

Les \$ 200 millions du « Fonds LaPrade » (3)

## Un système plutôt original de distribution

ANDRÉ BOUTHILLIER

Les députés libéraux des sept circonscriptions fédérales du centre du Québec ont conçu un système plutôt original de distribution des \$200 millions du « Fonds LaPrade ».

Il a l'avantage de favoriser parfois les amis du parti tout en court-circuitant l'entente intervenue entre les municipalités et le gouvernement québécois sur le financement de projets municipaux.

Il réserve aussi parfois des surprises: des municipalités ont vu s'ériger de belles bâtisses sur leur territoire sans qu'elles les aient demandées... ou que leurs citoyens en aient même rêvé.

Le système fonctionne de la façon suivante:

■ le député s'organise pour faire un petit tour dans une municipalité à l'occasion d'une activité quelconque, et il y annonce en grande pompe l'octroi d'une subvention de \$100,000, \$200,000, parfois même d'un million, pour la construction d'une aréna ou d'un centre communautaire;

■ le député donne ensuite le chèque à une corporation sans but lucratif, stratagème permettant au représentant fédéral de contourner l'autorité du Québec en matière d'affaires municipales.

On sait que les municipalités québécoises ont convenu avec les autorités provinciales de ne plus toucher de fonds fédéraux si ce n'est dans le cadre d'une entente intergouvernementale.

Cette façon de procéder donne lieu à des

situations cocasses: à La Tuque (Champlain), un organisme de loisir a reçu une subvention pour la fabrication de trottoirs; à Nicolet (Richelieu), le député Jean-Louis Leduc a promis \$500,000 pour la construction d'un centre administratif municipal;

■ normalement, dans le cadre de projets municipaux, les municipalités doivent procéder par appels d'offres publics pour trouver les entrepreneurs. En passant par des corporations sans but lucratif, le député fédéral évite de franchir cette étape. Souvent sur son conseil, la corporation choisit directement ses architectes, ses ingénieurs et ses entrepreneurs de construction ou « invite » des compagnies — soigneusement choisies à l'avance — à présenter une soumission.

C'est le cas par exemple du projet de réa-

menagement de \$8 millions du Vieux-Port de Trois-Rivières. Le conseil municipal de Trois-Rivières avait retenu les services d'une firme d'architectes, après avoir invité la plupart des maisons d'architectes de la région à soumettre des plans. Mais le gouvernement fédéral a fait fi de cette procédure et a choisi «son» architecte, M. Raynald Juneau.

A Saint-Elisabeth, la corporation des loisirs a invité trois compagnies situées de l'extérieur du comté de Berthier à soumissionner pour la construction d'un centre communautaire de \$240,000 (subvention de \$150,000 provenant du fonds LaPrade).

La compagnie Les Bâtiments Fafard (comté Drummond) a été choisie. C'est elle qui avait préparé les plans et devis. (Tous les documents relatifs à cette affaire ont été ta-

pés sur la même machine à écrire... celle de Bâtiments Fafard).

Une fois sélectionnée pour les travaux, cette compagnie, inscrite sur la « liste noire » de l'Office de la construction du Québec (selon M. Ghyslain Lavoie, du bureau de l'OCQ à Trois-Rivières) pour avoir œuvré sans permis, a choisi un des soumissionnaires perdants, M. René Guilmaine (comté de Saint-Hyacinthe) pour vérifier les travaux. Le 28 février 1984, M. Guilmaine constatait que les travaux étaient terminés à 100 %, alors que tel n'était pas le cas, et demandait au fédéral de remettre la subvention à l'entrepreneur.

Le chargé de projet et responsable de la subvention pour le gouvernement fédéral, M. Claude Desgagnés, a cependant refusé cette

Voir page 8: Un système

### LE RETOUR DES HÉROS



Huguette et Raymond Bernier, les parents de Sylvie Bernier, étaient évidemment au nombre des admirateurs de la jeune médaillée d'or. (Photolaser CP)

## Les admirateurs affluent pour Bernier et Morris

SAINTE-FOY (PC) — Tout sourire, Sylvie Bernier est arrivée hier à Sainte-Foy, où des centaines d'admirateurs l'ont accueillie. Les larmes aux yeux, la jeune plongeuse posait le pied au bercail pour la première fois, après un mois d'entraînement intensif, de stress et d'espoirs comblés.

Dès sa descente d'avion, la médaillée d'or des Jeux de la XXIIIe Olympiade a été saluée d'une ovation, de cris de joie et d'envie, parfois même de pleurs.

Tous se faufilaient pour la voir, dans les étroits couloirs de l'aéroport de Québec. Ses amis étaient là, des entraîneurs, d'anciens collègues de plongeon, des représentants des fédérations et associations de plongeon et les inévitables

journalistes, photographes, caméramen, représentants gouvernementaux, et même des agents de la GRC.

Presque au même moment, mais à l'aéroport de Dorval, un groupe de Mohawks de la réserve de Caughnawaga réservaient à leur tour un accueil grandiose et enthousiaste à leur compatriote Alwyn Morris, qui rentrerait lui aussi des Jeux olympiques de Los Angeles détenteur d'une médaille d'or.

À la barrière d'arrivée, à l'aéroport de Dorval, l'attendaient sa mère Helen et sa grand-mère Angela. Puis le Grand chef Joseph Norton, qui lui a placé sur la tête la traditionnelle coiffure *kestowa*, or, blanc et noir.

Voir page 8: Admirateurs

### Le débat sur la condition féminine

## Turner: Mulroney ne mérite pas sa « chance au coureur »

BERNARD DESCÔTEAUX

TORONTO — Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, demande aux Canadiennes de lui accorder la chance au coureur. Mais, selon son adversaire libéral, M. John Turner, le Parti conservateur qui cache sa véritable nature derrière un « masque libéral » ne mérite pas une telle confiance.

Le chef libéral a servi cette mise en garde aux femmes hier soir à l'issue du débat auquel participaient les trois principaux leaders politiques du pays sur le thème de l'égalité des femmes, une première dans l'histoire politique du pays.

Ce débat qui, jusqu'à la toute fin, était demeuré fort peu partisan devait servir d'occasion exceptionnelle aux trois partis politiques pour témoigner de leur bonne foi et de leur volonté dans la cause de l'avancement des femmes vers une égalité économique, sociale et politique avec les hommes qui, eux, forment 48 % de la population canadienne.

Les groupes de femmes doutent fort de cette sincérité. Devant les réticences de MM. Turner et Mulroney à toujours apporter des réponses et des engagements précis, une des quatre femmes panelistes chargées d'interroger les trois chefs devaient d'ailleurs leur poser crument la question à la toute fin du débat. «Di-

tes-nous pourquoi devrions-nous maintenant vous faire confiance», a demandé Kay Sigurjonsson.

«Votre question est pertinente», devait d'abord reconnaître Brian Mulroney selon qui il ne peut exister de réponse à une telle question. «Vous me jugerez lorsque je reviendrai devant vous», a-t-il soumis en demandant qu'on lui donne la chance au coureur et qu'on le juge à ses actes. La situation d'inégalité dans laquelle sont les femmes représente pour les partis politiques un échec collectif. On ne peut dire plus que sa volonté de corriger la situation, a-t-il soumis.

Cette réponse devait entraîner une réplique vive de la part du premier

ministre. Depuis plusieurs jours, M. Turner a mis de côté le *fair play* qu'il avait promis de respecter durant la campagne et ne rate aucune occasion d'attaquer de front son adversaire principal.

Le problème numéro un dans ce débat sur la question des femmes en est un de confiance, a-t-il soumis. À cet égard, l'attitude véritable du Parti conservateur est facile à déceler, selon lui. Ainsi cite-t-il le fait qu'en 10 mois de présence aux Communes Brian Mulroney a posé 39 questions, mais pas une qui portait sur l'égalité des femmes. Il cite aussi un sondage qui aurait été réalisé auprès de militants conservateurs par-

Voir page 8: Le débat

### ONTARIO

## Des libéraux trouvent l'été long et chaud

PAULE des RIVIÈRES

OXFORD — En Ontario, plusieurs libéraux regrettent amèrement, aujourd'hui, que les élections aient lieu cet été, plutôt qu'à l'automne.

À London, le député sortant Jack Burghardt est catégorique: «Nous aurions dû attendre».

M. Burghardt, qui est apparemment en difficulté dans son comté de London-Ouest, se rappelle que ses collègues du Québec, comme le ministre Francis Fox, étaient vigoureusement en faveur d'une élection estivale: «Ils étaient prêts; en Ontario, nous ne l'étions pas», a déclaré le député au DEVOIR il y a quelques jours.

À Guelph, même son de cloche: les responsables de la campagne du député libéral Jim Schroder se plaignent de ce que «les conservateurs ont eu plus de temps pour se préparer». Comme en plusieurs autres endroits, les organisateurs mentionnent la fatigue qui a suivi le congrès au leadership, en juin.

À Hamilton, un des principaux organisateurs du Parti libéral, M. Joe Barbera, a dit cette semaine que ce fut une erreur de déclencher élections cet été, alors que l'organisation faisait manifestement défaut.

Et, dans la péninsule du Niagara, le député sortant Al MacBain, de son propre aveu, a commencé à faire activement campagne il y a deux jours

seulement.

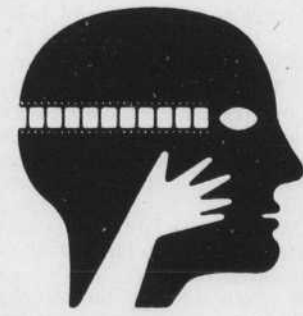
«Nous craignons que les gens ne s'essouffent en cours de route, avec une élection en été», déclarait-il mardi soir devant un groupe de supporters de la communauté polonaise.

Son directeur de campagne, M. Ian Mackenzie, se demande pour sa part quelle idée a pu amener le premier ministre à choisir la date du 4 septembre.

«Dans une majorité de provinces, c'est le retour à l'école. Vous ima-

Voir page 8: Libéraux

### FESTIVAL DES FILMS DU MONDE



## Eastwood et Bujold ouvrent le Festival

RICHARD GAY

Le populaire acteur américain Clint Eastwood et la comédienne Geneviève Bujold étaient attendus hier à Montréal pour participer ce soir, au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, au gala d'ouverture du huitième Festival des films du monde.

Eastwood et Bujold sont, en effet, les deux principaux interprètes de *Tightrope*, présenté ce soir comme film d'ouverture. *Tightrope*, dont ce sera la première mondiale, figure aussi parmi les 25 longs métrages de la compétition officielle du festival.

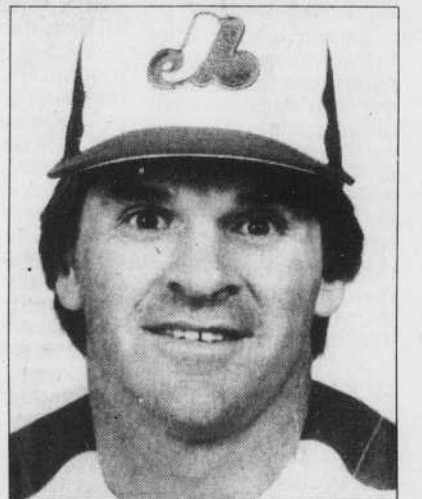
Ce film constitue la première réalisation de Richard Tuggle, qui avait fait carrière jusqu'ici en tant que scénariste et avait signé, entre autres, le scénario de *Escape from Alcatraz* mettant en vedette Clint Eastwood. C'est d'ailleurs Tuggle qui a écrit le scénario de *Tightrope*.

Voir page 8: Festival

### AU SOMMAIRE

#### ■ Pete Rose retourne à Cincinnati

Pete Rose a disputé son dernier match dans l'uniforme des Expos. Le propriétaire des Expos, Charles Bronfman, a confirmé la nouvelle en provenance de Cincinnati voulant que Rose soit nommé dès aujourd'hui joueur-gérant des Reds. Page 16



#### ■ Turner consulte de Cuellar

Le premier ministre John Turner a fait parvenir une lettre au secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, sur la suite à donner à la mission de paix de son prédécesseur, M. Pierre-Elliott Trudeau, qui a recommandé à l'ONU de convoquer à un sommet les cinq puissances nucléaires. Page 2

#### ■ Londres s'en souviendra

Qualifiant les propos du premier ministre René Lévesque sur les Malouines d'«opinion personnelle», le haut-commissaire britannique à Ottawa a toutefois pris «bonne note» de l'appui de principe qu'il a accordé récemment à la décolonisation des Malouines. Page 3

#### ■ Moscou condamne la gaffe

Dans une déclaration officielle, l'agence Tass s'est élevée hier contre la boutade du président Ronald Reagan au sujet du bombardement de l'URSS. Washington montre une «hostilité sans précédent», déclare-t-on à Moscou. Il ne s'agit là que d'un autre coup de propagande soviétique, affirme le département d'État dans un communiqué qui constitue le premier commentaire officiel à ce sujet. Page 5

### LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

#### ■ Pétromont

Le Conseil du patronat du Québec a rendu public hier les réponses qu'il avait sollicitées des deux principaux partis politiques canadiens sur diverses questions économiques, dont l'avenir de la pétrochimie au Québec. Le principal intéressé dans cette affaire, Pétromont, a dénoncé la position des libéraux et qualifié celle des conservateurs de «pas dans la bonne direction». Page 9.

#### ■ Mise en garde de la CVMQ

La fermeture de Forex à la suite de la saisie des actifs de la compagnie par deux banques continue d'intéresser la Commission des valeurs mobilières du Québec qui a servi une mise en garde aux courtiers quant aux informations qu'ils transmettent aux épargnants lors d'une émission d'actions. Page 9.

## Mode de scrutin: à défaut de s'entendre, les députés du PQ forment un comité

MARIE-AGNÈS THELLIER

GRANBY — Les députés péquistes n'ayant pas réussi à se mettre d'accord hier, il faudra attendre la commission parlementaire qui se réunira à la mi-septembre ou au début d'octobre pour savoir si le gouvernement du Québec entend faire adopter une importante réforme du mode de scrutin d'ici la prochaine élection, c'est-à-dire d'ici un maximum de dix-huit mois.

Le leader du gouvernement, M. Marc-André Bédard, prévoit par ailleurs «un menu législatif très substantiel» pour l'automne. De nouvelles mesures législatives importantes doivent en effet s'ajouter aux projets

de loi-fleuves déjà déposés (réforme scolaire, santé et sécurité au travail, code civil, etc.).

Les députés péquistes, réunis en caucus spécial pendant deux jours à Granby, ne sont donc pas parvenus à un accord sur la réforme du mode de scrutin, après trois heures de discussions animées. Aussi ont-ils confié à un comité tri-partite, composé de trois ministres, de trois députés et de trois membres de l'exécutif national du Parti québécois, le mandat d'élaborer une position précise du gouvernement sur le principe et sur le contenu d'une réforme du mode de scrutin.

Pour élaborer leur propre proposition, à partir de la recommandation d'un mode de scrutin «propor-

tionnel territorial» faite au printemps par la commission Côté, les neuf participants au comité péquiste examineront toutes les conséquences possibles sur la relation électeurs-élus, sur le découpage des comtés électoraux, sur la confection des listes électorales, sur la manière de voter, etc.

Dès le début septembre, la proposition du comité tri-partite sera soumise aux 70 députés péquistes à l'occasion d'une réunion spéciale. Les députés préciseront alors quelle position devra prendre le gouvernement du Québec devant la commission parlementaire qui étudiera le rapport de la Commission Côté sur la réforme électorale.

Voir page 8: Mode de scrutin

# LA CAMPAGNE FEDERALE

## Le PN doit parachuter des candidats chez les péquistes

JONQUIÈRE (PC) — Dans la plus péquiste des régions du Québec, le Parti nationaliste (PN) a été obligé d'y «parachuter» trois de ses quatre candidats.

En fait, seul M. Magella Archibald dans Jonquière vit dans sa circonscription. Les trois autres candidats viennent de Montréal: M.M. Yves Courville (Lac-Saint-Jean), Candide Simard (Roberval) et Mme Marie-Claude Desloges, une étudiante de 22 ans qui ne viendra faire campagne dans la région que la semaine précédant le scrutin du 4 septembre.

Cette situation, que M. Monière refuse de qualifier d'aberrante, est attribuable à «l'obstruction d'une certaine élite du Parti québécois qui voit d'un mauvais oeil l'arrivée du PN sur la scène électorale locale», a déclaré hier hier le leader nationaliste devant le Cercle de presse du Saguenay.

Toutefois, comme le soulignait dans une brève conversation le maire «péquiste» de Jonquière, M. Francis Dufour, les nationalistes ont jugé qu'il était préférable de s'allier aux conservateurs pour faire battre les libéraux plutôt que de se ranger du côté du PN, qui est «arrivé comme un cheveu sur la soupe».

Mais, pour Denis Monière, le lieu de résidence des candidats n'est pas

important puisqu'ils sont «Québécois». «Les Saguenéens et les gens du Lac-Saint-Jean sont assez conscients de l'importance de soutenir le mouvement nationaliste pour passer outre aux difficultés que nous avons connues», a-t-il dit.

Mais la réalité ne semble pas lui donner raison. Dans les quatre circonscriptions, des péquistes travaillent ouvertement avec le candidat conservateur comme à Roberval où, dit-on, le directeur du cégep de Saint-Félicien, M. Benoit Bouchard, aurait des chances de battre la députée sortante, Mme Suzanne Beauchamp-Niquet, qui n'a recueilli que 2,892 voix de majorité aux dernières élections.

Il n'est plus donc étonnant que le chef du PN ait reçu un accueil cordial mais réservé de la part d'une population nationaliste qui a déjà fait son choix en dépit des sombres prédictions de M. Monière, qui prétend que l'élection de conservateurs au Québec annoncerait la «mort du projet d'indépendance».

En dépit de la retenue des habitants de la région, le leader du PN a effectué, pour la première fois depuis le déclenchement des élections, une tournée à l'image des chefs des autres partis politiques: rencontre de la presse régionale, visite industrielle et bain de foule dans un centre

commercial.

D'ailleurs, la journée a été fructueuse pour le leader nationaliste qui a rencontré pas moins de 200 personnes et qui, pour un homme habitué aux hautes sphères intellectuelles, s'est fort bien débrouillé dans ses rencontres avec les électeurs.

Vêtu d'un complet marine, l'air dégagé et le sourire mi-timide, le chef du PN a invité chaque électeur potentiel à qui on remettait un dépliant du parti: «J'espère que vous allez penser à nous le 4 septembre».

Nonobstant les personnes qui ne veulent rien entendre de la politique, les Saguenéens ont manifesté leur intérêt pour le parti, même si dans bien des cas le nom n'évoquait que de vagues souvenirs.

En l'absence de la presse locale, qui a boudé sa tournée, M. Monière s'est rendu visiter l'usine Cascade, où le candidat du PN a déjà travaillé comme journaliste. Puis, il est allé saluer les employés de l'hôpital local et il en a profité pour y passer la croûte.

Avant une visite décevante à l'Alcan, où les travailleurs ont passé tout droit devant l'équipe du PN en faction devant les portes de l'usine, le leader, accompagné de trois candidats, s'est rendu à la mairie de Jonquière.

La rencontre avec M. Francis Dufour, ex-président de l'Union des municipalités, a bien résumé la journée du leader nationaliste au Saguenay. En dépit des perches tendues à deux ou trois reprises par M. Monière, le maire de Jonquière ne s'est pas engagé, se contentant de sourire devant les tentatives de son hôte, déclarant à la fin de la rencontre que, «cette année, c'est compliqué les élections».

Dans Oxford

## Après avoir médité de Davey, Apps est content de l'avoir

PAULE DES RIVIÈRES

OXFORD — La vie est parfois pleine d'ironies et malgré son jeune âge, Alfred Apps le sait mieux que quiconque. Le fougueux avocat libéral de 27 ans était connu jusqu'à tout récemment pour ses positions réformistes à l'intérieur du Parti libéral. C'est lui qui, à l'automne de 1982, avait dirigé le mouvement de révolte des jeunes libéraux contre l'establishment de son parti.

Avec l'appui de M. John Turner, M. Apps avait mené une campagne agressive contre les éminences grises non élues qui sclérosaient, d'après lui, le Parti libéral. Il visait nommément M.M. Jim Coultts et Keith Davey.

Or, comme on le sait, le sénateur Davey est de retour à la tête de la campagne des libéraux et des candidats comme... Alfred Apps, qui se présente dans la bucolique circonscription d'Oxford, dans le Centre-Sud de la province.

Mais plutôt que de poursuivre sa croisade contre celui qui symbolisait à ses yeux les basses manoeuvres électorales au parti, M. Apps se réjouit aujourd'hui du retour du sénateur, et tant pis si cela lui coûte quelques piroettes mentales.

«Il est le meilleur et nous avons besoin de lui dans cette campagne», dit-il.

M. Apps parle en connaissance de cause puisqu'il est loin d'être assuré de gagner ses élections le 4

septembre prochain: une victoire libérale dans cette circonscription conservatrice depuis 30 ans serait même étonnante.

Et c'est à son tour d'être décrit comme le «candidat de l'establishment» par son adversaire conservateur, le député Bruce Halliday, pourtant un vétéran de la circonscription.

M. Apps n'a-t-il pas eu la visite d'un sénateur d'Ottawa l'autre jour, remarque l'organisateur de M. Halliday? N'attend-il pas du renfort de M.M. Turner et Jean Chrétien dans sa circonscription d'ici la fin de la campagne électorale? N'est-ce pas M. Davey lui-même qui a confirmé à M. Apps que le premier ministre inscrirait Woodstock à son parcours avant la fin de la présente campagne?

«Il connaît les bonnes personnes, il a ses contacts et nous avons besoin de lui», retorque M. Apps.

M. Apps est né dans la circonscription d'Oxford, qui est moitié urbaine et moitié rurale, et où les producteurs de tabac s'inquiètent de la réduction de la demande, autant nationale qu'internationale.

Dans ce secteur, M. Apps dénonce agressivement le député actuel «qui n'a rien fait pour la circonscription».

Le Parti conservateur a empêché l'adoption d'un projet de loi sur la stabilisation des prix, qui aurait aidé les producteurs, accuse M. Apps.

Les conservateurs de la circons-

cription sont prompts à répondre que le projet de loi en question (C-56) a été présenté «15 minutes exactement avant l'ajournement de la session en juin dernier».

Mais ce qu'ils préfèrent, c'est encore taxer M. Apps de «candidat de la hiérarchie, parachuté en plus», parce qu'il a quitté son patelin pour la ville il y a bien longtemps.

À Toronto cette année, M. Apps faisait partie du noyau qui moussait discrètement la candidature de M. Turner en prévision de la course au leadership, avant même la démission de M. Pierre Trudeau.

«Nous ne revenons pas aux jours anciens, a-t-il déclaré au DEVOIR cette semaine. M. Turner a démontré à quelle enseigne il logeait déjà en allégeant la bureaucratie (lorsqu'il a nommé son nouveau cabinet en juin)».

«Je continue de croire que les principaux conseillers politiques devraient être élus et non nommés mais pour ce qui est de la campagne, cela (le retour de M. Davey) ne me gêne pas outre mesure», confie-t-il.

M. Turner n'est pas encore passé dans la circonscription mais le chef conservateur, M. Brian Mulroney, s'y est rendu.

«J'ai eu droit aux félicitations de M. Mulroney. Il a dit que j'étais un jeune homme plein d'avenir», dit M. Apps, en ajoutant que le leader rival faisait surtout allusion à ses jours de contestataire libéral.

## Turner consulte de Cuellar sur la mission de paix de Trudeau

TORONTO (PC) — Le bureau du premier ministre John Turner a confirmé, hier, qu'il avait fait parvenir une lettre au secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, sur la suite à donner à la mission de paix de son prédécesseur Pierre Trudeau.

Peu avant sa démission, M. Trudeau avait suggéré au secrétaire général de consulter les ambassadeurs des cinq puissances nucléaires sur la possibilité de les réunir lors d'un sommet sur le désarmement.

La convocation d'un tel sommet des cinq puissances nucléaires, qui sont aussi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine, la France et la Grande-Bretagne), constituait l'un des éléments principaux de la mission de paix de M. Trudeau.

M. Turner demande à M. Perez de Cuellar de l'informer des progrès de cette démarche et l'invite à continuer ses consultations.

Le premier ministre laisse entendre d'autre part que le Canada serait intéressé à ce que la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies, envisagée pour 1988, soit devancée.

Tout en réaffirmant l'importance que le Canada attache aux Nations unies, M. Turner affirme être heureux que le secrétaire gé-

néral ait l'intention de visiter le Canada au début de 1985.

Le texte exact de la lettre du premier ministre n'a pas été rendu public, mais le bureau de M. Turner en a donné les grandes lignes après que les Nations unies eurent annoncé que le secrétaire général avait reçu une telle missive.

Cette lettre de M. Turner vient au lendemain de son refus d'endosser la proposition d'un gel du déploiement, de la fabrication et des essais des armes nucléaires.

M. Turner avait alors affirmé que le Canada perdrait sa crédibilité en prenant une telle position sans que ses alliés ne l'endossent et déclarait qu'il était plus utile de poursuivre la mission de paix de M. Trudeau, en particulier quant au sommet des cinq puissances nucléaires.

Le premier ministre a également hiérarchisé sa position sur la proposition de gel de la fabrication, de l'essai et du déploiement de nouvelles armes nucléaires, proposition qu'ont endossée plusieurs libéraux depuis le début de la campagne.

M. Turner soutient que le Canada ne peut tout simplement pas faire cavalier seul et se dissocier de ses alliés de l'OTAN.

Selon lui, le Canada ne saurait adopter une telle position sans mettre en péril la crédibilité et la force même de l'Alliance atlantique.

«Je sais que, politique-

ment, j'aurais intérêt à parler autrement, car je peux prendre connaissance des sondages comme tout le monde», affirme M. Turner.

Mais, dit-il, tout ce que peut faire le Canada est «d'essayer de montrer la voie à nos alliés et de les encourager à cet égard, mais lorsque nous prenons une initiative, nous devons le faire d'un commun accord avec eux».

Dans les circonstances, M. Turner affirme que tout ce que le Canada peut faire est de poursuivre les efforts entrepris par son prédécesseur Pierre Trudeau pour amener les cinq puissances nucléaires à se réunir pour discuter de la limitation des armements.

D'autre part, le Canada peut, affirme M. Turner, se servir de ses talents de négociateur et de ses ressources technologiques pour pouvoir s'assurer qu'un gel nucléaire est mutuellement vérifiable par toutes les parties.

Mais si le Canada a beaucoup travaillé dans le domaine de la vérification, sa principale contribution, selon le leader libéral, sera de «continuer à réclamer, au sein de notre Alliance et dans nos rapports avec les membres de l'Alliance adverse, plus de discussion, moins d'idéologie et des progrès réels permettant de réduire la menace qui pèse sur l'humanité toute entière».

À la même adresse que son bureau

## Le centre fédéral de la main-d'oeuvre ouvrira ses portes chez la bru de Yanakis

ANDRÉ BOUTHILLIER

Le bureau de comté du député fédéral de Berthier-Maskinongé-Lanaudière, M. Antonio Yanakis, à Saint-Gabriel de Brandon, loge dans une propriété appartenant à sa bru, Mme Marie-Paule Lemasson, épouse de M. Paul Yanakis, l'un des fils du député.

Dans quelques semaines, cette propriété, sise au 48 rue Beausoleil, abritera également le centre de main-d'oeuvre de Saint-Gabriel de Brandon, situé présentement au 108 rue Dequoy.

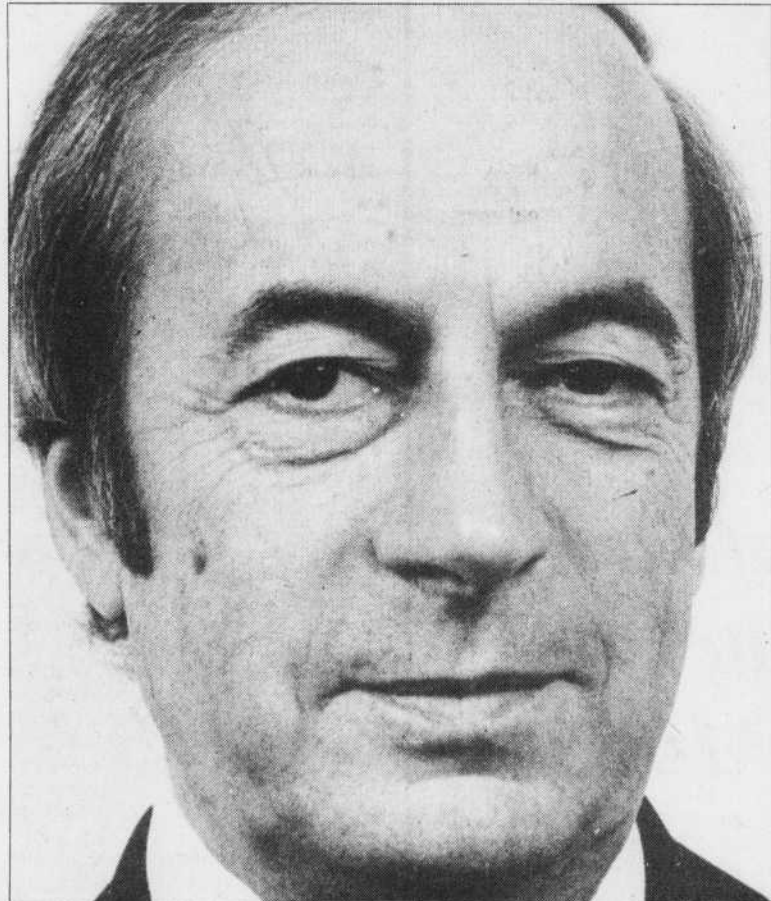
C'est ce que révélait l'hebdomadaire *Joliette Journal* dans son édition d'hier.

Selon le journaliste de ce journal, Mme Chantal Héту, le nouveau bail (de deux ans) du centre de main-d'oeuvre n'a pas encore été signé. Il a cependant été approuvé par le bureau de l'administration immobilière du ministère fédéral des Travaux publics.

«L'agente de location Manon Lafleur, du bureau de Montréal, a confirmé les faits», d'ajouter le journaliste. Le déménagement aurait lieu dans les prochaines semaines.

La semaine dernière, M. Yanakis avait annoncé «à regret» la fermeture des locaux du centre de main d'oeuvre de Saint-Gabriel de Brandon et leur déménagement à Berthierville. La raison invoquée: les coupures budgétaires.

Le bureau du député Yanakis se trouve dans l'ancien immeuble de l'ancienne Banque Provinciale, au 48 rue Beausoleil. Cet immeuble appartient aujourd'hui à la compagnie «120620 Canada Inc.». L'hebdomadaire de Joliette a pu obtenir, de la municipalité de Saint-Gabriel, que le nom figurant au contrat est celui de Mme Marie-Paule Lemasson, présidente de la compagnie «120620 Ca-



Antonio Yanakis

nada Inc.» et épouse de M. Paul Yanakis, l'un des fils de M. Antonio Yanakis.

Joint par le *Joliette Journal*, le député de Berthier a déclaré ne pas connaître le nom du propriétaire de son bureau de comté.

Interrogé sur cette affaire, M. Paul Yanakis a répondu: «Personnellement, je ne possède aucun in-

térêt à Saint-Gabriel». Il a dit ne pas comprendre pour quelles raisons des gens «se vautrent dans la vase en essayant de salir notre famille».

L'édifice dans lequel se trouve le bureau de comté de M. Antonio Yanakis loge également l'étude de Me. Jean Yanakis, un autre fils du député. Il abritait autrefois une succursale de l'ancienne Banque Provin-

ciale, aujourd'hui fusionnée avec la Banque Canadienne Nationale sous le nom de Banque Nationale du Canada.

Selon une information obtenue par LE DEVOIR, la vente de l'édifice aurait alors été négociée par M. Paul Yanakis, qui est aussi avocat, au nom d'un client. Mais il avait refusé de dévoiler le nom du nouvel acheteur.

La nouvelle que publie aujourd'hui le *Joliette Journal* constitue un nouvel épisode dans l'histoire des relations familiales privilégiées qu'entretient M. Antonio Yanakis.

Dans ses livraisons des 3 et 4 août, LE DEVOIR révélait que le député de Berthier-Maskinongé-Lanaudière avait nommé son fils, Paul, et son frère, Pierre, responsables de l'administration du nouveau centre culturel et sportif de Saint-Gabriel de Brandon.

Ce centre ultra-moderne a été construit grâce à une subvention de \$4,5 millions provenant du «fonds La-Prade».

Une fois installés à leurs postes, MM. Pierre et Paul Yanakis, sur le conseil de M. Antonio Yanakis, ont approché M. Larry Yanakis, neveu du député, pour occuper le poste de gérant de l'aréna. D'autre part, M. Michel Yanakis, un autre neveu du député, a été jusqu'à tout récemment l'un des principaux responsables de la location de la patinoire.

Trois membres du conseil d'administration de la corporation sans but lucratif, créée par M. Antonio Yanakis pour gérer le centre, ont remis leur démission au président de la corporation, M. Bruno Myre, au début de juillet. Ces trois membres n'étaient pas heureux de la manière d'administrer des Yanakis.

En fin de semaine, un quatrième membre du conseil de la corporation du centre a démissionné. Il s'agit du président, M. Bruno Myre.

guérin  
l'éditeur  
qui  
édite

## Les deux fils de Turner à son aide

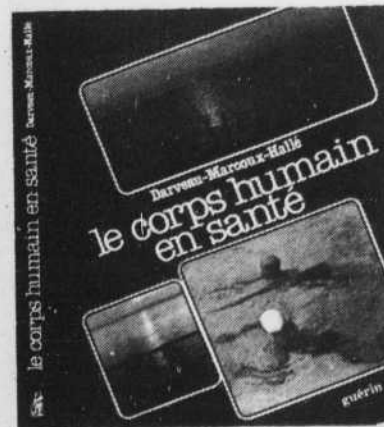
TORONTO (PC) — Le premier ministre Turner demandera à deux autres de ses enfants,

soit à Michael, 18 ans, et à David, 15 ans, de l'aider à se faire élire en travaillant pour lui dans Vancouver Quadra.

M. Turner a également sollicité l'aide des sénateurs Ray Perrault et George Van Roggen, après la publication d'un sondage, par le Vancouver Sun, montrant que les électeurs favorisaient le candidat conservateur.

En vente dans toutes les librairies

BIOLOGIE  
3e SEC.  
LE CORPS HUMAIN EN SANTÉ  
Approuvé par le M.E.Q.



MAINTENANT DISPONIBLE  
ISBN-2-7601-1056-7

Auteurs: Darveau/Marcoux/Hallé  
530 pages, 4 couleurs, couverture cartonnée  
manuel de l'élève...14,95 \$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
--	--	---	--

## La NCC déplore que quatre ex-ministres pourraient toucher plusieurs millions en pensions

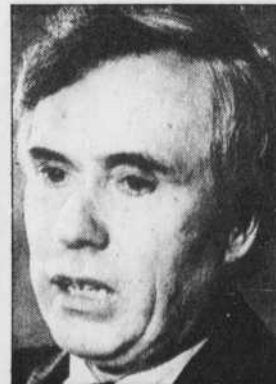
TORONTO (PC) — Quatre ministres libéraux qui viennent de mettre un terme à leur carrière politique ou leurs épouses pourraient bénéficier jusqu'à la fin de leurs jours de pensions totalement indexées représentant chacune une valeur de plus de \$2,5 millions. C'est du moins ce qu'affirme une étude faite par des actuaires pour le compte de The National Citizens Coalition.

En rendant publique cette étude réalisée par une firme torontoise, le président de la Coalition, M. Colin Brown, a déclaré hier que «ces pensions semblent pour le moins étranges. Je crois que cela va scandaliser un grand nombre de Canadiens».

La Coalition, qui préconise l'abolition pure et simple de l'indexation des pensions des députés et des fonctionnaires, soutient que l'étude réalisée par David Williams démontre que jusqu'à sa mort, l'ancien ministre libéral, M. John Munro, pourrait toucher \$5,077,000, son collègue, M. Mark MacGuigan pourrait recevoir \$4,899,000, tandis que M. Eugene Whelan toucherait \$3,589,000. C'est M. Bud Cullen qui toucherait la pension la moins élevée, \$2,554,000. Ces revenus anticipés sont basés



John Munro



Mark MacGuigan



Eugene Whelan



Bud Cullen

sur une formule passablement compliquée tenant compte de la longévité moyenne des députés et d'un taux d'inflation annuelle de cinq pour cent.

La National Citizens Coalition, un groupe de pression conservateur indépendant, a publié cette étude hier dans le cadre de sa campagne nationale destinée à obtenir des chefs politiques la promesse qu'ils amèneront la loi garantissant aux députés et fonctionnaires fédéraux l'indexa-

tion de leurs pensions.

Les quatre anciens ministres libéraux, qui ont tous les quatre bénéficié des largesses du premier ministre Trudeau avant sa démission, touchent des généreuses pensions en raison de leurs longues années de service à titre de membres de la Chambre des communes. Selon la Coalition, MM. Whelan et Munro bénéficieront d'une pension annuelle de \$57,000, tandis que M. MacGuigan touche une pension de \$55,000 et M. Cul-

len perçoit \$36,000 par année. Or, ces généreuses pensions sont indexées au coût de la vie.

Les libéraux sont en faveur de l'indexation des pensions pour les députés et les fonctionnaires, tandis que le leader conservateur, M. Brian Mulroney, a promis d'abolir l'indexation dans le cas des députés seulement. Pour sa part, le Nouveau Parti démocratique préconise l'indexation des pensions pour tous les Canadiens sans exception.

La dette des agriculteurs

# Le Crédit agricole ne voit rien d'alarmant

ANDRÉE ALLARD

« La situation des emprunteurs de l'Office du crédit agricole du Québec (OCAQ), bien qu'elle soit préoccupante dans certains cas, n'est toutefois pas alarmante. » Tel est le constat énoncé hier, par le président de l'OCAQ, M. Camille G. Moreau.

M. Marcel Talbot et sept autres agriculteurs de la région de Drummondville, qui font la grève de la faim depuis plus d'une semaine, tentent cependant de démontrer le contraire.

Les manifestants ont, à quelques reprises, reproché au gouvernement de les inciter à emprunter démesurément pour donner une expansion énorme à leur entreprise, sans toutefois leur offrir le soutien nécessaire.

Le président de l'OCAQ a expliqué que les agriculteurs élaboreraient un programme d'investissement et de développement, avec un consultant du ministère du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. M. Moreau a ajouté que les agriculteurs pouvaient avoir recours aux services d'un conseiller en n'importe quel temps. Il a d'autre part indiqué que « le cas Talbot avait été traité avec la même mesure et la même objectivité que tous les autres dossiers soumis à l'office. »

En fait, l'OCAQ a dénombré 303 abandons d'entreprises agricoles au cours de ses cinq derniers exercices financiers, soit du 1er avril 1979 au 31 juillet 1984. Sur un total de 20,924 emprunteurs à long terme, 160 d'entre eux ont déclaré faillite (52,8 %) 116 ont effectué des ventes forcées et 27 ont accepté volontairement l'abandon de leurs terres.

Depuis le début de 1984, le nombre de faillite a plus que doublé. En effet, au cours des six premiers mois de l'année, 101 agriculteurs ont fait faillite alors que pour la même période, en 1983, ce chiffre était de 53.

M. Moreau a insisté sur le fait que 148 des 303 emprunteurs (48,8 %) ayant abandonné leurs terres étaient des producteurs de porcs, récemment sortis d'une crise très sévère de plus de quatre ans. « Il est donc difficile de conclure à une situation catastrophique alors que 155 abandons se sont produits pour l'ensemble des autres productions, sur une période de cinq ans et quatre mois.

Quant au « cas Talbot, le président de l'OCAQ impute son échec au manque de productivité de son entreprise et à une mauvaise gestion des affaires. L'Office, qui procède à une expertise complète avant d'autoriser des prêts, peut, dans certains cas, se tromper, a expliqué M. Moreau.

# Garneau ramènerait le déficit à un niveau raisonnable

(PC) — M. Raymond Garneau, candidat libéral dans le comté de Laval-des-Rapides, estime que le temps est venu de ramener le déficit à un niveau plus acceptable, maintenant que la récession commence à se résorber au Canada.

« Sinon, dans un ou deux ans, notre système de sécurité sociale sera en danger », a-t-il déclaré hier matin en déjeunant dans un restaurant de la circonscription de Gamelin en présence de la candidate du comté, Mme Lise Thibault, et d'une quarantaine de gens d'affaires.

M. Garneau est également d'avis qu'il serait imprudent que le prochain gouvernement fédéral augmente les impôts, au moment où s'amorce la reprise.

Commentant le débat télévisé entre les chefs politiques qui devait avoir lieu en soirée sur la question des femmes, M. Garneau a déclaré, après avoir fait le bilan des réalisations libérales dans ce domaine depuis 1967, que « le PLC n'avait de leçons à recevoir à ce sujet ni de M. Ed Broadbent ni de M. Brian Mulroney. Le Parti libéral n'a aucune raison de baisser la tête. »

« Il y des contradictions parmi les conservateurs qui me choquent profondément », a poursuivi l'ex-ministre des Finances du gouvernement Bourassa, en soulignant que M. Mulroney appuyait aujourd'hui des programmes d'action positive auxquels 75% des délégués à un congrès d'orientation du PC tenu en 1982 s'étaient opposés.

M. Garneau s'est donné hier la mission de passer à l'attaque d'ici aux élections du 4 septembre.

« La campagne électorale a jusqu'à maintenant été négative, elle n'a pas touché le fond des problè-

mes », a-t-il affirmé, tout en admettant que le Parti libéral était en partie responsable de cet état de fait.

Accusant M. Mulroney de « lancer des promesses à gauche et à droite », M. Garneau a souligné le sens des responsabilités dont a fait preuve le premier ministre John Turner, en ce qui concerne notamment le problème du désarmement.

La lutte du Canada en faveur du désarmement passe par le respect de ses engagements auprès de l'OTAN et de NORAD, a soutenu M. Garneau, qui appuie M. Turner dans son différend avec la président du parti Iona Campagnolo à ce sujet. « Il serait enfantin et dangereux de faire cavalier seul dans ce domaine. »

C'est précisément au sens des responsabilités de M. Turner que M. Garneau attribue les difficultés qu'ont connues les libéraux en campagne. « Les gens s'imaginent souvent qu'une lutte électorale est un spectacle, mais M. Turner est opposé à cette conception des choses, c'est un humaniste », a affirmé M. Garneau, qui a mené campagne plutôt discrètement jusqu'ici.

Selon lui, les francophones vont jouer un rôle capital à Ottawa au cours des prochaines années. « Le progrès des francophones passe aujourd'hui par l'économie et une forte représentation fédérale, dans un contexte où l'ultra-nationalisme est à la baisse. »

C'est la première fois que la candidate de Gamelin, Mme Lise Thibault, tente sa chance sur la scène fédérale. Agée de 45 ans, elle a perdu aux mains du péquiste Michel Leduc par un maigre 2,000 voix lors des dernières élections provinciales de 1981.

# Courchesnes souhaite demeurer avec le PRO

Bien qu'elle ne soit plus à la direction du Parti du rattachement officiel des Lavallois (PRO), Mme Michelle Courchesnes, conseiller municipal, souhaite demeurer avec ce parti politique et continuer à promouvoir son programme politique auquel elle a largement contribué.

« Je crois en ce parti » a-t-elle déclaré au DEVOIR en repoussant, parce que contraire à la vérité historique, toute interprétation qui puisse assimiler la crise politique à un quelconque mouvement de « putsch ».

Depuis la formation d'un nouveau comité exécutif à Laval, Mme Courchesnes siège à titre de simple conseiller municipal, toujours sous la bannière du PRO. Pendant la crise qui a secoué la vie politique municipale, en juin dernier, Mme Courchesnes a, de sa propre initiative, démis-

sionné en sa qualité de membre du comité exécutif où elle travaillait à plein temps. « Je n'appartiens pas à l'opposition et je ne fais pas opposition », précise-t-elle.

Le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, après avoir formé un nouveau comité exécutif et s'être assuré d'une majorité au conseil municipal, s'emploie à reprendre bien en mains la direction de l'administration municipale et du PRO.

Au prochain congrès du PRO, à l'automne, les membres auront à débattre de l'avenir de leurs élus, tout autant du maire que des membres anciens et nouveaux du comité exécutif, afin de résoudre, un an avant les élections municipales, l'unité autour du bilan d'un premier mandat, du programme et des candidats qui le promouvoient.

# Trois chanceux gagnent le gros lot de \$5 millions

QUÉBEC (PC) — Trois Québécois ont pris possession hier d'un gros lot de plus de \$5 millions à l'issue du dernier tirage de la loterie 6-49.

Les gagnants sont M. Gabriel Côté, sa femme Gemma et la sœur de celle-ci, Mme Anne-Marie Bougie, tous trois dans la quarantaine. Ils ont touché le gros lot le plus élevé jamais attri-

bué au Québec. M. Côté occupe un poste de gérance dans une firme immobilière de Sainte-Foy et sa femme est à l'emploi de la Régie de l'Assurance-automobile du Québec.

Mme Bougie est à l'emploi du ministère canadien des Affaires extérieures et est en poste actuellement à Haïti. C'est Mme Côté qui a

découvert, dimanche dernier en feuilletant le journal, qu'elle détenait le numéro gagnant. Son mari était en voyage de pêche avec un copain pour le week-end. Calmement, dit-elle, elle a réalisé ce qui lui arrivait et sur le conseil d'une amie, elle a placé son billet dans le réfrigérateur, le temps d'aller prendre l'air.

# Le haut-commissariat de la Grande-Bretagne prend «bonne note» des propos de Lévesque sur les Malouines

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le haut commissariat britannique à Ottawa s'est contenté de prendre « bonne note » de l'appui de principe accordé il y a quelques jours par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à la décolonisation des Malouines lors de sa visite sur les trois îles argentine *Libertad* dans le Vieux port de Québec.

C'est pourquoi le représentant de la Grande-Bretagne au Canada, Sir Derek Day, n'a pas jugé bon de faire parvenir une note de protestation au gouvernement québécois en rapport avec les propos du premier ministre.

M. George Hall, porte-parole du Haut-Commissaire, a expliqué hier au DEVOIR que le gouvernement de Sa Majesté avait perçu dans les propos rapportés par les journaux une « opinion personnelle de M. Lévesque » sur le dossier des Malouines. « Et ce n'est pas la nôtre », devait ajouter M. Hall.

Ce dernier ne voit pas l'ombre d'un incident diplomatique dans cette affaire puisque, dit-il, M. Lévesque « parlait de quelque chose qui ne regarde pas le Québec (« was speaking about something that doesn't concern Quebec »).

Du côté québécois, le ministre des Relations internationales, M. Bernard Landry, devait à la fois pondérer en faveur de la Grande Bretagne les propos de



Bernard Landry: la résolution de 1965

M. Lévesque tout en précisant que ce dernier avait agi comme premier porte-parole du gouvernement.

Sans retrancher un iota à la déclaration de M. Lévesque en faveur de la décolonisation éventuelle des Malouines, M. Landry devait en effet souligner qu'elle ne constituait « en aucune façon un appui à l'invasion brutale des Malouines par l'Argentine ».

Le premier responsable des relations du Québec avec l'étranger explique que la déclaration du premier ministre n'avait pas été préparée par son ministère mais que sa spontanéité n'en altérerait aucunement la justesse.

M. Landry a tenu à préciser que la « position du gouvernement québécois » s'inscrivait dans la foulée de la résolution 2065 de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée en 1965 à la suite des travaux du Comité sur la décolonisation. Cette résolution évoquait la situation coloniale aux Malouines et invitait les deux parties à la négociation. « Ce qui confirme les droits de l'Argentine sur ce territoire », devait préciser M. Landry.

« Les propos de M. Lévesque ne constituent cependant en aucune façon un appui à l'invasion des Malouines par l'Argentine, a poursuivi le ministre des Relations internationales. Si M. Lévesque souhaite que le problème se règle par un retour des îles à l'Argentine, ce pays fut mal avisé de ne pas utiliser le droit international et la négociation pour parvenir à ses fins. Nul n'a le droit de se faire justice lui-même. L'Argentine a posé un geste d'agression que le Québec condamne. »

M. Landry a ajouté que sa condamnation de l'invasion militaire argentine aux Malouines n'était dictée « par aucune considération mercantile » en faveur de l'important partenaire économique du Québec qu'est la Grande Bretagne. Pas plus, dit-il, que la position « fondamentale » du Québec sur la décolonisation des Malouines n'a été dictée par la volonté du Québec d'intensifier ses rapports commerciaux avec l'Amérique Latine.

## Rapport du SPCUM

# La criminalité a baissé de 7 % à Montréal en 83

ALAIN DUHAMEL

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) estime à 7 % la diminution de la criminalité dans l'île de Montréal au cours de l'année 1983.

Dans le rapport qu'il vient de remettre au conseil de la CUM, le directeur du SPCUM, M. André De Luca, attribue cette performance encourageante surtout à la diminution des crimes contre la propriété. Les programmes préventifs dans les quartiers, menés par des groupes de citoyens et des policiers, et l'activité policière de répression expliquent ce résultat.

Le taux de solution reste constant d'une année à l'autre. S'il passe de 24,5 % en 1982 à 26,9 % en 1983, cela tient à la diminution du nombre des crimes commis: 174,653

infractions au code criminel en 1982 contre 161,114 en 1983 auxquels il faut ajouter, sous la rubrique « autres délits », un peu moins de 10,000 infractions.

Le bilan de la police sur les crimes classés montre qu'elle parvient à de bons résultats dans les homicides, dans les tentatives de meurtre et dans les vols de fait où sa performance atteint ou dépasse 70 %. Son taux chute dramatiquement lorsqu'il s'agit de vols qualifiés (20 %), d'introduction par effraction (10 %), de vols de véhicules (10 %) et de vols simples (18 %).

Dans les crimes contre la personne, toutefois, le bilan statistique indique une hausse à tous les postes, sauf à celui des vols qualifiés, en régression de 16 %. C'est ainsi que le nombre d'homicides (88) augmente de 4 %, celui

des tentatives de meurtre (129) de 16 %, celui des agressions sexuelles (1,112) de 16 % et celui des vols de fait (7,170) de 5 %. L'augmentation de 16 % des agressions sexuelles, explique le directeur de la police, est attribuable principalement à la prostitution mâle où furent impliqués 12 adultes et 26 adolescents pour lesquels nous avons communiqué 145 délits.

Dans les jeux et paris, le SPCUM note une diminution de 34 % des délits qu'il attribue à l'activité policière. Le directeur note cependant que la clientèle visée, découragée dans l'île de Montréal, s'est déplacée hors de la CUM.

Les infractions aux règlements de la circulation diminuent à tous les postes, sauf à celui du respect du code de sécurité routière en hausse de 35 % (96,177

## EN BREF...

### Dioxine: poursuites

FREDERICTON (PC) — Les représentants de l'Association des arroseurs d'insecticides (216 personnes réclamant \$200 millions) se sont rendus en tracteur devant le siège de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et ont affiché sur la porte une note d'intention en vue de poursuites. C'est la première étape d'une bataille juridique qui pourrait s'avérer longue et compliquée. La compensation demandée couvrirait les pertes de vie (74) et les maladies dues, selon eux, à l'exposition à des herbicides contenant de la dioxine.

### Le pape et l'Assomption

CASTELGANDOLFO (AFP) — Jean-Paul II a mis en garde les catholiques, hier matin, contre « le péché et le mal qui mettent en danger l'homme comme jamais auparavant » et se manifestent « par des menaces d'une ampleur jamais connue ». Le pape s'adressait à quelques centaines de personnes pour qui il a célébré une messe solennelle à l'occasion de l'Assomption à Castelgandolfo. L'homélie du Souverain pontife a été un hymne à la Vierge Marie.

### Mgr Trifa et les pogroms

WASHINGTON (AFP) — Les autorités américaines qui ont expulsé lundi l'archevêque roumain orthodoxe Valerian Trifa, accusé d'avoir déclenché des pogroms dans son pays pendant la seconde guerre mondiale, avaient proposé à plusieurs pays — dont Israël et la Roumanie — de le prendre en charge, mais le prélat a finalement gagné la capitale portugaise. Les Israéliens n'auraient, selon certaines indications, pas donné suite à la demande de Washington pour éviter la publicité d'un procès-fléuve. Quant à la Roumanie, selon le chef du service américain d'enquêtes spéciales, chargé de la chasse aux criminels de guerre vivant aux États-Unis, « elle n'était pas enthousiaste » à l'idée de voir revenir le prélat. L'archevêque est finalement parti pour le Portugal, avec un visa qu'il a obtenu par ses propres moyens, en décembre 1983.

### Japon: malades mentaux

NATIONS UNIES (GENÈVE) (AFP) — De nombreux patients, conduits pour la plupart de force dans des hôpitaux psychiatriques privés, meurent chaque année au Japon des suites de sévices, selon un rapport publié hier, à Genève, par l'Association japonaise des libertés civiles (AJLC), patronnée par la Ligue internationale des droits de l'homme. Présenté devant la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, actuellement réunie à Genève, ce rapport cite notamment le cas d'un hôpital psychiatrique situé à Utsonomiya, (environ 200 km au nord de Tokyo), où, assure l'AJLC, 222 personnes sont mortes ces trois dernières années, dont 19 des suites de causes non-naturelles, selon les certificats de décès. L'AJLC affirme encore que les patients étaient souvent battus et forcés à travailler gratuitement dans une usine de produits surgelés appartenant au psychiatre de l'hôpital.

### Morts dans une usine

SIMSBURY (Connecticut) (AFP) — Une explosion suivie d'un incendie dans une usine fabricant des explosifs a fait trois morts, hier, à Simsbury, dans le Connecticut. L'incendie a provoqué la formation d'un nuage toxique qui a contraint les autorités à évacuer la moitié des 20,000 habitants de la ville.

### Enquête Grange

TORONTO (PC) — Le sergent-chef Donald Sangster a raconté au juge Samuel Grange, hier, que l'infirmière Phyllis Trayner s'est mise à pleurer au moment où il lui a appris que sa collègue Susan Nelles venait d'être accusée du meurtre d'un bébé, à l'hôpital pour enfants de Toronto. Sangster interrogé à ce moment Mme Trayner chez elle. Quant à Mme Nelles, elle a été inculpée des meurtres de trois autres bébés, en plus de celui de Justin Cook. Libérée dès le stade de l'enquête préliminaire, cependant, elle a intenté des poursuites judiciaires contre la police.

## d'un succès à l'autre!

Le Sanctuaire du Mont-Royal continue de battre tous les records! Records de ventes... record d'acheteurs satisfaits... record de distinctions honorifiques... record de qualité... record d'avantages... Et la phase II qui s'est enlevée en un temps record! Venez vous aussi voir pourquoi tant de gens préfèrent le succès... et choisissez le Sanctuaire de préférence à tout autre condominium.

**Phase 3... 131 résidences d'une qualité incomparable dans un environnement incomparable.**

le sanctuaire du mont-royal

# Phase I

# Phase II

# Phase III

**LANCEMENT OFFICIEL - PHASE 3**  
OCCUPATION: PRINTEMPS 1985.

1 ch. à coucher - 1056 pi ca net et plus À compter de 99 500 \$  
2 ch. à coucher - 1329 pi ca net et plus À compter de 129 000 \$  
3 ch. à coucher - 1729 pi ca net et plus À compter de 169 000 \$  
Penthouses - 2242 pi ca net et plus À compter de 352 000 \$

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL  
(514) 738-6000 (de préférence sur rendez-vous)

Un vrai tour de gastronomie et de vendanges

## en FRANCE

avec André Malavoy

21 septembre au 7 octobre — Départ garanti.

Champagne — Bourgogne — Bordeaux  
et aussi Vallée du Rhône, Cévennes, Cognac, Pays de la Loire.

Repas gastronomiques. Visites de vignes et de caves — dégustations.

Un peu partout accueil spécial.

De même un aspect culturel très marqué, visites et causeries.

Les meilleurs hôtels.

Un prix très favorable pour tout ce qu'il inclut. **1729<sup>00</sup>\$** (tarif aérien non compris)

**Voyages ANDRÉ MALAVOY**  
1255 Université, suite 1220 permis du Québec  
Montréal, P.Q. H3B 3W9 Tél.: 861-2485  
« Depuis 1956... Qui dit voyage, dit Malavoy! »

# ARTS ET SPECTACLES

## À Ottawa, le plaisir partagé avec Shakespeare

ROBERT LÉVESQUE

Ian McKellen Acting Shakespeare, au Centre National des Arts à Ottawa. Des extraits de pièces et des commentaires de l'acteur britannique. Jusqu'au 18 août à 20 heures 30, et une matinée le 18 à 14 heures.

Cette semaine, c'est à Ottawa que les amateurs de théâtre ont un important rendez-vous. Prenant deux semaines de vacances, entre des répétitions de *Platonov* et des répétitions de *Coriolanus* au Britain's National Theatre à Londres, Ian McKellen fait un saut à Ottawa (et non à Montréal, pourquoi?) pour y donner son fameux spectacle Shakespeare, créé au Festival d'Edimbourg en 76 et joué partout dans le monde depuis. La soirée est inoubliable.



Ian McKellen

teurs britanniques de la génération d'Albert Finney et Tom Courtenay qui ont au cours des années soixante pris le relais de leurs aînés, Gielgud, Olivier. Ils ont entre autres rétréci les frontières entre le grand Will et le public de leur temps en ne reniant pas leurs accents pour les fonder dans la grande tradition shakespearienne, mais au contraire en se réappropriant la langue de Shakespeare dans leurs intonations quotidiennes d'Anglais contemporains des Beatles.

En montant sur scène, arrivant de la salle, McKellen établit tout de suite sur le ton de la confiance et du plaisir partagé les moments qu'il s'approprie à traverser. C'est le monologue de Jacques à la scène 7 du deuxième acte de *Comme il vous plaira*: « Le monde entier est un plateau de théâtre et tous les hommes et toutes les femmes ne sont que les personnages de la pièce. Ils font leurs entrées, leurs sorties et chaque homme

y joue plusieurs rôles, car la pièce a sept actes qui sont les sept âges de la vie. »

En plus d'être une discrète référence à son aîné, John Gielgud, qui avait longtemps promené à travers le monde un récital Shakespeare dont le titre était *The Ages of Man*, Ian McKellen lance avec cet extrait-synthèse (où la voix de Shakespeare est des plus claires) son spectacle qui est plus qu'un récital. Il ne se contente pas d'aligner des scènes à un personnage, des extraits en forme de pot-pourri, mais au contraire il navigue avec une aisance et un souffle pur « dans » Shakespeare, commentant ce qu'il va jouer avec un esprit vif, déconcertant une réplique comme on disette avec une joie curieuse, jouant Juliette avec des airs énamourés, Mrs. Quickly (dans *Henri V*) qui raconte de façon énarrable la mort de Falstaff, et soudain Roméo, là, avec une vérité troublante, un Roméo perdu, vrai, jeune

et malgré lui tragique.

À certains moments, pour faire miroiter les distances énormes qui peuvent s'accumuler dans l'exercice de l'art dramatique à travers le temps, McKellen fait du Burbage. L'effet grossi est d'un comique sûr. Traversant la grande scène où seul un fauteur tient lieu de décor dans les rayons de lumière, McKellen devient ce Richard Burbage, acteur de l'époque de Shakespeare qui enflait Hamlet ou Macbeth jusqu'à la démesure. Et McKellen d'un revirement de regard revient à son public avec une simplicité que l'on aurait le goût de dire plus touchante que théâtrale, alors que cette simplicité, cette présence, est tout aussi théâtrale que l'était le cirque de Burbage en son temps. L'art a changé de formes mais pas de forces.

Quoi dire d'un tel spectacle? Nous avons devant nous un acteur. Et c'est en voyant McKellen qu'on mesure la grandeur du métier. Présence, magie, fraîcheur communiquée, Shakespeare nous est ainsi rendu sans tricherie, sans détours, droit dans le chemin du théâtre, chemin qui s'enfoncé d'autant plus creux qu'il n'est pas encombré, comme le dit Hamlet dans son adresse aux comédiens.

Et puis il y a, au cœur du spectacle, un moment superbe où McKellen dit le Sonnet XX, ces sonnets où Shakespeare a livré les plus intimes de ses réflexions. Ian McKellen propose à son auditoire d'écouter ce sonnet en s'imaginant que Shakespeare parle à un jeune acteur. Avec beaucoup de délicatesse McKellen entre ainsi dans le champ d'une interprétation des sonnets qui n'a pas souvent eu cours mais qui éclaire pourtant plusieurs passages de ces pages magnifiques.

On ne voit pas souvent un acteur de cette envergure, et Montréal manque une occasion de bonheur en n'attirant pas (ou en ne pensant pas inviter?) ces grands noms du théâtre actuel. Rappelons que McKellen a créé à Broadway, dans la mise en scène de Peter Hall, le rôle de Saliéri dans *l'Amadeus* de Peter Shaffer, Shaffer qui disait de Ian McKellen que son intelligence l'avait aidé à cerner (et resserrer) le personnage de Saliéri. Rappelons aussi que McKellen avait créé à Londres le *Bent* de Martin Sherman et qu'en 77, 78 et 79 il a réussi l'exceptionnel triplé de l'« Actor of the Year ».

Ian McKellen, qui a joué cet été au Théâtre National de Grande-Bretagne la première pièce de Tchekov, *Platonov*, que Michael Frayn (oui, l'auteur des *Sardines en sourdine*) a adapté sous le titre de *Wild Honey*, jouera cet automne le redoutable rôle de Coriolan dans la mise en scène de Sir Peter Hall. Entre ces deux rôles, Platonov et Coriolan, il était tout Shakespeare, à Ottawa, avec une soirée Shakespeare qui demeurera l'un des forts moments de théâtre de l'année.



## Lieu de rencontre des esthétiques?

HEDWIDGE ASSELIN

Depuis hier, l'Université de Montréal est l'hôte du Xe Congrès international d'esthétique et ce, jusqu'au 19 août. Le programme est très chargé. Quatre sessions plénières exploreront le thème général *Les oeuvres d'art: défis à la philosophie*, auxquelles participeront les grands noms de l'esthétique, Arnheim, Fisher, Jimenez, Dufrenoy, Danto, Morawski, Vattimo et autres, puis des sections spéciales étudieront les moments clés de l'histoire de l'esthétique, la critique et les arts, les théories de l'art et la connaissance et l'évaluation de l'art. Des ateliers s'occuperont d'esthétique comparative et expérimentale, de l'art en relation avec le langage, l'interprétation, l'éros et la société.

Ces congrès organisés tous les quatre ans permettent une mise au point des différentes recherches philosophiques sur l'art mais, pastichant l'usage, ce n'est pas une rencontre des esthétiques mais plutôt des esthéticiens. Malheureusement deux grandes têtes d'affiches, Huberto Eco et Louis Marin se sont désistés au dernier moment. Les débats sont ouverts au public moyennant les frais d'inscription.

Deux membres de la toute jeune Société d'esthétique du Québec, Christiane Chassay-Granche et Suzanne Foisy, ont préparé une exposition d'oeuvres d'art qui est présentée dans le Hall d'honneur de l'université. Il ne s'agit pas d'un divertisse-

ment pour congressistes mais intitulé *l'Art pense*, cette exposition veut rendre compte de certaines tendances artistiques actuelles de l'art québécois. Le fait, par exemple, que l'oeuvre d'art ne soit plus simplement esthétique mais discours sur l'art, que les artistes deviennent théoriciens de l'art et que leur pratique en soit investie et qu'il existe une dynamique entre l'oeuvre, l'artiste et le public et les divers emprunts théoriques et transferts d'information.

Une douzaine d'artistes ont été choisis, parmi eux Robert, Tournisoux, Kiopini, Racine, Granche; ils présentent des oeuvres qui proposent leur définition de l'art. Il s'agit d'une session de travail à part entière accompagnée d'un catalogue fouillé. Les oeuvres présentées souffrent sans contredit de l'environnement architectural fasciste des années quarante mais nous aurons le plaisir de les revoir. En effet cette exposition sera le coup d'envoi de la saison de la galerie Joliet en septembre et cela permettra un commentaire plus étendu.

Parallèlement, à l'occasion du même événement, la Galerie mobile présente une première installation sur le thème du congrès, dans le jardin de son directeur Jean Leduc, situé au 3580 Vendôme. Elle est ouverte au public de 16 heures à 19 heures pour des raisons d'éclairage. L'esprit contestataire du directeur se manifeste dans trois toiles sans mouture, suspendues à la corde

à linge à l'aide d'épingles et supportant chacune un texte. Le premier texte, de Marx, traite de la toile comme produit comprenant une quantité de travail toujours la même. De simples taches noires vous indiquent que le travail est salissant. Le second texte, extrait d'un poème de Nietzsche, semble s'adresser aux artistes qui « s'inventent le plaisir de Dieu ». Le texte écrit en noir se décompose au hasard de la toile au crayon gras bleu.

Le troisième texte, de Peaton, s'adresse aux philosophes qui doivent

« mettre diligence pour acquérir vertu et patience car la rémunération est belle ». Une gerbe de lignes noires ponctue le texte. L'aspect esthétique se retrouve dans le jardin lui-même, qui sert de support aux oeuvres (ou de mise en scène) par l'aspect sauvage de ses fleurs indigènes, transplantées là selon un hasard contrôlé. Le discours de Leduc sur le signifiant et le signifié n'est certes pas l'aspect le moins intéressant de cette manifestation. Souhaitons que le ciel soit clément jusqu'à dimanche.

## CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "The corsica brothers" 6 h 25, 10 h — "Beat street" 8 h.  
ASTRE II: — "Gremlins" 6 h 15, 9 h 45 — "Lassiter" 8 h.  
ASTRE III: — "Contre toute attente" 9 h 25 — "Le fièvre du printemps" 7 h 30.  
ASTRE IV: — "L'Opéra de la terreur" 6 h 30, 9 h 45 — "Les exterminateurs de l'an 3000" 8 h 05.  
BERRI I: (286-2115) — "Le Père Noël est une ordure" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
BERRI II: — "Premiers défilés" 1 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h, 8 h 50.  
BERRI III: "Les dieux sont tombés sur la tête" 1 h 15, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
BERRI IV: — "Yentl" 1 h 15, 4 h 25, 7 h 15, 9 h 45.  
BERRI V: — "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.  
BROSSARD I: (861-2725) — "Bachelor party" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.  
BROSSARD II: — "Jungle book" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15.  
BROSSARD III: (465-5906) — "Loulou" 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15.  
BROSSARD IV: "Red dawn" 1 h 30, 3 h 5, 7 h, 9 h.  
CARTIER-LAVALL (863-5124) — "Cristal magique" 15 h, 19 h.  
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Bonjour les vacances" 13 h, 17 h 05, 21 h, 19 h.  
CHAMPLAIN II: — "Mystérieuse Julie" 13 h 30, 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15.  
CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — "The last starfighter" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.  
CINÉMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — "The Kansas City Trucking Co." 15 h, 16 h 45, 18 h 30, 20 h 15, 22 h.  
CINÉMA THÉÂTRIQUE QUÉBÉCOIS: (842-3753) — "Belle O" 18 h 30, "Applause" 20 h 35.  
CINÉMA MONTREAL II: — "Contra toute attente" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15.  
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Hook and dagger" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
CINÉPLEX II: — "Loulou" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.  
CINÉPLEX III: — "Phar lap" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.  
CINÉPLEX IV: — "The big chill" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.  
CINÉPLEX V: — "Jungle book" 1 h 10, 2 h 45, 4 h 20, 5 h 50, 7 h 25, 9 h 30.  
CINÉPLEX VI: — "Repo man" 1 h 15, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 30, 11 h 55, 13 h 55.  
CINÉPLEX VII: — "Muppets take Manhattan" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
CINÉPLEX VIII: — "Closely guarded" 1 h 10, 2 h 15, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.  
CINÉPLEX IX: — "Moscow on the Hudson" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.  
CINÉMA MONTREAL I: (521-1370) — "Jamais plus jamais" 12 h 05, 4 h 40, 9 h 15 — "Superman III" 2 h 25, 7 h.  
CINÉMA MONTREAL II: — "Contra toute attente" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15.  
CINÉMA MONTREAL III: — "Tomb Raider" 2 h 50, 7 h 05.  
COMPLEXE DES JARDINS II: (288-3141) — "Tank" 12 h 45, 16 h 45, 20 h 45 — "Cristal magique" 15 h, 19 h.  
COMPLEXE DES JARDINS III: — "Bonjour les vacances" 13 h, 17 h 05, 21 h, 19 h.  
COMPLEXE DES JARDINS IV: — "Bronco Billy" 14 h 55, 19 h.  
COMPLEXE DES JARDINS V: — "Mémories d'une petite cottetier" 12 h 15, 14 h 50, 17 h 25, 20 h — "Mystérieuse Julie" 13 h 30, 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15.  
COMPLEXE DES JARDINS VI: — "Hommes d'extrême" 12 h 45, 14 h 10, 15 h 35, 17 h, 18 h 25, 19 h 50, 21 h 15.  
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-9089)  
CRÉAZIE: (388-4210) — "Zelig" 7 h 30, 9 h 15.  
DAUPHIN I: (721-6060) — "Le li-

vre de la jungle" 1 h, 4 h 20, 7 h 10 — "Tron" 2 h 30, 5 h 45, 9 h 10.  
DAUPHIN II: "Tout feu, tout flamme" 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.  
DORVAL I: (631-8587) — "Revenge of the nerds" 7 h 30, 9 h 30.  
DORVAL II: "Grand view U.S.A." 7 h 10, 9 h 10.  
DORVAL III: "Gremlins" 7 h 20, 9 h 20.  
DORVAL IV: (341-3190) — "Red dawn" 12 h 15, 2 h 40, 4 h 45, 7 h 9 h 15.  
DORVAL V: — "Jungle book" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15, 10 h.  
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Le petite bande" 7 h 30, 9 h 30.  
ÉLYSÉE II: — "Equestre" 7 h 15, 9 h 15.  
ESPACE 92(72-1080)  
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Splash" 7 h, 9 h.  
FAIRVIEW II: — "The never ending story" 6 h, 7 h, 9 h, 11 h 30.  
FLEUR DE LYS: (849-0041) — "La dernière maison sur la gauche" 2 h 40, 5 h 55, 9 h 10 — "Pénitencier de femmes" 1 h, 4 h 15, 7 h 30.  
GREENFIELD I: (671-6129) — "Grand View U.S.A." 7 h 10, 9 h 10.  
GREENFIELD 2: — "A la poursuite du diamant vert" 7 h, 9 h.  
GREENFIELD 3: — "Plus rien de neuf" 6 h, 8 h.  
GREENFIELD 4: "J'ai vécu deux fois" 7 h 35.  
IMPERIAL: (288-7102) — "Indiana Jones: the temple of doom" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.  
JANUS I: (725-7000) — "Loulou" 2 h, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30.  
JANUS II: (489-9707) — "The karate kid" 6 h 15, 8 h 45.  
JANUS III: — "Purple rain" 7 h, 9 h.  
LA CITÉ I: (844-2829) — "Grand view U.S.A." 6 h, 7 h 50, 9 h 40.  
LA CITÉ II: — "Joy of sex" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.  
LA CITÉ III: — "Revenge of the nerds" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.  
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Le femme flamée" 6 h 45 — "Histoire à mourir debout" 7 h — "Frances" 9 h — "Koyaniscatsi" 9 h 30.  
sept. mar. au ven. 14h. 15, 20h 30, dim. 14h. 15h. 16h. 30, 20h 30, 22h.  
LES RETROUVAILLÉS: 1709 St-Denis (849-9275) — John Badme quartette (848) mer. au sam. de 22h. 01h. — Sylvain L. Héroux, chansonnier, du mer. au mar. de 22h à 01h.  
RISING SUN: 286 O. Ste-Catherine (861-0657) — "The Chicago Beat" avec Armageddon reggae ensemble.  
STATION 10 PUB: 2071 Ste-Catherine ouest: Festival Ragga, avec le groupe "Double Agent" les 16-17-18 août.  
SÉDIO-THÉÂTRE CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE: 100 est Notre-Dame (526-5957) — L'odyssée 3, spectacle humoristique où le public devient passager d'un bateau imaginaire, 15 sketches, création de Claude Desparros, du 27 juillet au 2 août, 20h.  
THÉÂTRE DE L'ENTRÉE: 1255 Boul. St-Joseph, Lachine (537-7433) — "J'aurai ta peau" présentation du Théâtre de l'Entrée, du 27 juillet au 31 août, 20h.  
THÉÂTRE DE L'ENTRÉE: 1255 Boul. St-Joseph, Lachine (537-7433) — "J'aurai ta peau" présentation du Théâtre de l'Entrée, du 27 juillet au 31 août, 20h.  
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — "Gianna Marina et ses compagnes" les 14-15-17-18 août, 20h.  
HOTEL CLARENDON: 57 rue St-Anne, Vieux-Québec (692-2480) — Spectacle de Léo Munger "Ah l'amour... toujours l'amour", du mer. au dim. 21h., jusqu'au 15 août.  
AUBERGE DE RAWDON: 3663 rue Queen, Rawdon (834-4200) — "La Troupe" "Tant qu'à rien faire à soi" présente "L'ouïe-boîte" de Victor Lanoux, les ven. sam. et dim. 20h. juillet et août.  
LE PATRIOTE DE SAINT-AGATHÉ: Ste-Agathe (851-2244) — "La rue vers l'air" de Marie-Thérèse Quinton, du 19 juin au 25 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h 30 et 22h.  
MAIRIE DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite Station (382-9039) — "Les nuits de Montréal" revue musicale, du 4 juil. au 1 sept., du mer. au sa. 20 h 30.  
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1845 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne de Sorel (743-8446) — "Joyeux Pâques" comédie de Jean Poirat, m. en s. Richard Niquette, du 12 juin au 25 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.  
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 Wellington, Hull (771-6699) — "La charité" comédie de Bill C. Davis, m. en s. Gilles Provost, du 10 juillet au 1 sept. mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.  
THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165) — "Chez Paul-Elle, bière, vin, liqueur et nouveautés" de Louis-Marie Dansereau, du 21 juin au 8 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, dim. 20h.  
THÉÂTRE DE MARJOLAINE: Autoroute Cantons de l'Est, sortie 106, Eastman (297-2860) — "Ah, si maman me voyait..." de Louis-Georges Carrier, du 23 juin au 26 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, dim. 20h.  
THÉÂTRE DU PERCE-REVE: 9 rang Ancill, Victoriaville (752-5070) — "La chambre mandarine" comédie de Robert Thomas, m. en s. Martin et Patrice Daigneault, du 12 juillet au 9 sept., du jeu. au dim. à 20h 30.  
THÉÂTRE DU THÉ DES BOIS: Deauville (819-864-9569) — "J'veux faire mon show" mer. jeu. ven. sam. du 27 juin au 25 août 20 h 30.  
THÉÂTRE SAINT-ADÈLE: 1069 Boul. Ste-Adèle, sortie 67, autoroute des Laurentides, Ste-Adèle (435-7333) — "Les larrons font occasion" de Jane Milmore et William Van Zant, du 20 juin au 1 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, dim. 20h.  
THÉÂTRE DE VAUDREUIL: Cité des Jeunes, Vaudreuil (455-7930) — "Le Charlatan" de Robert Lamoureux, du 26 juin au 2 sept. mar. au ven. 20h 30, sam. 19h 30 et 22h.  
MAIRIE DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite Station (382-9039) — "Les nuits de Montréal" revue musicale, du 4 juil. au 1 sept., du mer. au sa. 20 h 30.  
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1845 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne de Sorel (743-8446) — "Joyeux Pâques" comédie de Jean Poirat, m. en s. Richard Niquette, du 12 juin au 25 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.  
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 Wellington, Hull (771-6699) — "La charité" comédie de Bill C. Davis, m. en s. Gilles Provost, du 10 juillet au 1 sept. mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.  
THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165) — "Chez Paul-Elle, bière, vin, liqueur et nouveautés" de Louis-Marie Dansereau, du 21 juin au 8 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, dim. 20h.  
THÉÂTRE DE MARJOLAINE: Autoroute Cantons de l'Est, sortie 106, Eastman (297-2860) — "Ah, si maman me voyait..." de Louis-Georges Carrier, du 23 juin au 26 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, dim. 20h.  
THÉÂTRE DU PERCE-REVE: 9 rang Ancill, Victoriaville (752-5070) — "La chambre mandarine" comédie de Robert Thomas, m. en s. Martin et Patrice Daigneault, du 12 juillet au 9 sept., du jeu. au dim. à 20h 30.  
THÉÂTRE DU THÉ DES BOIS: Deauville (819-864-9569) — "J'veux faire mon show" mer. jeu. ven. sam. du 27 juin au 25 août 20 h 30.  
THÉÂTRE SAINT-ADÈLE: 1069 Boul. Ste-Adèle, sortie 67, autoroute des Laurentides, Ste-Adèle (435-7333) — "Les larrons font occasion" de Jane Milmore et William Van Zant, du 20 juin au 1 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h, dim. 20h.  
THÉÂTRE DE VAUDREUIL: Cité des Jeunes, Vaudreuil (455-7930) — "Le Charlatan" de Robert Lamoureux, du 26 juin au 2 sept. mar. au ven. 20h 30, sam. 19h 30 et 22h.  
MAIRIE DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite Station (382-9039) — "Les nuits de Montréal" revue musicale, du 4 juil. au 1 sept., du mer. au sa. 20 h 30.

LAVAL I: (688-7776) — "Indiana Jones" 12 h 15, 9 h 35.  
LAVAL II: — "Gremlins" 7 h 05, 9 h 15.  
LAVAL III: — "Revenge of the nerds" 6 h, 7 h 55, 9 h 45.  
LAVAL IV: — "A la poursuite du diamant vert" 7 h 20, 9 h 30.  
LAVAL V: — "Purple rain" 7 h 10, 9 h 20.  
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Closely guarded" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
LAVAL-ODEON II: — "Red dawn" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.  
LOEWS I: (861-7437) — "Gremlins" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 40, 6 h 40, 9 h 40.  
LOEWS II: — "Grand View U.S.A." 12 h 15, 2 h 05, 4 h 05, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40.  
LOEWS III: — "Never ending story" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 10, 8 h, 9 h 50.  
LOEWS IV: — "Top secret" 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 15, 9 h.  
LOEWS V: — "Top secret" 11 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 20, 10 h.  
MERCIER: (255-6224) — "Premiers défilés" 6 h 15, 9 h 45 — "L'épée sauvage" 8 h.  
OUMETSCOPE: (525-8600) — "Au-delà du bien et du mal" 7 h, 9 h 30, "Erendos" 7 h, 9 h 15.  
OUTREMONT: (277-4145) — "Il était une fois en Amérique" 3 h, 8 h.  
PALACE I: (866-6991) — "Star Trek III: the search for Spock" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 40.  
PALACE II: — "The karate kid" 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.  
PALACE III: — "Romancing the stone" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
PALACE IV: — "Joy of sex" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.  
PALACE V: — "Conan the destroyer" 13 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
PALACE VI: — "Purple rain" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.  
PARADIS I: (866-6991) — "Tonnerre" 8 h 10, "The adventures of the Cobra d'or" 6 h 30, 9 h 35.  
PARADIS II: — "Tendres pas-

sions" 9 h, "Un homme, une femme, un enfant" 7 h 15.  
PARADIS III: — "Jeux de guerres" 9 h 45 — "Octopus" 7 h 30.  
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — Maurice Tournier et Jacques Demey: "Volpone" 19 h 30 — "Lola" 21 h 30.  
PARISIEN I: (866-3856) — "La Boum 11" 12 h 55, 3 h 5, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15.  
PARISIEN II: — "A la poursuite du diamant vert" 1 h, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30.  
PARISIEN III: — "Opération Foxbat" 12 h 40, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 10, 8 h, 9 h 50.  
PARISIEN IV: — "Antonieta" 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40.  
PARISIEN V: — "Carmen" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.  
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Le livre de la jungle" 3 h, 6 h 20, 9 h 40 — "Tron" 1 h 10, 4 h 30, 7 h 50, 11 h 10.  
PLACE LONGUEUIL II: — "La loi des ténébères" 2 h 25, 6 h, 9 h 35 — "Le nuit de l'évasion" 12 h 35, 4 h 10, 7 h 45.  
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "Under the volcano" 12 h 30, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 25.  
PLACE VILLE-MARIE II: — "Electric dream" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.  
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Red dawn" 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.  
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Best defense" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h.  
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Jungle book" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.  
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Ghostbuster" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.  
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Mort au large" 19 h 20 — "Tonnerre" 17 h 45, 21 h 05.  
SAINT-DENIS III: — "Bonjour les vacances" 21 h 20 — "Fureur du danger" 15 h 10, 19 h 30.  
SAINT-DENIS IV: (768-2092) — "Loulou" 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15.  
SAINT-DENIS V: — "Plus rien à perdre" — "J'ai vécu deux fois" 6 h, 7 h 35.  
VILLERS I: (388-5577) — "Premiers défilés" 6 h 30, 10 h — "L'épée sauvage" 8 h 20.  
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "The never ending story" 7 h 15, 9 h 15.  
YRUC: (937-8768) — "Revenge of the nerds" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 25, 6 h, 7 h 45, 9 h 30, 11 h 30.

## TELEVISION

22.00	22.22
Première édition	Suzi Delair et Jean Tessier Station-Soie
12.00	Fantômes
12.09	Avi de recherche
12.30	Reflets d'un pays
14.00	Période gratuite aux Paris politiques
14.05	Cinéma
14.05	« À me qui vive » Fr. 60 avec Ariette Thomas, Jacques Desques et George Aminel.
15.30	Le robinson suisse
16.00	Félix et Clobertine
16.30	Les agullages du ciel
17.00	Télé-5
18.00	Les brigades du tigre
18.25	Avec Pierre Maguion, J.P. Tribout et Jean-Claude Bouillon
18.30	Ce soir
18.35	Nouvelles du sport
18.30	Québec mer et monde
19.00	Génies en herbe en vacances
19.30	Période gratuite aux Paris politiques
19.35	Les grands films
19.35	« Griffati américain » amé. 73 avec Richard Dreyfus, Ronny Howard et Paul Le Mat.
22.00	Le Téléjournal
22.15	Le météo
22.20	Le point
22.30	Baseball des expos: San Francisco vs Montréal
01.00	Les nouvelles du sport
12.00	Le dix vous informe
12.15	Le dix vous informe
13.45	Ciné Quiz
14.00	« Un appel au secours » Amé. 1978 avec Linda Purl, Shirley Jones, Murray Hamilton et Karen Lamont
16.00	N'ajustez pas votre appareil
16.30	La course aux trésors
17.00	Chips
18.00	Le 18 heures
18.30	Salut capitaine
19.30	La quotidienne
19.31	Galaxie
20.00	Cinéma de comédie
20.00	« La Zizanie » Fr. 78 avec Claude Zidi, Louis de Funès, Annie Girardot, Julie Guémar et Maurice Risch
22.00	Les Nouveaux TVA
22.30	Le dix vous informe
22.50	Les sports et la couleur du temps
23.15	Cinéma de fin de soirée
23.15	« Bouiversament » amér. 73 avec Martin Balsam, Cloris Leachman, Marge Redmond et Gene Nelson
17.30	Télé-Université: l'évolution de l'homme
18.30	« Arrivé à Hollywood »
19.00	Autour de l'hippopotame

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

## Moscou condamne officiellement la plaisanterie de Reagan

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a haussé le ton à l'égard des États-Unis en condamnant officiellement hier la blague du président Ronald Reagan évoquant l'imminence d'un bombardement de l'URSS.

Dans une « déclaration » — texte ayant valeur de prise de position gouvernementale — l'agence Tass a indiqué être « habilitée à déclarer que l'Union soviétique condamne l'invective du président des États-Unis, qui est d'une hostilité sans précédent à l'égard de l'URSS et dangereuse pour la cause de la paix ».

Mardi soir, dans un commentaire, l'agence soviétique avait déjà réagi à la gaffe du chef de la Maison-Blanche en dénonçant son « attitude irresponsable ».

Dans sa « déclaration », Tass affirme « qu'une telle conduite est incompatible avec les hautes responsabilités que les dirigeants des États, au premier chef ceux qui possèdent l'arme nucléaire, assument quant au destin de leur peuple et celui de l'humanité ».

Selon l'agence, « la politique de l'actuelle administration américaine contrecarre les intérêts fondamentaux des peuples. Elle est dénuée de perspectives et extrêmement dangereuse, ce qui demande un haut degré de vigilance à tous ceux qui chérissent la paix ».

« À la Maison-Blanche, on essaie maintenant de présenter les choses comme si le chef de l'administration américaine ne s'était prétendument permis qu'une « plaisanterie », écrit Tass. Affirmant que les paroles de M. Reagan ont suscité « une inquiétude sérieuse aux États-Unis et dans d'autres pays », l'agence ajoute : « cet épisode est considéré à juste titre comme l'expression d'un état d'esprit qui, naguère, était formulé officiellement dans des appels à une "croisade" contre le communisme ».

L'agence accuse une nouvelle fois les États-Unis de pratiquer le « terrorisme d'État », de « bloquer » le processus de limitation et de réduction des armements et de refuser de

négoier sur la délimitation de l'espace. La « rhétorique pseudo-pacifiste » des États-Unis, poursuit-elle, « ne doit pas tromper » et la « franchise du président Reagan doit ouvrir les yeux à ceux qui avaient encore des doutes à ce sujet ».

Dans un communiqué, qui constitue le premier commentaire officiel américain dans cette affaire, le département d'État précise qu'il répond directement aux déclarations publiées mardi et hier par Tass.

Le communiqué du département d'État prend soin de ne jamais citer spécifiquement les propos de M. Reagan, qui ont été tenus samedi dernier alors qu'il faisait un essai de voix avant une allocution radiophonique.

M. Reagan avait précisément déclaré en plaisantant : « J'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de signer une loi bannissant la Russie pour toujours. Le bombardement va commencer dans cinq minutes ».

« La déclaration de Tass, indique le communiqué, répète la présenta-

tion erronée que font les Soviétiques de la politique américaine à l'égard de l'URSS, notamment notre prétendu « refus » de négocier sur le contrôle des armements dans l'espace ».

Par ailleurs, à Bonn, un porte-parole du gouvernement ouest-allemand a estimé hier qu'il n'y avait « pas de quoi rire » avec la « plaisanterie nucléaire » du président Reagan. Répondant à la question d'un journaliste sur l'opinion du gouvernement ouest-allemand à ce sujet, le porte-parole, Peter Boenisch, a affirmé : « Il y a des blagues dont on peut rire et d'autres avec lesquelles il n'y a pas de quoi rire ».

M. Boenisch a ajouté : « nous réserverons à cette blague le plus mauvais sort qu'on puisse faire à une blague : celui de ne pas continuer à la raconter ».

Pendant ce temps, le département d'État à Washington a estimé hier que les réactions soviétiques à la plaisanterie du président Reagan sont « hors de proportion » et formulées à des « fins de propagande ».

## Washington se réjouit du dialogue RFA-RDA

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis se félicitent du resserré du dialogue inter-allemand observé depuis quelques semaines et accueillent sans déplaisir la colère qu'il suscite à Moscou.

La décision ouest-allemande d'accorder un nouveau prêt de quelque \$330 millions US à la RDA et l'annonce d'une visite en RFA, en septembre, du « numéro un » est-allemand, Erich Honecker, sont saluées par les responsables américains comme autant d'étapes positives.

Officiellement, il n'est pas question à Washington de porter publiquement un jugement sur la

politique qu'entend conduire la RFA. Mais dans les milieux officiels, on assure que les États-Unis ont toujours « soutenu tout ce qui favorisait le dialogue inter-allemand », en dépit de quelques « malentendus » au début de l'« ostpolitik » amorcée par le chancelier Willy Brandt il y a plus de six ans.

La satisfaction observée aux États-Unis va au-delà. En pleine crise des euromissiles, à la fin de l'an passé, fait-on observer dans les milieux officiels, les Soviétiques ont franchement fait pression sur la RFA en jouant précisément sur cette question des relations entre les deux Allemagnes.

## Des unités occidentales arrivent en mer Rouge

LE CAIRE (Reuter) — Deux nouvelles explosions ont été signalées hier en mer Rouge où une flotte multinationale de dragueurs de mines s'apprêtait au déminage des eaux où seize navires ont été touchés au cours des cinq dernières semaines.

À Oslo, on a rapporté de sources maritimes qu'un chalutier soviétique avait été touché par une mine mardi dans le sud de la mer Rouge et qu'un destroyer égyptien en avait fait exploser une autre. Au ministère égyptien de la Défense, on se refuse pour l'instant à tout commentaire à ce sujet.

Des officiers de marine égyptiens et britanniques ont entamé des entretiens sur les opérations de déminage au moment où quatre dragueurs britanniques et leurs navires auxiliaires arrivaient à la base navale d'Adabiyah, à l'entrée du golfe de Suez.

Le dragueur français *Cantho*, parti de Port Saïd avec eux, a eu des ennuis de moteur qui l'ont obligé à s'arrêter à son vaisseau auxiliaire *l'Isard*. Un deuxième dragueur de

mines français, le *Dompaire*, était attendu dans le canal.

De son côté, le navire de transport américain *Shreveport*, avec quatre hélicoptères affectés aux opérations de déminage, a quitté Port Saïd et devait traverser le canal dans la soirée d'hier.

Les unités navales américaines doivent participer au déminage de l'extrémité sud du golfe de Suez aux côtés de bâtiments égyptiens, indique-t-on de source diplomatique. Les navires britanniques s'occuperont du nord du golfe.

Les navires français doivent quant à eux opérer dans les eaux saoudiennes avec la marine du royaume. Trois autres hélicoptères RH-53D américains ont été envoyés en Arabie saoudite pour aider au déminage des abords de différents ports.

Des responsables américains ont déclaré mardi soir qu'on ne pouvait encore déterminer l'origine des mines, dont l'installation a été revendiquée par l'organisation Djihad (« guerre sainte ») islamique. Un porte-parole du département de la

Défense a toutefois estimé que leur origine pourrait être établie sur examen de quelques exemplaires.

Les Égyptiens soupçonnent la Libye, qui a nié tout engagement dans l'affaire de la mer Rouge.

À l'aide de sonars et d'autres équipements ultrasensibles, on ramènera à la surface les mines découvertes dans la mer Rouge pour les expertiser ou les détruire au moyen de charges explosives, a-t-on indiqué de source officielle.

(Dans le sud de la France, où il présidait une cérémonie marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire du débarquement des alliés en Provence, Charles Hernu, ministre de la Défense, a déclaré hier que son pays n'entendait s'ingérer d'aucune façon dans les affaires d'autres États.)

(Six bâtiments français viennent, au cours de ces derniers jours, de rejoindre l'océan Indien à la demande de deux pays avec lesquels nous entretenons des liens étroits : l'Arabie saoudite et l'Égypte, a-t-il dit. Une nouvelle fois, nos forces armées contribuent à la réalisation de missions humanitaires (...). Notre seule

préoccupation est de contribuer, ici comme ailleurs, à la diminution des tensions, au respect du droit et à la solution négociée des conflits », a-t-il ajouté.)

D'autre part, l'Allemagne fédérale s'est interdite « pour des raisons politiques et juridiques » d'offrir ses services pour participer aux travaux de déminage en mer Rouge, a déclaré hier, lors d'une conférence de presse, Peter Boenisch, porte-parole du gouvernement de Bonn.

« Le gouvernement fédéral, a-t-il expliqué, se félicite de l'intervention d'États qui ont décidé d'apporter leur assistance. Il maintient, pour sa part, le principe selon lequel les forces armées de la RFA ne doivent pas intervenir en dehors de la zone de l'OTAN ».

« Nos partenaires de l'OTAN connaissent notre position. Pour cette raison, a indiqué M. Boenisch, l'éventualité d'une participation allemande aux travaux de déminage en mer Rouge n'a fait l'objet d'aucune consultation au sein de l'Alliance atlantique. »

## Tombé sous les coups de feu de la police

# Downes est inhumé sans incident à Belfast

LONDRES (AFP) — Les obsèques de Sean Downes, le jeune catholique de 22 ans tué dimanche dernier par une balle en plastique, lors d'une charge de la police, se sont déroulées sans le moindre incident, hier après-midi, à Belfast.

Il n'y avait pratiquement pas de forces de l'ordre au lentours de l'église du quartier catholique de Andersonstown, quand la messe de requiem a été célébrée en présence notamment de Gerry Adams, président du Sinn Féin, branche politique de l'IRA (l'Armée républicaine irlandaise).

Les obsèques n'ont vu ni heurts avec la police — retirée dans des voitures blindées — ni les traditionnelles sальves tirées par des hommes masqués de l'IRA, comme si celle-ci voulait bien marquer que M. Downes, 22 ans, n'appartenait pas à son organisation.

Le cercueil en bois clair, recouvert de fleurs, a été transporté sur 2 km à dos d'hommes depuis l'église, proche de l'endroit où il a trouvé la mort, jusqu'au cimetière. Sur le parcours, des hommes, des femmes et des enfants étaient massés silencieusement au bord de la route, encore jonchée de débris de verre et de cendres, après les heurts de la nuit de dimanche à lundi entre la police et de petits groupes de manifestants.

Au cimetière, juste en face d'une station de police, véritable place forte hérissée de caméras et d'une antenne radio, M. Downes a été mis en terre sans le moindre discours. Le père de la victime est resté près du cercueil pendant la durée des obsèques. L'épouse de M. Downes, Brenda, 21 ans, tête nue, conduisait le deuil, les yeux rougis par ses pleurs.

Le père Sean McCartney, curé de cette paroisse, a affirmé au cours de son sermon, que « la police s'était comportée (dimanche) d'une manière totalement injustifiée », et que « l'utilisation qu'elle avait faite de balles en plastique, son absence d'inquiétude pour les femmes et les enfants (qui se trouvaient à la manifestation de dimanche) étaient inacceptables de la part de gens dont le devoir est de protéger la vie et de respecter la loi ».

L'évêque de Down, comme plusieurs leaders de l'opposition britannique, dont Neil Kinnoch, chef du Parti travailliste, a demandé qu'une enquête indépendante, séparée de celle de la police, soit menée sur les incidents de dimanche.

M. Downes a été tué au moment où la police a chargé une manifestation jusque là pacifique, pour tenter d'arrêter l'avocat américain Martin

Galvin, un des responsables du NO-RAID, une organisation américaine qui effectue la collecte de fonds pour l'IRA, et qui est interdit de séjour au Royaume-Uni.

D'autre part, la police de Belfast a fait usage de balles en plastique mardi soir lors d'incidents avec des supporters de football, deux jours après la mort de Downes.

Les accrochages ont éclaté à l'occasion d'un match entre l'équipe locale de Cliftonville et les visiteurs du Celtic de Glasgow, deux équipes dont les supporters sont essentiellement des catholiques.

Un porte-parole de la police a déclaré que les forces de l'ordre ont été attaquées à coups de pierres et de barres de fer et que le pistolet d'un officier a été volé. À l'issue des affrontements, 57 personnes avaient été blessées, dont 47 policiers.

## Ferraro et Jackson causent des ennuis à Mondale

WASHINGTON (AFP) — Walter Mondale, candidat démocrate à la Maison-Blanche, a achevé hier sa troisième tournée électorale en trois semaines dans le sud des États-Unis alors que sa campagne connaît quelques ennuis du fait, moins de ses adversaires, que de ses alliés, Geraldine Ferraro et Jesse Jackson.

À chaque de ses étapes en Arkansas, dans le Tennessee et le Kentucky, l'adversaire de Ronald Reagan s'est vu surtout interrogé sur le refus du mari de Mme Ferraro, la

candidate démocrate à la vice-présidence, de rendre publiques ses déclarations d'impôts et sur l'attitude du révérend Jackson, son rival dans la campagne des élections primaires.

Mardi, M. Mondale a laissé percer son irritation à l'égard du pasteur noir, dont le soutien peut se révéler déterminant dans le sud. En 1980, M. Reagan avait emporté tous les États du sud, à l'exception de la Géorgie, mais une forte augmentation du vote noir pourrait changer les choses

cette année. « Peu importe ce que je lui donne, ce n'est pas assez. Il semble que je vais devoir gagner tout seul », a dit l'ancien vice-président, dont les propos ont été entendus par des journalistes à qui ils n'étaient pas destinés.

Depuis le message d'unité qu'il avait délivré à la convention de San Francisco, M. Jackson a été plutôt critique à l'égard du candidat démocrate.

Dans une interview publiée mardi dans le *Los Angeles Times*, il a estimé que « la campagne de M. Mondale (...) n'a pas de stratégie régionale ou nationale cohérente ni de thèmes pour attirer les électeurs noirs ».

La semaine dernière, il avait déclaré que si M. Mondale ne nommait pas davantage de Noirs et de femmes dans l'état-major de sa campagne, son « degré d'enthousiasme sera nul ». Les Noirs, avait-il ajouté « ne doivent pas mettre tous leurs oeufs dans le panier du Parti démocrate ».

M. Mondale vient de nommer dans son état-major un Noir, ancien partisan de M. Jackson. Mais l'ancien vice-président de Jimmy Carter à une marge de manoeuvre étroite : donner entière satisfaction à M. Jackson inquiéterait des classes moyennes qu'il cherche à détacher de M. Reagan.

En revanche, une campagne enthousiaste du pasteur baptiste pourrait amener nombre de Noirs à s'inscrire sur les listes électorales et à voter pour lui. M. Mondale obtiendrait, selon un récent sondage, 85 % des voix noires dans les États du sud tandis que M. Reagan gagnerait 69 % des voix blanches. Au total, l'actuel président emporterait de nouveau le sud avec 60 % des suffrages contre 33,7 % de M. Mondale.

La marge de victoire de M. Reagan avait été très faible en 1980. Il



Walter Mondale

avait gagné avec 5 123 voix d'avance l'Arkansas, État où 85 000 Noirs en âge de voter ne sont pas inscrits sur les listes électorales. En Alabama, 272 000 Noirs ne sont pas inscrits et l'avance de M. Reagan sur Jimmy Carter n'était que de 17 462 voix.

L'autre problème actuel de M. Mondale provient de sa colistière, Geraldine Ferraro, ou plutôt de son mari, John Zaccaro, un riche promoteur immobilier new-yorkais. Le candidat démocrate a reconnu son impuissance à ce sujet, déclarant mardi qu'il n'était « pas en mesure de faire quoi que ce soit » à propos du refus de M. Zaccaro de publier ses déclarations d'impôts.

« J'aimerais qu'il les divulgue », a dit pour sa part Mme Ferraro, en campagne en Californie. Mais elle n'en semble pas en mesure de convaincre son mari. Mme Ferraro avait pourtant promis de rendre publiques les déclarations de son mari.

## LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

### Antiquités

Armoire peinte 650\$. Buffet bas, panneaux soulevés, table demi-lune, table à traverser, banc à seau, grand tapis, coffre avec moulure en V, banc-lit couleur d'origine. — 1-562-8863. 20-08-84

### Ameublement

FUTONS DIRECTS MANUFACTURE: simple 75\$, double 90\$, queen 100\$. Ruggies, 935-5967. J.N.O.

Élegant mobilier italien, salle à manger fini noyer brun foncé, 6 chaises ve-lours beige, dont 2 à bras, rallonge, 550 \$ (valeur 1 200 \$). 878-5283 jour (demandeur Diane) ou 342-1083 soir. 18-08-84

Set de chambre couleur amande, lit king size, tête de lit laiton, neuf. — 769-7471. 20-08-84

### App. à partager

Grand 8 1/2 pièces à partager, près Forum, s.b., privie, prix intéressant. — 931-2167 — 849-0300. 20-08-84

### Appartements à vendre

OUTREMONT, très luxueux grand 6 pièces, 125 000\$. Frais commun 2700 \$/mois. Comptant minimum 50 000\$. — 274-2078 ou 279-3752. 23-08-84

### App/Logements

Près parc Laurier, bas duplex, 5 1/2 rénové non-chauffé, cour, garage, 500\$. — 274-3083. 18-08-84

OUTREMONT, 7 1/2 chauffé, rénové, près U de M., 900\$/mois. Après 18 heures: 738-6558. 17-08-84

C.D.N., 3248 Lacombe, à proximité U de M., 5 1/2, bas duplex, libre immédiatement, 855\$/mois (chauffage, eau chaude, électricité incluse) — 341-6196 après 17 heures. 23-08-84

C.D.N., Édouard-Montpelt coin Dacelles, grand 4 1/2, moderne, rénové, chauffage électrique 500\$. — 665-2184. J.N.O.

AHUNTIC, Boul. Gouin, bas, grand 6 1/2 nouvellement rénové, équipé, cave, grand terrain. 725 \$ 382-4647. 20-08-84

Outremont, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, ascenseur, épreuve du feu, Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

Grand 7 1/2 sur Édouard-Montpelt, chauffé, 340-9606 ou 738-9168. 17-08-84

C.D.N., 3220 Édouard-Montpelt, grand 4 1/2, très moderne, chauffage électrique 500\$. — 665-2184. 23-08-84

Cours Le Royer II, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, 1 chambre 650\$. Après 18 hrs: 336-5580. 22-08-84

EARSCVILLE duplex 5 1/2 rénové, ménage complet, garage, chauffage électrique, près métro, équipé électroménager 540\$, non chauffé 500\$, non chauffé. Lundi au vendredi, de 9 à 5 hrs p.m. 382-8569. 17-08-84

MEUBLE, N.D.G., complètement équipé, 7 1/2, foyers, boiseries, court ou long terme 1 075\$/mois. — Soir: 481-5459. Libre immédiatement. 04-09-84

OUTREMONT, rue Laurier, très grand luxueux 6 pièces bien éclairées, boiseries en chêne. Peut être occupé 25% en bureau de 850\$/mois. 1<sup>er</sup> septembre. — 274-2078 ou 279-3752. 23-08-84

7 1/2, entrée lavable, sècheuse, cour arrière. Libre immédiatement 400\$. — 845-9957 ou 843-4309. 20-08-84

OUTREMONT, 3 1/2, 4 1/2, 6 1/2, modernes, chauffés, ascenseur, intercom, toutes commodités. — 272-0351 — 761-6439. 17-08-84

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine, près collège, Université, studio, demi s.s., chauffé, électrocin, réfrigérateur, cuisinière, 195\$. Libre Entre 18h et 20h. — 274-0377. 20-08-84

V. St-Laurent, haut duplex 6 1/2, 2 rues métro. 595\$ chauffé, 283-4485 — 744-5709. 18-08-84

VIEUX-MONTRÉAL, petit 2 1/2, charmant et luxueux, tout équipé, foyer, poutres, 550 \$ 845-1833. 20-08-84

C.D.N., 3 1/2, Place Dacelles, reprise de bail ou sous-location, meublé ou non. Libre début septembre. 731-5867. 22-08-84

7 1/2 haut duplex près métro Côte Ste-Catherine, 1 1/2 s.b., frigo, cuisinière, chauffé, garage, 750 \$ 738-6085. 22-08-84

V. St-Laurent, haut duplex 6 1/2, 2 rues métro. 595\$ chauffé, 283-4485 — 744-5709. 18-08-84

### Offres d'emplois

### ÉTUDIANTS(ES) EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

LE DEVOIR est à la recherche d'étudiants(es) pour son bureau de sollicitation téléphonique du lundi au jeudi de 17h à 21h

Téléphonez à Roland David 844-3361

LE DEVOIR

### Offres d'emplois

Logements à partager

GRAND 6, ensoleillé, proximité UdeM, meublé sauf chambre, 250\$, 271-8036 ou 271-2730. 22-08-84

Grand 5 1/2, ensoleillé, rue Laurier ouest, meublé, (sauf chambre). Jeune femme autonome et sérieuse seulement. — 273-3112. 18-08-84

Maisons de campagne à partager

LAC ACHIGAN, chalet à partager, foyer, plage, tennis, ski. 873-5546 ou 342-9300 — 1-563-2367. J.N.O.

Maisons de campagne à louer

LAC ACHIGAN, 7 pièces luxueuses, meublé, 2 s.b., foyer, terrasse, plage, tennis, ski, tout compris 6000 \$/mois ou 3000 \$ temps d'occupation partagé. 1-563-2367. 27-08-84

Maisons de campagne à vendre

St-Louis du Richelieu, grand 6 1/2, chauffage bois plus électricité, grand terrain, 50 miles de Montréal 2500 \$/mois. — 584-2975. 17-08-84

Maisons de campagne à vendre

L'ÉPIPHANIE, juillet 1985. Bungalow 5 pièces en brique, solarium 10 x 18, terrain 100 x 250, taxes 300\$. Remises. Visitez sur rendez-vous. — 588-3317. 18-08-84

Maisons de campagne à vendre

BORD DE MER, Ile Verte, terre 140 arpents, maison traditionnelle avec billiards. Site exceptionnel. Idéal pour pêche, chasse, équitation et vols. Particulier. — 843-7228. 20-08-84

Offres d'emplois

Monsieur Baignoire recherche représentant(e)-évaluateur, à temps partiel. Références et lettres nécessaires. Visitez sur rendez-vous. 336-1133. 18-08-84

MONTAGE, designer/graphiste cherche assistante Minimum 1 an d'expérience. — 525-1422. 17-08-84

Restaurant italien recherche un ou une chef de soir et cuisinier(e)s. Téléphonez au chef avant-midi: 273-9509. 18-08-84

Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 275-4909. J.N.O.

Ferai travaux universitaires, thèses, etc. Sur système de traitement de textes. Prix à discuter. Contactez Johanne: 270-7325 (jour). 18-08-84

On demande

Je suis intéressé à acheter immeubles classe 31-32 de 16-24-28 logements. Jour: 834-1884 soir: 322-2330. 20-08-84

Acheteurs ivrois. — 267-8665. 18-08-84

Propriétés à vendre

OUTREMONT, cottage 10 pièces, plus s.s., stationnement, jardin, propriété livrée en très bon état, près Laurier. Lucie Mercier, RE/MAX Outremont, 271-2131. 17-08-84

ST-HILAIRE, 200 pieds sur Richelieu, bungalow 5 pièces, s.s., site exceptionnel. Comptant 20 000 \$. S. Alteseur — D. Mayer 374-2215. Imm. St-Marc, courtier. 20-08-84

**Réductions jusqu'à 50%**

chez **Christian-de-Gageac Ltée.**

Styles: Louis XIII, XIV, XV, XVI, Chinois

Mobilier de salon, salle à manger, chambre à coucher, bureau, lampes, miroirs, service de table en Limoges, revêtements muraux, argenterie, verrerie.

**5500 Chemin de la Reine-Marie**  
**481-3589**  
 Heures d'ouverture: lundi 13h00 à 17h30  
 mardi au samedi 10h00 à 17h30

## LE FONDS GASPILLÉ

RIEN n'est plus affligeant que l'incroyable histoire du fonds de \$ 200 millions créé par Ottawa en guise de compensation pour la fermeture de l'usine LaPrade. Vu en rétrospective, le projet fédéral d'eau lourde était téméraire, même si l'intention était bonne de créer enfin des emplois au Québec dans l'industrie nucléaire canadienne. De même, la décision de clore le chantier, annoncée en août 1978 par M. Jean Chrétien, ministre des Finances à l'époque, était justifiée, quoiqu'elle rompit grossièrement un contrat avec l'Hydro. Enfin, sur le principe d'une indemnité régionale, réclamée par Québec et finalement acceptée par Ottawa, on ne saurait que tomber d'accord. Là n'est pas le scandale.

Le scandale se trouve dans l'incroyable gaspillage de ressources financières auquel le « fonds LaPrade », pillé par les députés libéraux, continue de donner lieu dans une région où le chômage fait mal au cœur et où une politique de redéveloppement industriel s'impose de criante façon. Certes, tout le fonds n'a pas encore été dépensé; on peut en préserver peut-être la moitié, sinon davantage, pour créer des emplois permanents sur les deux rives du Saint-Laurent. Mais un coup de barre s'impose si on veut rescaper ces précieuses et trop rares ressources financières.

Le virage n'exige pas seulement une trêve entre Québec et Ottawa, sinon entre MM. Jean Chrétien et Yves Duhaime, les deux potentats régionaux qui se disputent la baronnie du centre du Québec. Il n'exige pas seulement que le gouvernement fédéral accepte enfin, conformément au concordat intervenu entre les autorités provinciales et municipales, de verser ses subventions aux structures locales dans le cadre d'une entente intergouvernementale et de critères objectifs. Si on doit parler d'investissements industriels et de développement économique, un examen sérieux des projets et une planification objective doivent faire l'objet d'un accord global entre les intéressés.

Malheureusement, bien des gens sont tombés dans le panneau des subventions faciles. Certes, quel entrepreneur va refuser de bâtir un aréna ou un port de plaisance, utile ou pas, d'agrandir un parc industriel, rempli ou non, ou d'allonger une piste d'atterrissage? Mais ces projets à courte vue, outre qu'ils ne créent souvent pas d'emplois permanents, laissent derrière eux des équipements dont les frais d'entretien et de fonctionnement tombent à la charge d'organismes, publics ou privés, qui ont rarement les moyens d'y faire face.

Ainsi, un gaspillage en entraîne un autre, alors que déjà un manque de ressources pour redresser le pan défaillant de notre économie.

Pire, les maires et les curés qui se sont lancés les yeux fermés dans l'incroyable pique-nique des députés libéraux, loin d'ajouter aux investissements publics requis pour créer des emplois, mêmes temporaires, dans une région qui en a tellement besoin, auront accrédité une intervention qui fait perdre des dizaines de millions de dollars, pourtant disponibles au titre des autres programmes autorisés pour l'ensemble du pays.

De plus, autant que le patronage qui accompagne le plus souvent les contrats donnés par les libéraux, cette complaisance des autorités locales aura favorisé non seulement certains projets frivoles ou des dépassements de coûts, mais une cor-

ruption grave du processus d'investissement public dans les circonscriptions en cause.

Il faut qu'une région soit tombée bien bas dans la dépendance politique pour en venir à répondre positivement au gouvernement parallèle, arbitraire et illégitime mis sur pied par les députés libéraux de la région. Certes, un ministre est doté de responsabilités exécutives, mais M. Chrétien n'est pas le ministre de Saint-Maurice. Certes, les députés ont toujours aidé leurs électeurs à se retrouver dans l'appareil inextricable du gouvernement, mais ils n'ont pas à se substituer aux ministères et sociétés d'État dans l'action publique requise dans leur région.

Ce n'est pas seulement l'autorité de Québec et des municipalités qui est bafouée dans ce genre de féodalité libérale. Ce ne sont pas, non plus, les seuls organismes communautaires qui sont dévoyés de leurs fins quand on fait des agents du gaspillage du fonds LaPrade. Ce sont les organes mêmes du gouvernement central et le Parlement canadien qui sont écartés de l'action d'Ottawa, privés de leurs attributions régulières dans une région, et tournés en ridicule à la faveur de pareil gaspillage. Au surplus, en ayant accès à des deniers publics devenus des ressources partisans, les ministères violent l'esprit sinon la lettre de la législation électorale.

Il faut souhaiter que l'antagonisme entre « séparatistes » et fédéralistes qui a servi d'amorce à l'aventure s'estompe promptement. En toute vérité, certains des projets présentés par Québec au fonds LaPrade n'étaient pas de très grande qualité ni de première priorité. À l'inverse, tous les projets des députés libéraux ne sont pas pourris, et quelques-uns méritent de survivre et de réussir. En outre, il est encore permis à Ottawa de dépenser des fonds au Québec, par exemple dans des installations portuaires, sans la permission de Québec.

Ce qui est pourri, c'est qu'avec le fonds LaPrade on achète à vil prix l'allégeance de la région au régime fédéral; qu'on confonde un gouvernement avec un parti; et que des députés et leurs amis s'arrogent des pouvoirs de développement qui ne leur ont pas été accordés par le Parlement et ne devraient jamais l'être. À cet égard, même si les députés avaient judicieusement financé des structures et des établissements industriels de première valeur et d'importance indiscutable pour la région (ce qui n'est pas le cas) — même là, la gestion partisane des \$ 200 millions resterait intolérable en régime parlementaire.

Il importe donc qu'un moratoire soit respecté dans l'attribution des sommes encore disponibles du fonds LaPrade; que les subventions les plus folles qui n'ont pas encore été dépensées soient carrément annulées; et qu'un organisme gouvernemental, non plus un caucus de députés, soit chargé d'établir la politique d'investissement et la sélection des projets qui méritent d'être financés par ces deniers publics. Les candidats de la région aux élections du 4 septembre devraient en prendre l'engagement formel. Les paroisses et les organismes communautaires devraient se faire un point d'honneur de ne plus se rendre complices du gaspillage. Une région défavorisée mérite mieux.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## Le cas Talbot

UN PRODUCTEUR de bovins de Saint-Cyrille-de-Wendover, quinze mois après la vente de son entreprise par le sheriff, défiant un jugement en expulsion qui lui a été signifié le 19 juillet, refuse toujours de quitter sa ferme, appuyé dans son geste par un certain « Mouvement pour la survie des agriculteurs du Québec ».

L'affaire Talbot met sur la sellette l'Office du crédit agricole du Québec qui protège de sa bonne foi. En pareil cas, soulignait hier le président de cet organisme, M. Camille Moreau, ce n'est « qu'en dernier ressort et lorsqu'aucun espoir n'est prévisible » que l'Office intervient, et encore le fait-il « de la façon la plus humaine et civilisée qui soit ». Nous n'avons aucune raison d'en douter.

Mais la question demeure : c'est grâce à un certificat émis par l'Office que M. Talbot a pu s'endetter d'une façon tout à fait extravagante.

Certes, il est du devoir de l'Office, à titre de pourvoyeur de capitaux de risque, d'assumer « plus de risques en termes de nombre et des risques plus grands » surtout lors du démarrage de nouvelles exploitations. Mais ses politiques d'octroi de certificats seraient-elles trop libérales, sinon laxistes?

Le film des événements conduit les non-instruits à s'interroger sur ce point. Revoyons-le.

★ Décembre 1977 : Marcel Talbot quitte son emploi à la General Motors de Sainte-Thérèse. Il vend sa maison et achète une terre (peu fertile et mal drainée, dit aujourd'hui l'Office). Déjà, il cumule deux subventions : \$ 4,000 (Loi de mise en valeur des exploitations agricoles) et une subvention sur les intérêts (Loi du prêt agricole).

Deux ans plus tard, il décide d'intensifier sa production de bovins en portant sa capacité de 50 à 400 bovillons. Il obtiendra d'une caisse populaire un prêt de \$ 132,000 sur présentation d'un certificat de garantie émis par l'Office du crédit agricole. Les intérêts de ce prêt sont subventionnés. Marcel Talbot obtiendra aussi une marge de crédit de \$ 100,000 en vertu de la Loi favorisant

le crédit à la production agricole, ainsi qu'une marge additionnelle de crédit personnel de \$ 200,000.

En septembre 1980, nouvel emprunt de \$ 19,500 en vertu d'une autre loi (favorisant l'amélioration des fermes), également assorti d'une subvention sur les intérêts.

Au total, en trois ans, M. Talbot aura donc pu contracter des emprunts de \$ 452,000, dont \$ 250,000 étaient garantis par l'État.

Dans le même temps, le ministère de l'Agriculture lui aura accordé des subventions de toutes sortes (depuis le drainage souterrain jusqu'au remboursement des taxes foncières) pour un total de \$ 62,260. S'y ajoutent les indemnités du programme de stabilisation des revenus : \$ 77,000. Grand total des indemnités et subventions des intérêts : \$ 177,110.

Septembre 1981 : la situation de l'entreprise s'est détériorée d'une façon jugée irréversible. Marcel Talbot réclame un prêt de consolidation qui lui sera refusé.

Selon les experts, le défaut de productivité de la ferme est flagrant : taux de mortalité exceptionnel des bovillons, coûts des aliments supérieurs à la moyenne et prix de vente inférieurs en raison de la mauvaise qualité de la carcasse.

On suggère à M. Talbot, pris en défaut de paiement, de liquider certains actifs; il refuse. Le prêteur amorce alors le processus de « réalisation de garanties ». Animaux et machinerie disparaissent de la ferme. Poursuivi, M. Talbot enregistre un plaidoyer de culpabilité à l'accusation de fraude et de dissimulation de garantie.

Épilogue : l'Office du crédit agricole se porte acquéreur de la ferme vendue par le sheriff et la remet en vente. Mais l'un des soumissionnaires se plaint de ne pouvoir la visiter, car M. Talbot refuse de quitter les lieux.

Telle est la version rendue publique, hier, par le président de l'Office du crédit agricole, en réponse à celle dont M. Talbot « alimente les médias » depuis un an et demi.

De l'examen des faits, il ressort qu'assez manifestement M. Talbot

n'avait pas la « vocation ». Il n'avait ni les dons ni la formation d'un exploitant agricole. De là la question : comment l'Office a-t-il pu délivrer un certificat sans lequel il n'aurait jamais décroché aucun de prêts qui ont fait sa perte? Le rôle de l'Office, de l'aveu même de son président, n'est-il pas de procéder à l'évaluation des biens offerts en garantie, de juger le candidat, d'apprécier le risque, de vérifier la structure financière? Acculé, M. Moreau est disposé à admettre que l'erreur est humaine et que son organisme n'est pas infallible. Il faut juger l'Office sur sa moyenne au bâton, laquelle, en vérité, est très bonne : en quatre ans et demi, sur 20,924 emprunteurs à long terme, on ne relève que 303 abandons à la suite d'une faillite, d'une vente forcée ou autrement. Et encore la moitié de ces abandons sont-ils reliés à la production du porc, victime d'une conjoncture particulièrement sévère.

★ Le cas Talbot soulève une autre série de questions, adressées cette fois au ministre de l'Agriculture. On connaît le grand rêve de M. Jean Garon : autosuffisance et diversification des productions agricoles au Québec. Aurait-on eu le pied trop lourd sur l'accélérateur? Aurait-on, de façon imprudente, encouragé des gens à s'engager dans des voies dont on sous-évaluait les difficultés?

À Québec, on préfère penser que le cas Talbot est une exception, un cas marginal, inévitable dans une économie de marché libre. On peut encourager l'initiative sans subventionner à jamais l'incompétence.

Pour ce qui est des faillites en milieu agricole, faisons l'économie d'un accès de masochisme. Si le Québec remporte la palme pour les six premiers mois de 1984, c'est l'Ontario qui, l'année dernière, détenait le triste record.

Quant à la petite guerre que mène Marcel Talbot, elle a valeur d'avertissement et peut-être marque-t-elle des limites qu'il faudra désormais se garder de franchir.

— JEAN FRANCOEUR

## La politique commerciale des États-Unis en accusation

### Libre-échangeisme à l'américaine

#### LE MONDE

DANS toutes les instances internationales, les États-Unis se présentent régulièrement comme les champions du libre-échangeisme. Dénonçant ici le protectionnisme de tel ou tel pays, là les subventions ou l'interventionnisme étatique qui faussent les règles de l'économie de marché. Un discours qui s'est singulièrement amplifié et durci depuis l'arrivée de M. Ronald Reagan à la Maison-Blanche.

À l'appui de leur croisade, les États-Unis ne manquent pas de faire valoir leur déficit commercial. Celui-ci ne cesse de se creuser, et c'est, pour l'administration Reagan, la preuve que les États-Unis ont ouvert leur marché et qu'il convient que les autres pays, Japon et Europe en tête, fassent de même.

En fait, les choses sont plus complexes. Si le déficit commercial américain est bien une réalité, on oublie trop souvent qu'il n'a pas les

mêmes conséquences pour les États-Unis que pour les autres pays. Du fait du rôle du dollar, les États-Unis ne sont pas soumis aux mêmes règles et sanctions économiques. En outre, ils n'hésitent pas à prendre, eux aussi, des mesures protectionnistes.

La stratégie américaine ne s'arrête pas là. Profitant de leur puissance politique, technologique et militaire et des inquiétudes engendrées par la politique de Moscou, les États-Unis entendent renforcer leur tutelle sur leurs partenaires. Ainsi, ils s'efforcent de contrôler, de surveiller, l'action des Européens et des Japonais dans le domaine des nouvelles technologies.

En quelques semaines, plusieurs entreprises européennes ont dû renoncer, sous la pression des autorités américaines, à signer des contrats avec les pays de l'Est, notamment pour la vente de matériels téléphoniques et de machines-outils.

Mais cela ne semble pas suffire au Pentagone et à l'aile dure du Sénat américain, qui veut encore restreindre les transferts de techno-

logie vers les pays du COMECOM. D'une part, ils interprètent à leur manière le compromis conclu début juillet au CÔCOM, organisme chargé de surveiller les exportations vers l'Est. D'autre part, ils souhaitent réviser l'Export Administration Act pour contrôler toutes les entreprises étrangères qui utilisent des licences américaines.

Privées de débouchés vers le Tiers-Monde pour cause d'insolvabilité, et vers les pays de l'Est pour cause d'embargo, sommées d'ouvrir leurs marchés aux firmes américaines, les industries de pointe européennes, mais aussi nippones, risquent fort d'être mises en difficulté. Pour le plus grand profit de leurs concurrents d'outre-Atlantique.

Les États-Unis mènent la guerre économique avec tous les moyens dont ils disposent. Nul ne saurait leur reprocher de défendre leurs intérêts, mais du moins pourraient-ils éviter à leurs « partenaires » des discours sur le libre-échangeisme que les faits démentent.

— (Le Monde du 11 août.)

## Lettre au président de l'Assemblée nationale

### Une surprenante décision

Cette lettre ouverte porte la signature de MM. Jean Hamelin, du département d'Histoire de l'Université Laval; Yvan Lamonde, du Centre d'études canadiennes-françaises (CECF), et Daniel Latouche, du département de Science politique et du CECF à l'Université McGill; André Morel, de la faculté de Droit, et Jean-Pierre Wallot, du département d'Histoire et du vice-décanat à l'Université de Montréal, et Pierre Savard, du Centre de recherche en civilisation canadienne-française à l'Université d'Ottawa.

DANS SON ÉDITION du 7 juillet dernier, LE DEVOIR nous annonçait que l'Assemblée nationale avait décidé de donner une nouvelle orientation à sa bibliothèque, qui devra se départir de 500,000 volumes ou périodiques pour n'en conserver que 300,000 unités. Depuis, nous avons appris que cette surprenante décision émanait du bureau de l'Assemblée nationale, qui est composé de représentants de tous les partis reconnus à l'Assemblée.

Cette décision (numéro 103), datée du 21 juin 1984, stipule qu'en raison de recommandations faites par M. Philippe Sauvageau, appelé à titre de consultant en novembre 1983, et des dispositions de la nouvelle loi de l'Assemblée nationale, la bibliothèque de la Législature sera à l'avenir accessible aux seuls parlementaires, fonctionnaires et journalistes de la tribune de la presse et qu'un élagage important sera en effet opéré dans les collections.

En tant que chercheurs et usagers (souvent depuis plusieurs années) des ressources documentaires de cette bibliothèque, nous nous inquiétons de cette décision prise par le bureau de l'Assemblée et nous tenons à vous faire part de nos réflexions à ce sujet.

Depuis l'adoption, en 1982, de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics, nous avions

crû désormais acquis le principe d'une ouverture de l'information et de la documentation détenues par des institutions gouvernementales. À ce titre, la bibliothèque de l'Assemblée nationale représente un des plus importants centres où un citoyen est susceptible de pouvoir consulter un document public ou de trouver une information. Le règlement visant à limiter l'accès à la bibliothèque nous semble être un recul regrettable qui nous éloigne des volontés de la collectivité québécoise telles qu'elles se sont exprimées lors des travaux de la commission Paré. On rappellera, à titre d'exemple, que l'article 10 de la loi 105 de 1982 permet à tout citoyen de consulter sur place tout document émanant de l'Assemblée nationale. Depuis de nombreuses années d'ailleurs, notre regretté confrère Jean-Charles Bonenfant et l'actuel directeur, Me Jacques Prémont, ont toujours maintenu le principe d'une accessibilité des ressources de la bibliothèque législative à tous les chercheurs. Plusieurs universitaires du Québec, du Canada et de l'étranger ont pu ainsi compléter des recherches, vérifier des renseignements de première main ou enrichir une bibliographie dans cette bibliothèque qui possède la collection la plus complète de documents gouvernementaux québécois.

À ce chapitre, la décision de réduire les collections de la bibliothèque de plusieurs centaines de milliers d'ouvrages nous préoccupe d'autant plus que le document n'est pas très précis sur le sort réservé à ces ouvrages. Tout au plus se limite-t-il à mentionner qu'ils seront offerts à d'autres institutions et que les éditions ayant une « valeur bibliographique » seront déposées dans une section de livres rares. Étant conscients de l'importance des opérations d'élagage dans une grande bibliothèque, mais connaissant aussi les collections uniques de l'Assemblée nationale, nous croyons qu'il serait étonnant qu'une ponction aussi importante ne soit pas préjudiciable à la qualité des

fonds. Un embargo sur cette initiative d'élagage nous semblerait impérieux, jusqu'à la constitution d'un comité d'élagage. Après tout, n'y a-t-il pas un comité d'acquisitions? La bibliothèque de la Législature est une institution centenaire qui, pendant longtemps, fut la seule au Québec à pouvoir maintenir une politique d'acquisition ouverte aux meilleurs ouvrages publiés chez nous et à l'étranger; ce qui explique la possibilité pour les chercheurs d'aujourd'hui d'y retrouver des collections souvent complètes, tant dans les journaux et périodiques que du côté des publications sérieuses. Plusieurs monographies sont aussi parfois exclusives à la collection de cette bibliothèque et certains exemplaires sont les seuls accessibles à des chercheurs de l'Est du Québec. Étant convaincus de l'importance d'une certaine intégrité des collections d'une bibliothèque, nous doutons de la pertinence d'élaguer près de 500,000 volumes à l'Assemblée nationale, d'autant plus qu'une vaste annexe, située en banlieue de Québec et ouverte depuis cinq ans, permet à la bibliothèque de conserver les collections trop volumineuses ou d'un usage moins fréquent.

En somme, ni la décision de réduire la clientèle de la bibliothèque aux seules personnes de l'Assemblée nationale, ni celle de diminuer les collections de plus de la moitié ne nous semblent être des choix éclairés. La recherche au Québec ne bénéficie pas d'assez de ressources pour qu'une institution comme la bibliothèque de l'Assemblée nationale se ferme aux chercheurs et disperse ses collections.

Étant assurés, monsieur le président, de votre sens des responsabilités et de celui de vos collègues de l'Assemblée nationale, nous sommes confiants que le bureau sera disposé à reconsidérer les décisions prises le 21 juin dans les dernières heures de la session parlementaire sans que tous les aspects de la question aient, sans doute, été évalués.

## LETTRES AU DEVOIR

### La parité de l'aide sociale

QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE personnes ont signé la pétition émise par les Groupes de vie mariale, lors de leur congrès. En voici le texte : « Par la présente, les Groupes de vie mariale appuient la déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec du 31 mai 1984, en faveur de la demande des jeunes assistés sociaux de 18 à 30 ans, à savoir : la parité de l'aide sociale et la création d'emplois permanents et productifs. »

Par cette déclaration, les évêques réitéraient les positions exprimées dans leur document « Les jeunes face à la crise », daté du 10 septembre 1982. Nous en citons un passage fondamental : Avec le problème des jeunes chômeurs, « au fond, c'est notre projet de société lui-même qui est en cause... En nous mettant à l'écoute des jeunes, sur leur terrain, nous pourrions trouver, avec eux, la brèche par où sortir de cette crise profonde. Avec eux, nous devons chercher des solutions pour l'ensemble de la société. Si nous les marginalisons, si nous les réduisons à la misère, nous nous privons d'une des meilleures voies de nous en sortir. »

Les 476 personnes qui, comme signataires de la pétition, appuient les jeunes assistés sociaux, sont toutes engagées à divers ni-

veaux, bénévolement, pour améliorer les conditions de vie des individus. Par leur geste public, ils entendent pousser leur engagement jusqu'à combattre la racine des injustices dont ils pensent quotidiennement les plaier. À ce titre, ils peuvent bien s'offrir comme modèle à quiconque ne promet en aucune manière la justice sociale et, partant, « le projet de société lui-même ».

— SOLANGE LEFEBVRE  
présidente,  
les Groupes de vie mariale.  
Montréal, 9 août.

### La propreté d'une ville

Lettre adressée à la CTCUM, service des réclamations.

LA PRÉSENTE a pour objet de vous informer d'un incident malencontreux qui s'est produit dans le métro le 27 juillet et qui, je crois, n'avait pas lieu d'être.

Je faisais le parcours Snowdon-Jarry et à la sortie, je me suis rendu compte que la jupe blanche que je portais était imprégnée d'une substance — peinture ou crayon feutre noir — on pouvait même lire l'inscription.

J'ai immédiatement porté ma jupe au nettoyeur, en sachant bien que c'était peigne (et argent) perdus. En effet, après trois tentatives, aucune possibilité de récupérer cette jupe, l'impression et l'écoulement grave pour toujours au dire du technicien au nettoyeur.

Il va de soi que lorsqu'un siège se libère dans le métro, on ne scrute pas à la loupe pour voir si des soi-disant fanatiques des graffiti ne nous laisseront pas un souvenir inoubliable.

J'espère et j'entends bien récupérer la valeur de cette jupe soit \$ 85 — facture à l'appui sur demande —, achetée au début de l'été. Il ne s'agit pas uniquement de sous, mais aussi l'assurance de pouvoir continuer à circuler dans le métro et se dire encore : « LA PROPRETÉ d'une ville...! »

— CATHY DESMARAIS  
Montréal, 7 août.

### L'ambassadeur du Portugal

QUEL HOMME, ce Carlos Lopes ! Premier médaillé d'or à l'athlétisme, il aura donné à son pays fierté et honneur. Son courage inspirera toute une génération de ses compatriotes. L'exploit fait chaud au cœur.

Pour quiconque est sensible au respect de la dignité des peuples, le message sera venu rapidement, flamboyant : Respectez-nous !

C'est bien malgré lui que le Portugal s'est retrouvé tout récemment en manchette des journaux du Canada. Un ambassadeur lui a été désigné sans son approbation; vouloir limiter la problématique au pouvoir de nommer de l'un et à l'obligation de signer de l'autre n'a rien de glorieux.

Un examen de conscience s'impose et, qui sait ? Pierre Elliott Trudeau pourrait lui-même assumer l'intérim ? Déjà en excellente condition physique, l'ex-premier ministre du Canada apprendrait peut-être le secret du marathonien portugais qui, à 37 ans, a su démontrer que c'est dans la tête qu'on est beau.

— MICHELLE GOULET  
Glochester (Ontario), 11 août.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dupont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bo-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél. 332-0690.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR : Édition quotidienne : 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement : 75¢. Pour information : Montréal : 332-3891 ; à Québec : 687-2022

ABONNEMENT : Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger : 130\$ par année; 6 mois 65\$; 3 mois 35\$. Édition du samedi 40\$ par année. Poste votre chèque ou mandat-poste à : LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information : (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

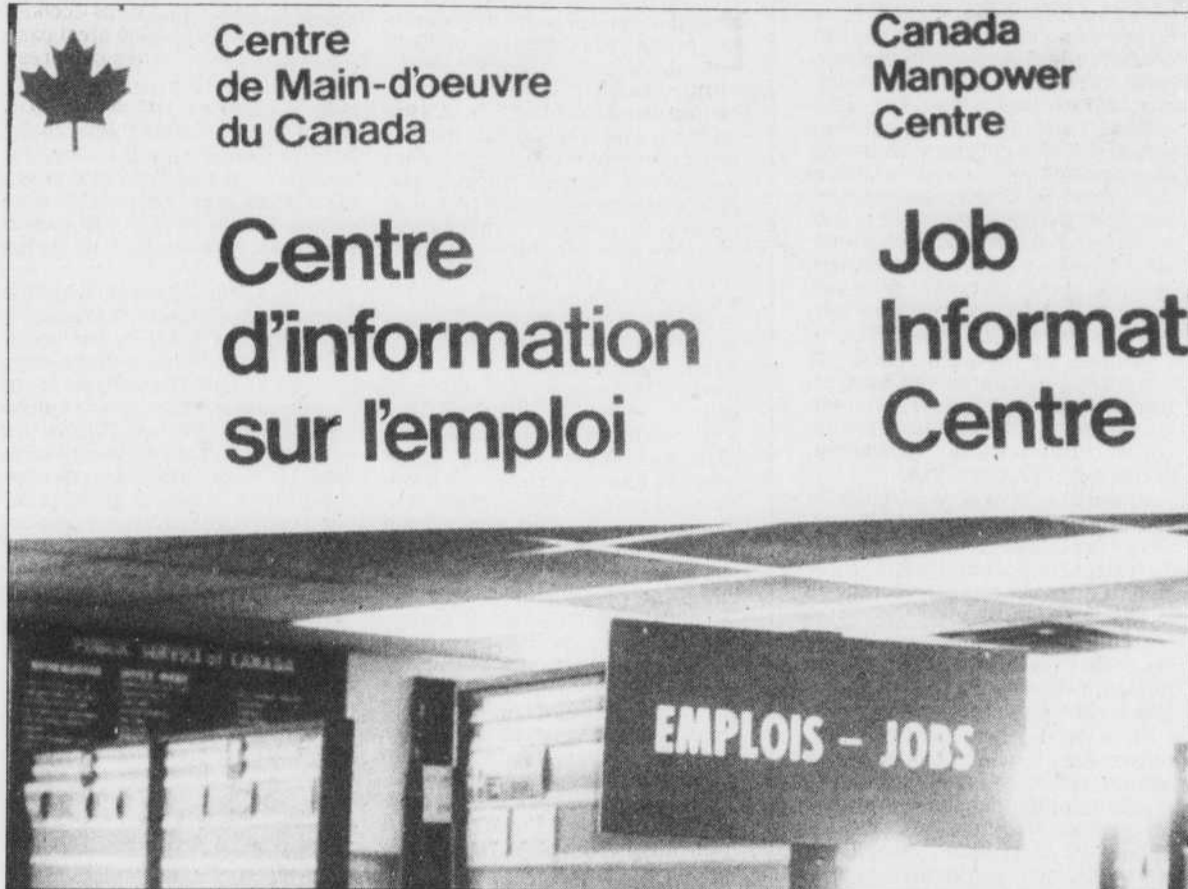
# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## L'OFFRE ET LA DEMANDE DE MAIN-D'OEUVRE

■ Quels que soient les gouvernements en place, depuis une vingtaine d'années, les chances d'accéder à un emploi sont demeurées les mêmes

JACQUES BOUCHER  
économiste

QUAND les circonstances se prêtent, les gouvernements se font fort de nous annoncer leurs performances en termes de création d'emplois. Certains mettent l'accent sur le taux de chômage qui a tendance à s'accroître au fur et à mesure que les années s'écoulent en raison du chômage structurel qui le sous-tend. Par le biais des taux d'activité qui ont tendance, eux aussi, à s'accroître avec le temps, on dissimule des poches importantes de chômage. C'est à ce point vrai que la venue de grandes industries, malgré les créations importantes d'emplois qu'elles génèrent, n'exerce souvent aucun effet sur le taux de chômage. Les emplois sont tout simplement comblés par l'arrivée sur le marché du travail de personnes qualifiées d'« inactives » et il s'ensuit généralement un relèvement du taux d'activité. Pourtant, si les emplois coulaient à flot, gageons que les inactifs, les impotents du système de cueillette de données, redeviendraient rapidement des travailleurs actifs. D'ailleurs, il n'y a aucune raison pour que les adultes d'un pays désirent moins travailler que ceux d'un autre pays et que les taux d'activité divergent. De plus, la création d'emplois comme telle ne veut rien dire. C'est évident que plus la population augmente rapidement, plus la demande interne et l'offre de main-d'œuvre adulte augmentent, et il va de soi que l'emploi suive la même tendance. Il s'ensuit que la création d'emplois, prise isolément, exprime une réalité restrictive. Pour mieux cerner la création d'emplois, et lui donner une certaine signification, il y a lieu de la relier à une notion d'accroissement de la demande interne et de l'offre de population adulte. À cet égard, l'OCDE utilise les rapports emplois/population adulte pour le groupe



d'âge 15-64 ans. De cette façon, il n'est plus possible de déguiser le chômage en jouant avec les taux d'activité et les chômeurs inactifs. Il n'est plus possible pour une administration de vanter ses performances de création d'emplois alors que, plus souvent qu'autrement, ces performances sont l'aboutissement normal d'un accroissement rapide du marché interne.

On a donc examiné, pour le Québec, ce que donnait le ratio emploi/population adulte en utilisant la dé-

finition de Statistique Canada (1), soit les adultes de 15 ans et plus. On constate alors que le ratio emploi/population adulte n'a pratiquement pas bougé depuis 1966. Cette année-là, pour chaque groupe de 100 personnes en âge de travailler, âgées de 15 ans et plus, l'offre d'emplois était de 53.7. En 1970, le ratio était à son niveau le plus faible : 51.6. En 1976, le ratio s'établissait à 53.3. C'est en 1979, 1980 et 1981 que le ratio a atteint ses niveaux les plus élevés de la période 1966-1983 : 54.5, 55.2 et 55.1. En 1983, le

ratio est retombé à un niveau quasi identique à ceux de 1966 et 1976, soit 52.4. En 1974, l'année où le Québec a connu sa plus forte performance de création d'emplois, le ratio a atteint un niveau de 54.2.

Un examen attentif du rapport emploi/population adulte du Québec permet de constater, finalement, que certaines administrations gouvernementales ont pu diriger le Québec lorsque le ratio était, à certains points dans le temps, plus élevé, mais en règle générale, ces perfor-

mances ne sont que temporaires, et en longue période, le ratio revient à un niveau passablement similaire de celui de 1966. Ainsi, en 1972, 1973 et 1974, une légère remontée du ratio a eu lieu : 51.7, 53.7, et 54.2, mais cette remontée s'est estompée en 1975 et 1976 : 53.8 et 53.3. Le ratio a de nouveau repris vigueur pendant les années 1977, 1978, 1979 et 1980 : 52.9, 53.4, 54.5 et 55.2 mais en 1981 et 1982, la poussée a flanché : 55.1 et 51.7. Présente, on assiste à une autre poussée : 51.7 en 1982 et 52.4 en 1983. En 1984, le Québec maintient jusqu'à maintenant une création annuelle moyenne de 100,000 emplois. On doit cependant s'attendre à ce que l'année se termine avec une moyenne légèrement inférieure — 75,000 emplois —, ce qui devrait être suffisant pour maintenir le ratio à la hausse. Mais déjà, pour 1985, tout laisse croire que le ratio fléchira à nouveau.

Cette brève analyse permet de constater qu'au Québec le ratio emploi/population adulte semble évoluer selon un rythme qui s'apparente à celui de la conjoncture, mais que finalement, le ratio revient toujours à son niveau de départ, si bien que les chances d'accès à un emploi, pour les 15 ans et plus, ne sont guère meilleures aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 20 ans. De même, si l'on place entre parenthèses les transferts de clientèles en chômage, on pourrait avancer que l'arrivée des femmes sur le marché du travail n'a aucunement modifié les possibilités pour un adulte de 15 ans et plus d'avoir accès à un emploi. Autrement dit, l'arrivée accrue des femmes sur le marché du travail a coïncidé avec une offre accrue de possibilités d'emplois proportionnellement identique au rapport emploi/population adulte qui prévalait déjà sur le marché.

### Comparaison avec d'autres pays

Lorsqu'on isole statistiquement le Québec, on obtient les résultats ci-contre. Cependant, pour comparer le Québec avec d'autres pays, on se doit d'effectuer quelques modifications dans nos données, car Statistique Canada utilise le concept de population adulte âgée de 15 ans et plus alors que l'OCDE se fonde sur la population en âge de travailler jusqu'à l'âge de la retraite, soit de 15-64 ans, ce qui a pour effet de modifier les données sur l'emploi, la population adulte, le chômage et le taux d'activité. Pour la période 1975-1983, il nous a été possible de réajuster les données (2) en fonction de cette définition et de présenter une comparaison avec d'autres pays. Il s'ensuit une hausse du rapport emploi/population adulte en 1983 de 5.6 points de pourcentage, le ratio de 52.4 obtenu avec la définition de Statistique Canada passant à 58.0 avec celle de l'OCDE. Évidemment, ce ratio de 58.0 demeure quasi identique à celui de 1975 : 58.4. Pour la comparaison avec les pays de l'OCDE, on doit cependant se référer

à la période 1975-1981, dernière année pour laquelle nous disposons de données (3).

Le résultat de la comparaison, c'est que le Québec performe bien, avec des ratios supérieurs à des pays comme la France, la CEE (moyenne des données des pays membres), la Belgique et les Pays-Bas. D'autre part, le Canada performe mieux que les États-Unis et l'Allemagne, pays qui connaissent des ratios plus élevés que le Québec. Mais plusieurs autres pays performe mieux que le Québec — des pays, règle générale, à faible taux de chômage : la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, le Japon, la Finlande et l'Autriche. La caractéristique principale de ces pays, à l'exception du Japon, c'est leur petite taille, une taille quasi similaire à celle du Québec. La Suède fournit, en particulier, par groupe de 100 personnes de 15-64 ans, 18 emplois de plus que le Québec et 12 de plus que le Canada. C'est ce ratio qu'il faudrait relever, car c'est celui qui tient le mieux compte de l'offre de main-d'œuvre en âge de travailler sans laisser place aux « tripotages » de concepts pour dissimuler des poches importantes de chômage sous forme de population inactive et de taux d'activité réduits ou pour prétendre à des augmentations du nombre d'emplois qui seraient la simple résultante logique d'un agrandissement rapide du marché interne.

### Un pas dans la bonne voie

Mais si le Québec présente un ratio emploi/population adulte (15-64 ans) inférieur à celui de plusieurs pays, et plutôt stagnant lorsqu'on compare les années 1983 et 1975, il n'en demeure pas moins l'un des pays qui enregistre l'une des meilleures performances lorsqu'on le compare aux autres pays à partir des données disponibles pour 1975-1981. Au cours de cette période, le Québec a accru son ratio de 2.5 points de pourcentage. Les seuls pays à avoir mieux performé sont : la Norvège +6.0 points de pourcentage; les États-Unis +4.1, et le Canada +3.4. Les autres pays retenus pour fin d'analyse font moins bien : Suède +1.6, Japon +1.4, Danemark -1.1, Finlande -1.4, Pays-Bas -1.5, CEE -1.9, Allemagne -2.1, France -2.2, Suisse -2.6, Autriche -2.7 et Belgique -3.1.

On pourrait résumer le tout en disant que les pays d'Amérique du Nord présentent des ratios emploi/population adulte inférieurs à plusieurs pays européens, notamment ceux du nord de l'Europe, mais que depuis 1975, les ratios emploi/population adulte des pays d'Amérique du Nord sont ceux qui connaissent les accroissements les plus élevés.

(1) La population active, Statistique Canada, revue 71-001.  
(2) Moyennes annuelles de la population active, Statistique Canada, catalogue 71-529, hors série.  
(3) OCDE, Affaires économiques et statistiques, Statistiques de la population active, Paris, 1983.

### Ratio emploi/population adulte (15-64 ans)

Suède	Norvège	Suisse	Danemark	Finlande	Belgique	Allemagne	Autriche	Pays-Bas	Japon	C.E.E.	États-Unis	Canada	Québec	France
66													(53.7)	
67													(53.9)	
68													(52.5)	
69													(52.5)	
70	72.7	62.4	76.2	72.3	68.2	60.1	67.9	66.8	57.1	71.1	63.6	62.0	60.2	(51.6) 64.2
71	72.8	63.2	79.2	73.1	68.1	60.7	67.4	67.6	56.6	70.8	63.3	61.4	60.3	(51.9) 63.9
72	72.9	66.0	77.8	73.6	68.0	60.6	66.8	68.1	55.6	70.4	62.8	62.4	60.8	(51.7) 64.0
73	73.2	66.2	78.1	74.5	69.5	60.4	66.8	69.3	54.9	70.8	63.1	63.4	62.5	(53.7) 64.0
74	74.8	66.4	77.7	73.6	69.4	61.3	65.5	69.9	54.3	69.9	62.9	63.5	63.4	(54.2) 64.0
75	76.6	68.3	73.6	72.9	69.1	59.5	63.9	69.6	53.3	69.0	62.0	61.8	62.9	58.4 (53.8) 62.7
76	77.1	71.6	71.2	72.1	67.3	59.0	63.4	68.5	52.3	69.1	61.6	62.8	62.8	58.1 (53.3) 63.0
77	77.3	73.0	71.3	70.3	65.7	58.0	63.0	69.1	52.2	69.5	61.5	63.6	62.6	57.7 (52.9) 62.7
78	78.4	74.2	71.7	70.6	64.8	58.0	63.2	69.3	52.3	69.9	61.4	65.7	63.5	58.3 (53.4) 62.6
79	78.9	72.0	70.5	73.9	66.4	57.8	63.3	68.0	52.4	70.3	61.6	66.5	65.0	59.8 (54.5) 62.2
80	79.8	73.6	71.8	74.5	68.5	57.7	63.2	68.2	52.5	70.4	61.5	65.9	65.6	60.7 (55.2) 61.7
81	78.2	74.3	71.0	71.8	67.7	56.4	61.8	66.9	51.8	70.4	60.1	65.9	66.3	60.9 (55.1) 60.5
82													57.2 (51.7)	
83													58.0 (52.4)	

( ) : 15 ans et plus

### Accroissements en points de pourcentage (1975 à 1981)

+1.6	+6.0	-2.6	-1.1	-1.4	-3.1	-2.1	-2.7	-1.5	+1.4	-1.9	+4.1	+3.4	+2.5	-2.2
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Les rapports emplois/population adulte qu'utilise l'OCDE ne permettent pas, comme cela se fait au Canada, de déguiser le chômage en jouant avec les taux d'activité et les chômeurs inactifs.

## LE FARDEAU FISCAL DES QUÉBÉCOIS

■ C'est au cours de la période 1970-76 que la taxation des Québécois a pris des proportions catastrophiques

JACQUES BOUCHER

SOUVENT, on avance que le fardeau des taxes au Québec est trop lourd comparativement à celui des Ontariens. Pourtant, depuis 1976, le fardeau des taxes pour les Québécois s'est fort peu alourdi si l'on en juge par les données produites par le ministère fédéral des Finances et tirées d'une étude de l'économiste Rodrigue Tremblay (1).

Ainsi, on note au Québec, sur la base de l'indice 100 pour le Canada, une progression du fardeau fiscal de 122.28 en 1976 à 125.12 en 1981, soit une hausse de 2.84 points de l'indice, alors qu'en Ontario la hausse est de 1.22 point. L'écart entre les deux provinces s'est donc chiffré à 1.62 point.

Mais de 1970 à 1976, le fardeau de taxation supporté par les Québécois a pris des proportions gigantesques. L'indice est passé de 105.2 à 122.28 points, soit une hausse de 17.08 points selon les données du ministère fédéral des Finances. Pendant ce

temps, le fardeau fiscal de l'Ontario diminuait, l'indice passant de 98.85 à 85.33, soit une baisse de 13.52 points. C'est donc dire qu'entre 1970 et 1976, l'écart entre le Québec et l'Ontario a atteint les 30.60 points comparativement à 1.22 point à peine entre 1976 et 1981.

Ainsi, en 1970, l'écart entre le Québec et l'Ontario se chiffrait à 6.45 points. En 1976, il passait à 36.95 points, et en 1981, à 38.57 points.

Il y a donc lieu de prendre avec des pincettes les déclarations de ceux qui condamnent les législations

sur la langue, le travail, l'intervention massive du gouvernement dans l'économie, ou tout autre prétexte de même nature, pour accuser le gouvernement du niveau élevé de taxation, puisque l'étude du ministère des Finances du gouvernement canadien démontre que l'écart date du début de la décennie 1970 et non pas d'hier.

(1) Rodrigue Tremblay, cahier 8416 : « Les causes structurelles du chômage actuel », Le fardeau fiscal interprovincial au Canada, page 21, 1984.

### Le fardeau fiscal interprovincial au Canada 1967-1981 — Canada = 100

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle Écosse	Nouveau Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1967	108,64	108,28	87,11	123,77	102,34	90,17	97,87	111,60	89,56	110,34
1968	116,03	118,52	86,48	121,39	105,93	93,65	95,78	110,91	98,52	110,37
1969	106,06	114,81	95,26	126,88	97,79	96,66	100,47	97,15	93,73	109,67
1970	105,84	118,52	94,09	118,72	105,20	98,85	98,09	95,10	86,63	107,26
1971	112,59	133,33	100,41	126,88	115,94	94,45	95,38	81,64	86,23	108,12
1972	126,40	144,44	117,39	130,73	116,67	91,36	98,29	89,77	86,14	106,43
1973	129,37	137,93	117,27	122,40	116,30	92,34	89,40	82,49	85,14	108,63
1974	130,95	136,00	101,27	114,81	117,29	90,17	88,08	91,39	93,81	118,51
1975	140,94	144,44	100,42	119,79	118,97	88,58	87,47	99,05	91,51	105,91
1976	140,00	125,93	101,26	112,70	122,28	85,83	90,69	99,75	91,27	106,84
1977	130,83	123,08	96,20	93,55	117,32	85,11	83,72	103,32	112,68	105,31
1978	131,78	110,71	94,51	98,43	115,47	86,90	80,36	98,77	110,39	103,95
1979	129,20	111,11	98,70	90,20	115,10	88,24	79,17	96,87	110,05	107,40
1980	149,59	119,23	107,41	108,62	117,59	87,24	80,21	100,46	99,71	102,13
1981	140,16	119,23	98,14	102,21	125,12	86,55	82,04	96,09	94,21	102,26

Mesure du ratio de la part d'une province dans les revenus fiscaux provinciaux totaux et du pourcentage de l'assiette fiscale d'une province dans l'assiette totale. Cette mesure ne tient pas compte des taxes différées rattachées aux dépenses publiques financées par l'emprunt.

Source : Ministère des Finances, Ottawa.



### DU SOLEIL SUR VOTRE TABLE AVEC ANJOU-QUÉBEC

ANJOU QUÉBEC est de retour!!!

avec tous ses bons produits:

- ses viandes sélectionnées
- sa charcuterie fine et son comptoir de traiteur
- ses poissons et fruits de mer
- ses fromages fins

et ses fruits et légumes frais

«LA BOUCHERIE CHARCUTERIE C'EST NOTRE AFFAIRE.»

Un personnel courtois et compétent pour vous servir

1953 Anjou QUÉBEC 1984

La véritable boucherie charcuterie française

1025 rue Laurier ouest

272-4065 — 272-4086



**SUITES  
DE  
LA PREMIÈRE  
PAGE**

**◆ Un système**

demande, parce que M. Guilmaine n'était pas un « expert-conseil totalement indépendant du contracteur général ». M. Guilmaine a été remplacé par M. Jacques Gagnon, un partisan libéral qui est aussi mêlé au dossier du centre sportif de Saint-Gabriel de Brandon.

Il y a aussi des cas de favoritisme. A Lotbinière, le député Jean-Guy Dubois (P) a fourni une subvention de \$1 million pour l'aménagement d'un port de plaisance. La demande avait été faite par le maire de l'endroit, M. Germain-Marie Lemay, alors qu'il était encore président de la corporation sans but lucratif responsable de ce projet, ce printemps. M. Lemay était délégué au congrès de leadership du Parti libéral du Canada, en juin, selon une information provenant du journaliste Albert Bérubé, de l'hébergement régional « Le Peuple ».

A Deschailles, située à quelques kilomètres de Lotbinière, M. Dubois a versé une subvention de \$700,000 pour l'aménagement d'une autre marina.

D'autre part, la remise d'une subvention s'effectue sans que le député n'étudie les priorités de la communauté bénéficiaire.

A Sainte-Elisabeth, le centre communautaire de \$240,000 a été érigé malgré l'opposition exprimée dans une pétition signée par 85 % des habitants de cette petite localité. Or le maire de Sainte-Elisabeth, M. Jean-Louis Coutu, évalue à \$10,000, au total, les frais annuels qu'auront à payer ses contribuables pour l'entretien de ce centre. « L'une des pièces principales du centre, la grande salle, n'était même pas nécessaire... », a-t-il affirmé.

Dans Champlain, le député Michel Veillette vient de promettre une aide de \$2 millions pour l'aménagement de l'Île Saint-Quentin, située entre Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine. « Mais nous n'avions demandé que \$1,5 million », de préciser un DEVOIR le président de la Corporation de l'Île Saint-Quentin, M. Jacques LeFebvre.

A Saint-Zénon, il y a quelques mois, le maire Yvan Champagne s'est dit tout surpris d'apprendre que le député Yanakis allait verser une subvention de \$100,000 pour l'agrandissement du centre communautaire. Aucune autorité compétente de Saint-Zénon n'avait encore parlé de la réalisation de ce projet.

A Saint-Gabriel de Brandon, toujours dans le comté de Berthier, M. Yanakis a donné \$4,5 millions pour la construction d'un centre sportif ultra-moderne de \$5 millions (lire la participation de la famille Yanakis et d'amis libéraux dans ce dossier, dans les éditions du DEVOIR des 3 et 4 août).

Tout en se disant heureux que sa ville possède enfin un arène, le maire Délima Morin a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de construire un complexe de \$5 millions pour satisfaire les besoins de ses citoyens.

En 1982, raconte-t-il, le député Yanakis nous avait parlé d'un arène de \$1 million. Mais le projet s'est transformé. A la fin, il comprenait un arène, une grande salle communautaire et une piscine intérieure. La ville n'a pas été consultée. M. Yanakis a créé sa corporation sans but lucratif. J'ai accepté de signer l'incorporation. Après, je n'ai pas été mis au courant des modifications apportées au projet.

La municipalité de Saint-Gabriel a bien émis les permis de construction demandés par la corporation. Mais, comme l'a expliqué le maire, une administration municipale ne peut refuser la réalisation d'un projet privé à moins que ce projet ne serve pas l'intérêt public. Pour l'heure, M. Morin s'inquiète beaucoup plus de l'avenir du nouveau centre, inauguré en juin. « Si le centre accumule des déficits et fait faillite, fait-il remarquer, il faudra bien prendre des mesures. Mais ce ne sera sûrement pas à nous d'assumer les frais de ce désastre... »

Le maire de Sainte-Émile de l'Énergie et président de l'Union des municipalités régionales de comté, Me André Asselin, condamne vigoureusement l'attitude des députés fédéraux dans ce dossier.

Selon lui, le député pratique le chantage auprès du maire d'une petite municipalité.

« Le député arrive dans une ville, promet une subvention pour n'importe quel projet. Comment voulez-vous que le maire justifie son refus de cette subvention auprès de ses concitoyens? La stratégie des députés fédéraux est très bien planifiée. Elle ne laisse pratiquement pas le choix aux maires des circonscriptions. Après avoir remis leurs subventions, les députés ne se tiennent pas responsables des coûts qu'engendrent leurs 'cadeaux-surprise' », d'expliquer M. Asselin. Celui-ci a refusé une subvention de \$125,000 offerte par le député de Berthier, M. Yanakis, pour couvrir une patinoire de Sainte-Émile.

Dans ses deux livraisons précédentes, LE DEVOIR révélait que le fonds compensatoire de \$200 millions, créé par le gouvernement fédéral après l'abandon de son projet d'une usine d'eau lourde à Bécancour, avait été utilisé jusqu'ici pour financer des projets surtout récréatifs et pour créer des emplois temporaires. En outre, les sept circonscriptions du centre du Québec (Lotbinière, Drummond, Richelieu, Berthier-Maskinongé-Launaudière, Saint-Maurice, Champlain et Trois-Rivières) n'a pas eu plus d'argent que d'autres régions du Québec parce qu'ils sont admissibles au fonds LaPrade.

Selon une nouvelle compilation effectuée par LE DEVOIR, les sept dé-

putés responsables du fonds LaPrade ont remis, ou promis de remettre, plus \$85 millions dans le cadre d'une soixantaine de projets. Il resterait entre \$100 millions et \$115 millions dans le fonds LaPrade.

**FIN**

(1) Une erreur s'est glissée dans notre texte d'hier. C'est le député de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois, qui est secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et non pas le député de Champlain, M. Michel Veillette.

**◆ Libéraux**

ginez bien que l'événement de la journée dans les familles ne sera pas nécessairement l'élection et il sera difficile de faire sortir le vote, prévient-il. « Je pense que la décision de déclencher des élections cet été fut malheureuse. C'est très difficile pour nous, surtout au mois d'août », ajoute l'organisateur.

M. Mackenzie trouve néanmoins une raison de se consoler du départ tardif de ses troupes dans Niagara Falls, où, jusqu'à mardi, les libéraux n'avaient encore posé aucune affiche, qu'il résume ainsi: « Il y a beaucoup d'organes dans cette région et leurs affiches (celles des conservateurs et néo-démocrates) vont s'enlever ou s'effacer sous la pluie ».

**◆ Mode de scrutin**

Puis, à la suite des travaux de cette commission parlementaire, le gouvernement préparera, s'il y a lieu, un projet de loi, dont le contenu sera annoncé dans le discours inaugural de la session parlementaire débutant à la mi-octobre. Le temps pressant, il faudra sans doute faire adopter cet éventuel projet de loi avant Noël.

« Je veux arriver à la commission parlementaire, non pas en auditeur libre, mais avec une position cohérente du gouvernement. Et j'espère que l'opposition arrivera avec des solutions de rechange puisqu'elle a déjà dit que le mode de scrutin devait être changé », a déclaré hier soir en conférence de presse le leader du gouvernement et ministre délégué à la réforme électorale, M. Marc-André Bédard.

On sait qu'actuellement le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, est fortement opposé à toute réforme du mode du scrutin, bien que cette réforme soit inscrite au programme de son parti. Il a déjà promis une lutte farouche au gouvernement si celui-ci veut réaliser cette réforme avant la prochaine élection.

M. Bédard a rappelé des déclarations de M. Bourassa durant son premier mandat de gouvernement: il promettrait que les élections prévues pour 1974 se dérouleraient selon un nouveau mode de scrutin. M. Bédard maintient rechercher encore « l'assentiment de tous les partis présents à l'Assemblée nationale » (i.e. le Parti libéral) et il ne veut rien présumer des dernières déclarations de M. Bourassa.

« Pour moi, ce ne doit pas être un coup de force de qui que ce soit. Mais c'est une question de conviction profonde, et de courage car aucun des partis qui l'a à son programme (Union nationale, Parti libéral, puis Parti québécois) ne l'a réalisée », proclame celui qui est chargé de la réforme électorale depuis 1981.

M. Bédard ne qu'il puisse s'agir d'une manœuvre du Parti québécois pour obtenir des sièges même si sa popularité restait voisine de 20%. « Dès 1981, j'ai parlé au caucus de la réforme du mode de scrutin, alors que les sondages montraient que la popularité du Parti québécois n'était pas basse », rappelle-t-il.

« Je ne crois pas que nous nous orientons vers une réforme timide. Si le gouvernement décide qu'il y aura une réforme du mode de scrutin, je crois avoir décelé (dans le caucus des députés péquistes) que cette réforme doit être majeure afin de corriger les distorsions dans la représentation », a souligné M. Bédard.

Il a répété à plusieurs reprises « avoir personnellement la profonde conviction qu'on se doit de mettre en place un mode de scrutin qui respecte le plus la volonté de la population, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle ». Il estime que le mode actuel de scrutin, véritable « boîte à surprises », peut nuire « au climat social et à la qualité de la vie démocratique ».

Pour former le comité tri-partite, les trois députés choisis hier sont M.M. Denis Vaugois (Trois-Rivières), Yves Beaumier (Nicolet) et René Blouin (Rousseau). Les trois ministres seront choisis demain au conseil et les trois membres de l'exécutif du PQ seront choisis en fin de semaine.

Hier, de nombreux députés ne cherchaient pas à faire connaître aux journalistes la position sur le mode de scrutin qu'ils avaient défendue le matin au caucus. Mme Pauline Marois (La Peltrie) reste partisan d'une réforme; M. Jean Garon (Lévis) demeure prudent mais accepterait toute « bonne » réforme; M. Michel Leduc (Fabre) est aussi partisan d'une réforme, mais pas nécessairement la proposition Côté. Quant au premier ministre, M. René Lévesque, il est resté évasif mais son attachement à une réforme est déjà connu.

Par ailleurs, il a beaucoup été question des jeunes lors de la journée d'hier. Une résolution proposée par le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, demande au gouvernement la mise en place d'une politique d'ensemble de la jeunesse, comprenant la problématique de l'emploi chez les jeunes. Elle demande encore au gouvernement que le Secrétariat à la jeunesse ait les moyens de supporter les « initiatives jeunesse » et de coordonner les diverses actions gouvernementales en faveur des jeunes. Enfin, dans le cadre d'une politique de plein emploi, la résolution réclame une attention prioritaire aux mesures augmentant le nombre d'emplois chez les jeunes.

Les débats du caucus ont aussi porté sur la cohérence des program-

mes gouvernementaux, la fiscalité, la politique de la famille, les services de santé dans les régions éloignées, la publicité gouvernementale, etc. Mais, à cause du huis-clos, le président du caucus, M. Yves Beaumier, n'a pu révéler le contenu des propositions concrètes avancées par les députés.

**◆ Festival**

En plus d'Eastwood et de Geneviève Bujold, la distribution du film comprend aussi Alison Eastwood, la fille de Clint, âgée de 12 ans et qui joue pour la première fois au cinéma. Dans *Honkytonk Man*, un film récent d'Eastwood, c'est son fils Kyle qu'on avait pu voir à l'écran. C'est que leur papa est non seulement interprète mais aussi producteur de ces films.

Dans *Tightrope*, Clint Eastwood joue le rôle d'un policier solitaire qui, dans le quartier français de la Nouvelle-Orléans, recherche le meurtrier sadique de femmes que le coupable a tout d'abord violées. Geneviève Bujold interprète, pour sa part, la directrice d'un centre pour victimes de viol, directrice dont le personnage d'Eastwood s'éprend.

Eastwood s'est dit intéressé par son personnage parce que, a-t-il affirmé, le policier découvre qu'en fait il a beaucoup en commun avec un tueur. Film policier, suspense, drame psychologique aussi.

Présenté en première mondiale ce soir, *Tightrope* sera projeté de nouveau deux fois demain dans le cadre du festival et prendra l'affiche dès demain aussi sur plusieurs écrans de la ville.

Et parions que lors de la conférence de presse de demain après-midi, qui réunira Eastwood et Bujold, la salle sera remplie à craquer!

Si, ce soir, les deux vedettes seront présentées au public, elles ne seront pas les seules puisque, comme le veut la tradition, on présentera aussi les membres du jury, présidé cette année par la cinéaste hongroise Marta Meszaros. Le dernier long métrage de cette réalisatrice, *Journal intime*, s'est mérité le Grand Prix spécial du jury au dernier Festival de Cannes et sera d'ailleurs projeté dans la section *hors-concours* du Festival des films du monde.

Alors que le festival n'est qu'à quelques heures de son ouverture, tout se déroule bien du côté de la billetterie qui, l'an dernier, on s'en souviendra, avait forcé de nombreux cinéphiles à patienter plusieurs heures avant de pouvoir obtenir leurs billets.

Cette année, en effet, on a repensé la pré-vente qui, comme les années précédentes, se fait au cinéma Parisien, où auront lieu la majorité des projections du festival. Cette fois, cependant, il y a plus de préposés à la vente des billets et celle-ci s'effectue au troisième étage du cinéma, ce qui permet aux cinéphiles de faire la queue non pas sur le trottoir mais à l'air climatisé. Et surtout, l'attente est très réduite comparativement à l'an dernier.

Les laissez-passer « 9 à 5 » permettant de voir tous les films présentés entre neuf heures et 17 heures et vendus au prix de \$80 se sont rapidement envolés. Il reste cependant des livres de 10 coupons donnant accès à 10 films au choix (\$37.50) et, bien sûr, des billets individuels qui, cette année, coûtent \$5.

Quelques projections affichent déjà complet, cependant, ont certaines représentations de *Paris, Texas* de Wim Wenders, *Les Nuits de la pleine lune* d'Eric Rohmer, *La Pirate* de Jacques Doillon, *Un amour de Swann* de Volker Schlöndorff, et *La Femme publique* d'Andrzej Zulawski. Avis donc aux intéressés!

**◆ Le débat**

ticipant à un récent congrès conservateur montrant qu'on est opposé en matière sociale à tout ce qui peut être qualifié de progressiste. On est opposé à une plus grande aide aux parents pour assurer la garde des enfants (74%) mais on veut (62%) réduire les allocations familiales, assure par exemple M. Turner en réitérant à ce sondage.

Le Parti conservateur que l'on voit dans cette élection n'a pas changé, il a tout simplement « mis un masque libéral » pour la circonstance, assure-t-il avant de se lancer dans une apologie de la pureté des intentions libérales, un « parti de réforme, un parti humain », a-t-il lancé. Le chef libéral croit que ses antécédents personnels et le bilan de son parti parlent d'eux-mêmes.

Le chef néo-démocrate, qui est apparu comme le plus à l'aise des trois leaders durant ce débat, ne devait pas relever les attaques de M. Turner à son endroit. La sincérité de M. Ed Broadbent ne peut certes être mise en doute, mais il faut reconnaître que celui-ci a bien peu de chance de former le prochain gouvernement, bref qu'il est un peu quantité négligeable. Comme il l'a souvent fait depuis le début de la campagne électorale, M. Broadbent a plutôt mis ses deux adversaires sur un pied d'égalité en leur reprochant à tous deux leur empressément à aider les compagnies pétrolières et leurs hésitations à s'engager fermement devant les femmes. Le NPD sera respectueux de ses engagements et se battra pour les défendre, a-t-il assuré.

Au cours de ce débat, le chef néo-démocrate n'a pas hésité à jouer l'avocat du diable et à pousser ses deux adversaires à s'engager. Par exemple sur la question du système de garderie, il a reproché au Parti libéral de se prononcer pour une amélioration du système actuel mais de refuser en réalité de prendre le leadership de l'action en se réfugiant derrière le fait que c'est un domaine de compétence provinciale. C'était le même argument que l'on utilisait pour refuser dans les années 60 d'agir pour instaurer un système universel d'assurance santé.

Pour le NPD, les garderies constituent un droit pour les familles. C'est là le point de départ de l'égalité,

**Faisant allusion aux territoires occupés par Israël**

**La conférence de Mexico condamne les zones de peuplement**

MEXICO (AFP, LE DEVOIR) — La deuxième Conférence internationale de la population s'est terminée mardi soir à Mexico, après neuf jours de travaux, avec l'adoption de deux documents: le Plan d'action mondial pour la prochaine décennie et la Déclaration de la ville de Mexico.

Dix ans après celle de Bucarest, la Conférence de Mexico, avec le concours de la quasi-totalité des pays membres de l'ONU, sous les auspices de laquelle elle était planifiée, avait été convoquée pour analyser les résultats acquis en matière de démographie et de développement socio-économique depuis 1974. Elle devait également préparer l'avenir, avec un nouveau répertoire de recommandations destinées à stabiliser la population mondiale dans un délai raisonnable.

À l'issue de longues délibérations, parfois avec des nuances politiques, elle a réussi, par acclamations, à relancer une action concrète à l'échelle planétaire comme priorité absolue.

La dernière séance de la conférence ne s'était pourtant pas ouverte dans une ambiance de cordialité. Mise en minorité la veille en commission, la délégation américaine a fait une ultime tentative pour obtenir de la conférence la suppression d'au moins une phrase dans une recommandation inscrite au chapitre des migrations.

Cette recommandation rappelle la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et interdit à l'occupant de procéder au transfert d'une partie de sa propre population dans le territoire occupé par

lui. La phrase incriminée, dans laquelle les Américains voyaient une critique à l'égard d'Israël, déclare: « la création de zones de peuplement dans les territoires occupés par la force est illégale et condamnée par la communauté internationale ».

Au bout de deux heures de vains débats, les États-Unis se sont heurtés à l'opposition de l'assemblée, dont le Canada, qui a voté en faveur du texte complet de la recommandation par 87 voix contre deux (États-Unis et Israël) et 26 abstentions, dont celles du Japon et du Vatican.

Dans une déclaration, le ministre canadien des Affaires extérieures a indiqué hier que le Canada avait voté sur le texte de la recommandation en tant que tel, et non pas sur les raisons politiques qui auraient pu motiver les parties qui avaient mis la résolution de l'avant. La recommandation est « non spécifique », précise la déclaration.

Au cours de la dernière décennie, la croissance démographique des pays sous-développés a pris de telles proportions qu'elle demandait la mobilisation générale de la communauté internationale.

Selon les statistiques de l'ONU, la population mondiale, qui a d'ores et déjà franchi le cap des 4,5 milliards de personnes, dépasserait six milliards à la fin du siècle, si rien n'était fait pour freiner son expansion. C'est cette cible que vise le plan version 1984, dont les recommandations, à l'exception d'une, ont été approuvées en bloc par la conférence au cours de sa dernière séance.

En relevant, comme le souhai-

tait le tiers monde, le défi majeur de cette fin de siècle, la conférence a tiré les enseignements de l'oeuvre accomplie en dix ans. Mais elle a fait plus: elle a tenu compte, dans les mesures envisagées, de la complexité et de l'interaction des facteurs en matière de limitation des naissances et de développement socio-économique.

Son effort et son succès, selon les observateurs, se reflètent dans la teneur pratique de ses 88 recommandations, dont l'approbation finale a été saluée par une vague d'applaudissements prolongés. Les délégués présents paraissent conscients de l'importance exceptionnelle des problèmes auxquels ils ont fait face avec réalisme. Mais aussi — et surtout — ils semblaient satisfaits d'avoir pu réagir positivement à l'appel à la concorde et à la solidarité internationale lancé par le président mexicain, Miguel de la Madrid, lors de la séance inaugurale.

Le rôle du Mexique, au cours de la conférence, a été prépondérant. C'est à son initiative que l'on doit la Déclaration de la ville de Mexico, dont les termes traduisent fidèlement l'engagement solennel pris par les gouvernements d'appliquer le plan d'action dans un esprit de « fraternité universelle ».

C'est sans doute aussi à l'existence d'une telle déclaration que l'on devra peut-être de parler dans l'avenir de « l'esprit de Mexico », comme le soulignent certains délégués, en évoquant celui de Bucarest, où fut obtenue la reconnaissance générale de l'interdépendance des problèmes démographiques et du développement socio-économique.

croit-on. Ne voulant pas attendre les provinces, M. Broadbent propose que le gouvernement fédéral investisse dès maintenant \$300 millions.

La réponse de M. Turner consiste à dire qu'il faut agir en concertation avec les provinces qu'il se propose de convoquer. En attendant il propose d'accroître le crédit d'impôt accordé pour la garde des enfants en le portant de \$2000 à \$3000 par enfants jusqu'à concurrence de \$12,000. Il s'agit d'une mesure qui profite aux riches dans une proportion de 80%, réplique M. Broadbent.

La question de l'avortement a aussi été abordé, permettant à M. Broadbent de recevoir l'approbation de la salle. Alors que M. Turner croit que devant la polarisation des positions entre la liberté de choix et les droits du foetus qu'il est impossible de satisfaire qui que ce soit. Il vaut mieux garder la loi telle qu'elle est et demander aux provinces de l'appliquer de façon plus équitable, dit-il. Pour M. Broadbent, nous sommes dans une société pluraliste qui doit laisser à tous la liberté d'agir selon sa conscience. Ceux qui ne veulent pas d'avortement ont la liberté de ne pas recourir à ce moyen. Ils doivent laisser aux autres la liberté d'y recourir s'ils le veulent.

La question de l'égalité économique des femmes a permis par ailleurs au chef conservateur de préciser sa pensée. Élu, il fera le ménage des politiques gouvernementales pour que le principe du salaire égal soit respecté d'abord au sein du gouvernement, afin notamment que le fardeau de la preuve n'appartienne plus aux femmes plaignantes. Il promet par ailleurs de faire en sorte que les banques, en commençant par les institutions fédérales de crédit, donnent accès au crédit aux femmes entrepreneurs qui veulent se lancer en affaires.

Sur la question des programmes d'action positive en emploi, les trois leaders promettent par ailleurs des actions pour dès la prochaine session parlementaire. Sur la question de l'aide du gouvernement fédéral pour les centres d'aide aux femmes victimes de violence, M. Mulroney promet de prendre le leadership moral et financier de l'action mais sans dire combien il consacra à ce dossier. Ed Broadbent, lui, a promis \$50 millions. Le travail à temps partiel sera l'objet de modifications pour accorder droit aux avantages sociaux à ceux qui sont sous ce régime, promettent M.M. Turner et Mulroney qui limitent leur engagement aux travailleurs à temps partiel « permanents ».

Brian Mulroney qui s'est souvent fait reprocher l'imprécision de ses engagements a de nouveau promis qu'il ne toucherait à aucun programme sociaux dans ses efforts de réduire le déficit. Quant à ses promesses électorales, leurs coûts sera précisé le 28 août prochain, tout comme leur échéancier de réalisation, a-t-il assuré.

**◆ Admirateurs**

Morris, 26 ans, a remporté samedi dernier avec son partenaire Hugh Fisher, de Burnaby, Colombie-Britannique, la course de 1,000 mètres en K-2. La veille, ils avaient remporté la médaille de bronze dans les 500 mètres, toujours en kayak.

Plus loin, un bon groupe de Mohawks, certains portant tous les atours tribaux avec plumes et vestes de daim garnies de pierres, ont lancé des confettis en chantant.

À Québec, une vingtaine de jeunes plongeurs du club Albatros, de l'Université Laval, ont marqué la venue de Sylvie Bernier par un message dont chacun portait une lettre: Bravo Sylvie et Los Angeles 84. Une émission télévisée avait même lieu, en direct de l'aéroport.

D'une patience angélique, Sylvie Bernier s'est attardée à répondre aux questions de tous ceux qui la hantent ou la courtisent depuis Los Angeles. « Ma vie a énormément changé », avouait-elle, depuis le 7 août à Los Angeles.

Pour le moment, la « petite fée » de Los Angeles n'a aucune idée arrêtée de ce qu'elle fera de son avenir. « Je vais prendre les deux prochains mois pour me reposer, puis étudier en septembre ». Elle amorcera alors des études en diététique sportive, à l'Université Laval. « Je n'aurai peut-être pas le temps d'étudier à temps plein, mon père n'aimera pas ça », lançait-elle, sous les rires de la foule.

À peine âgée de 20 ans, elle trouve difficile de « garder le rythme avec les plus jeunes ».

Les offres de contrats publicitaires affluent déjà. Ses proches en ont fait une liste, mais Sylvie n'a encore rien accepté. Consciente de son statut de modèle auprès des jeunes, Sylvie analysera les projets un à un. « Si c'est bon pour moi et bon pour le plongeon, c'est certain que je m'y prêterai », lance-t-elle, décidée.

La vie de personnage public dérange la jeune athlète, habituée au statut de sportif amateur. Elle avoue sans ambages s'y habituer avec peine. « Pour moi, plonger est comme marcher. Je trouve bien plus facile de plonger que de donner une conférence de presse ».

« Tout le monde m'avait avertie que ce serait épouvantable à mon arrivée, mais j'avoue que je n'osais l'imager », a-t-elle lancé aux nombreux parents et jeunes enfants venus l'accueillir.

Consciente aussi de la politique qui entoure les jeux, elle s'est dit fière d'être francophone, de Québec, et affirme avoir pensé « aux gens de Sainte-Foy et de Québec lorsqu'elle « vu le drapeau canadien monter », lors de la cérémonie de remise des médailles.

Tout au long des compétitions, Sylvie savait qu'elle porterait une médaille d'or. « Les gens d'ici savaient que je pouvais décrocher une médaille, mais moi je travaillais pour l'or. Ça n'a pas été une surprise pour moi ».

Elle admet avoir douté un moment de l'impartialité des juges américains, au moment de plonger. « J'avais un peu peur au début. On disait que les juges américains favoriseraient leurs athlètes. Mais j'en ai parlé aux entraîneurs et ça m'a rassuré de savoir qu'en finale, les juges du pays représenté n'y sont pas ». Les médailles d'argent et de bronze, derrière elle, sont toutes deux américaines.

Sa médaille, elle la garde précieusement, mais tient à en faire profiter ses supporters. Elle la fera copier et en donnera un exemplaire à ses parents « qui la méritent autant que moi », à son entraîneur Donald Dion et à Danielle Audet, présidente de la Fédération de plongeon amateur du Québec. « La vraie, je la garde pour moi. Je vais la regarder et la conserver chez moi ».

Sa participation à diverses activités sportives n'est pas officielle. Elle se rendra prochainement à Pointe-Claire, pour « parler aux autres plongeurs » mais n'entend pas participer à cette compétition. Elle entrevoit une visite en Chine, mais veut prendre le temps de respirer et de comprendre ce qui lui arrive avant de replonger dans le stress de la compétition internationale.

À ses yeux, les meilleures plongeuces au monde ont des chances identiques, du point de vue du talent, de la forme physique et de la qualité des entraîneurs. « Ce qui fait la différence, c'est la préparation mentale et comment la fille se sent ce jour-là. La pression du public joue pour beaucoup, de même que celle des médias ».

À ses débuts, elle admet qu'elle aurait aimé savoir comment faire pour

se rendre jusqu'au haut du podium. « Ce n'est que plus tard que j'ai compris que seule l'expérience y peut quelque chose; l'expérience et le travail ».

« Franchement, il est difficile de croire que tout est arrivé. Il m'a fallu huit ans pour me préparer à cette compétition; maintenant, c'est fait et je ne m'y habite pas », a déclaré de son côté Alwyn Morris, portant ses deux médailles au cou à sa descente d'avion à Dorval.

Le champion olympique a chaleureusement remercié tous ceux qui l'avaient aidé depuis le début de l'année.

Brady Montour, 21 ans, demi-frère de Morris, brandissait la pagaie qui avait mené à la victoire. C'est lui qui a annoncé que son frère allait prendre un bon moment de repos en vue de la grande fête que le village lui réserve pour vendredi.

Enfin, en compagnie de son beau-père, Jim Montour, et de sa mère, revenue de Los Angeles mardi, Morris a pris place dans une décapotable qui, à la tête d'un convoi de 20 autobus scolaires bondés et ornés de banderoles, a pris la direction de la maison.

Morris est un des rares athlètes indiens ayant remporté des médailles dans l'histoire des Jeux olympiques. En 1964, le coureur sioux Billy Mills avait remporté les 10,000 mètres; et en 1912, s'était illustré Jim Thorpe, médaille d'or du décathlon et du pentathlon. Tous deux étaient Américains.

À Toronto, le premier ministre, M. John Turner, a officiellement accueilli au pays les athlètes canadiens qui ont gagné des médailles aux Jeux olympiques de Los Angeles.

Lors d'une brève cérémonie avant l'ouverture officielle du pavillon canadien à l'Exposition nationale canadienne, M. Turner a loué la détermination des athlètes.

« C'est dans la solitude et le travail ardu pendant des semaines, des mois et des années que l'on gagne une médaille d'or », a rappelé M. Turner.

Le premier ministre a ensuite remis à chacun des athlètes présents une photographie de l'équipe canadienne entrant dans le stade de Los Angeles, photographie dédiée par lui-même.

M. Turner a visité ensuite le pavillon canadien de l'exposition où il a pris quelques leçons de boxe avec le médaillé d'argent dans cette discipline, Shawn O'Sullivan.

M. Turner a, d'ailleurs, semblé redoubler d'ardeur quand quelqu'un lui a suggéré de penser que le ballon d'exercice était en fait son adversaire conservateur Brian Mulroney.

Enfin à New York, les médaillés olympiques américains ont reçu, hier, la traditionnelle ovation de confettis dans le « canyon des héros » de Broadway. Mais la fête a été assombrie par l'effondrement d'un échafaudage de trois mètres de haut, qui a blessé 65 spectateurs dont cinq gravement.

Les athlètes ont défilé sous une nuée de ballons jaunes, derrière une haie de drapeaux, sous les acclamations des employés de bureaux du quartier de la finance, qui agitaient des bannières étoilées aux fenêtres des gratte-ciel.

D'après la police, c'est un échafaudage de bois sur lequel étaient perchés environ 200 personnes qui a brusquement cédé dans un grand craquement, précipitant ses occupants sur la chaussée. Les ambulances ont eu beaucoup de mal à atteindre les blessés en raison de la présence de la foule compacte.

Le défilé a été immobilisé pendant une demi-heure avant de reprendre dans la bonne humeur: nombreux sont les spectateurs qui ne se sont aperçus de rien, tant la foule était dense.

Les réponses aux questions du Conseil du patronat du Québec

## Pétromont dénonce la position libérale et qualifie celle des conservateurs de « pas dans la bonne direction »

JEAN-PIERRE LANGLOIS et ALAIN DUHAMEL

« Si la position du Parti progressif-conservateur est un pas dans la bonne direction, la réponse du Parti libéral est inacceptable », a déclaré hier au DEVOIR un porte-parole autorisé de Pétromont, qui commentait les réponses écrites des deux principaux partis politiques canadiens à la question portant sur l'industrie pétrochimique québécoise, que leur avait fait parvenir le Conseil du patronat du Québec (CPQ) les 16 et 23 juillet derniers.

La réponse du Parti conservateur à la question « que proposez-vous pour solutionner les problèmes de l'industrie pétrochimique au Qué-

bec » ne comporte aucun élément nouveau, de soutenir le représentant de Pétromont. En effet, le parti conservateur a réitéré dans sa réponse la position que son chef, M. Brian Mulroney, faisait dernièrement à Prince Albert, dans laquelle il promettait de réduire les coûts du pétrole brut et de ses substituts pour Pétromont.

Pour le dirigeant de la compagnie de Varennes, la position des Conservateurs n'est pas suffisamment précise, puisqu'elle ne dit rien concernant l'abolition des taxes de « canadienisation » dans le domaine énergétique canadien. Essentiellement, ce sont les taxes sur la propriété canadienne et sur la compensation pétrolière, que Pétromont aimerait

voir éliminer.

Rejoint au téléphone par Le DEVOIR, M. Roch LaSalle, seul député conservateur sortant au Québec, a déclaré hier que le Parti conservateur ferait tout en son pouvoir pour assurer la survie de Pétromont. « Nous ferons plus pour Pétromont que ce qu'a promis le Parti libéral. Nous nous refusons à voir périr une compagnie dans laquelle les gouvernements du Québec et du Canada ont investi \$50 millions l'an dernier », a-t-il poursuivi.

Pourtant, M. LaSalle s'est fait évasif quand Le DEVOIR lui a posé la question si le parti conservateur accorderait toujours une subvention de \$15 millions à l'entreprise, qui menace de fermer en septembre, si les

gouvernements ne lui viennent pas en aide. Le 6 août dernier, M. LaSalle a déclaré qu'un gouvernement conservateur viendrait immédiatement en aide à Pétromont en lui accordant la subvention demandée de \$15 millions. Quelques jours plus tard, M. Michael Wilson, critique conservateur en matière financière du PC, remettait en question la promesse de M. LaSalle.

« En fait, M. Wilson et moi sommes d'accord avec le principe de survie de Pétromont. A cet égard, nous endossons les principes généraux du récent rapport sur l'industrie pétrochimique au pays ». Ce rapport propose qu'on réduise les taxes sur le pétrole brut, dont se sert l'industrie pétrochimique du pays. Les entre-

prises qui s'approvisionnent en gaz naturel sont maintenant plus concurrentielles que celles qui font usage de pétrole.

Dans sa réponse à la question du Conseil du patronat sur l'industrie pétrochimique au Québec, le Parti libéral demeure ancré sur ses positions largement diffusées dernièrement, dans lesquelles il indiquait qu'il faudrait mettre en cocon l'industrie de Varennes. Le seul élément nouveau semble être la précision supplémentaire voulant que le gouvernement contribue en outre aux frais de mise en cocon.

Pour le porte-parole de Pétromont, cette position demeure toujours inacceptable. « Ce qu'il faut,

Voir page 10: Pétromont

## L'affaire Forex La CVMQ met les courtiers en garde

LAURENT PEPIN

Le dossier de l'émission d'actions du Groupe Forex par McNeil Mantha a connu un nouveau développement hier. La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a en effet mis les courtiers en garde contre la divulgation au public de prévisions de résultats financiers qui ne sont pas incluses dans le prospectus menant aux émissions d'actions.

En fait, la CVMQ reproche indirectement à McNeil Mantha d'avoir transmis à ses représentants des prévisions de résultats financiers de Forex qui n'étaient pas contenues dans le prospectus qui a conduit à l'appel public à l'épargne de l'automne dernier. La CVMQ n'a donc pu vérifier, avant l'émission d'actions, si ces prévisions respectaient ses normes.

Le Groupe Forex est propriétaire à 100% de Forex Inc., l'entreprise de bois de sciage qui a récemment cessé ses activités pour une période indéfinie à la suite du rappel de sa marge de crédit, entraînant ainsi la mise à pied de 1,200 personnes. L'automne dernier, le Groupe Forex, contrôlé par les frères Cossette, de Val d'Or, a effectué un premier appel public à l'épargne de \$5 millions admissible au Régime d'épargne-actions du Québec. Environ 1,500 petits épargnants ont alors acheté 700,000 actions au prix de \$5 chacune pour une valeur totale de \$3.5 millions, le reste étant cédé à des acheteurs institutionnels, dont Domtar, qui a acquis pour \$1 million de titres.

Toutefois, le 24 juillet dernier, les banques Royale et Nationale ont rappelé leur marge de crédit de \$10 millions et Forex a dû cesser indéfiniment ses activités, l'entreprise connaissant de graves difficultés financières moins d'un an après son émission d'actions. La valeur boursière des titres de Forex est depuis remontée au-dessus de \$1, les rumeurs de l'implication d'une importante société forestière dans le plan de relance de l'entreprise se faisant de plus en plus persistante. Le deuxième sursis accordé par les banques à Forex pour que l'entreprise présente un plan de réorganisation satisfaisant vient d'ailleurs à échéance demain.

Dans la dernière édition de son Bulletin hebdomadaire, la CVMQ, sans mentionner le nom de McNeil Mantha ou de Forex, publie un avis qui demande aux courtiers de s'en tenir aux prévisions contenues dans le prospectus lors de la vente d'actions aux clients. « Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'affaire Forex », a indiqué hier au DEVOIR le secrétaire de la CVMQ, Me Jacques Labelle. Lors de l'émission publique d'actions du Groupe Forex, l'automne dernier, les représentants de McNeil Mantha ont divulgué à leurs clients des prévisions de résultats financiers qui n'étaient pas contenues au prospectus, a dit Me Labelle.

Ces prévisions ont été effectuées par les analystes de McNeil Mantha. Elles ont été transmises par le courtier à ses représentants dans un document appelé Green Sheet. « Ce document, habituellement confidentiel, contient des renseignements qui permettent aux représentants de donner l'information sur les titres faisant l'objet du placement à leurs clients », peut-on lire dans le prospectus.

Voir page 10: La CVMQ

Le télédiffuseur redeviendra une compagnie publique

## Pathonic Communications achète Télé-Capitale

PAUL DURIVAGE

Télé-Capitale redeviendra publique. La Corporation de Gestion La Vérendrye, a en effet annoncé hier la vente de sa filiale à propriété unique acquise il y a tout juste cinq ans, à une nouvelle société publique à être formée et dont Pathonic Communications Ltée sera l'actionnaire principal.

Le plan financier a été proposé par la firme de courtage Lévesque-Beaubien Inc. de Montréal. L'offre demeure toutefois sujette à l'approbation du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes et de la Commission des valeurs mobilières du Québec, de même qu'à la réussite de l'émission publique d'actions.

Le responsable du projet, M. Paul Pommier a précisé au DEVOIR que quelque \$20 millions d'actions ordinaires votantes de Télé-Capitale pourraient être émises dans le public d'ici la fin de l'année, si tout se déroule comme prévu. Ces titres profiteraient selon toute vraisemblance des avantages du Régime d'épargne-actions du Québec.

La nouvelle structure financière de Télé-Capitale comprendra \$25 millions d'actions ordinaires, \$5 millions d'actions privilégiées et environ \$30 millions de dette à long terme. « Il s'agit d'une structure d'endettement très conservatrice par rapport à l'industrie », a commenté M. Pommier.

Au terme de l'offre, le Groupe Pathonic détiendra le contrôle de la nouvelle société avec plus de 51% des droits de vote. L'ampleur financière de la participation de l'entreprise de télédiffusion pourrait toutefois être moindre que \$12 millions puisque différentes catégories d'actions ordinaires comportant des droits de vote inégaux pourraient être émises, « ce qui reste encore à être précisé », a expliqué au DEVOIR, le président du conseil et principal actionnaire, M. Paul Vien.

M. Vien a encore ajouté qu'il n'entendait pas intervenir dans les affaires de la nouvelle filiale et qu'il prônait au contraire la déconcentration. « Notre stratégie a toujours été de renforcer chacune des stations du groupe prises indépendamment afin qu'elles soient le mieux adaptées possible à leur marché. Ce sera d'autant plus important dans ce cas-ci, puisque nous pourrions nous placer en conflit d'intérêts », a-t-il expliqué.

Télé-Capitale regroupe les stations de télévision CFCM à Québec et CFER à Rimouski, toutes deux af-



filiales au réseau TVA. Le groupe exploite également la station anglophone CKMI de Québec. Pour sa part, Pathonic Communications exploite depuis septembre 1979 les stations de télévision CHLT-TV de Sherbrooke et CHEM-TV de Trois-Rivières, toutes deux affiliées au réseau de télévision privé TVA.

M. Vien et sa famille immédiate détiennent 58% des actions de la compagnie. 34% des actions appartiennent à Télé-Métropole Inc. et les 8% restant, à des dirigeants de l'entreprise.

La Corporation de Gestion La Vérendrye se tire finalement sans trop de dégâts de son expérience dans le domaine de la radio-télédiffusion. La vente par morceaux des différentes composantes de Télé-Capitale aura en effet permis de récolter quelque \$65 millions, soit un gain extraordinaire de \$7.0 millions.

La Vérendrye devrait recevoir quelque \$60 millions de la vente de sa filiale. À cela s'ajoutent les \$3.9 millions résultant de la vente récente des deux stations radiophoniques CHRC-AM et CHOI-FM à un groupe

d'affaires de la vieille capitale. Elle avait encore récolté \$300,000 lors de la vente de la station CKLM-AM de Laval en février 1982.

La société abitibienne, jusqu'alors spécialisée dans le transport routier, n'avait essayé que des déboires à la suite de cette acquisition coûteuse et financé essentiellement par des dettes à long terme, survenue en septembre 1979. La division de la radio et de la télévision a d'ailleurs été la principale responsable des déficits encourus par La Vérendrye au cours des quatre dernières années.

Télé-Capitale Ltée devait générer un bénéfice d'opération de \$7 millions aux seules fins de rencontrer les paiements sur la dette, laquelle lui était directement imputée. Cette situation a résulté en un déficit d'exploitation de \$1.7 millions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 et les bilans prévisionnels de La Vérendrye ne prévoyaient pas de bénéfices pour la division avant 1985.

Selon M. Vien, le seul refinancement avec 50% de capital propre suffira à remettre Télé-Capitale sur la voie de la rentabilité.

L'Ontario, le Québec, et Terre-Neuve souffriront le plus

## Le Conference board maintient ses prévisions pessimistes

OTTAWA (PC) — Selon le Conference Board, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve seront les provinces les plus durement touchées par la récession qui, selon lui, frappera presque sûrement le pays l'an prochain.

La conjoncture économique s'est détériorée pour la plupart des provinces au cours des derniers mois et, exception faite de deux d'entre elles, soit la Colombie-Britannique et l'Alberta, il faut prévoir que l'an prochain la croissance ralentira plus ou moins sensiblement partout.

Telles sont les sombres prévisions que le Board émet dans sa dernière analyse trimestrielle rendue publique jeudi.

De plus, cette étude est loin de dissiper les craintes des 1,326,000 citoyens et citoyennes actuellement

sans emploi. Elle prévoit en effet que les taux de chômage varieront l'an prochain entre 19.5 pour cent de la main-d'oeuvre active à Terre-Neuve et un minimum de 7.4 pour cent en Saskatchewan. Dans deux autres provinces, l'Ontario et le Manitoba, ce taux de chômage devrait descendre sous les 10 pour cent cette année ou l'an prochain. Le taux national est actuellement de 11 pour cent.

La progression économique que devraient connaître la Colombie-Britannique et l'Alberta au regard de l'année en cours sera infime, alors que la croissance réelle ou corrigée en tenant compte de l'inflation sera inférieure à un pour cent.

Ce sera tout de même une amélioration sur les prévisions en baisse liées à ces deux provinces pour cette

année, a souligné M. Gilles Rhéaume, directeur adjoint du Conference Board, chargé des prévisions économiques régionales.

Dans ses prévisions pour l'ensemble du pays publiée au début du mois, le Board a annoncé qu'une hausse des taux d'intérêt allait l'an prochain entraîner l'économie canadienne dans une récession presque certaine.

Ces conjonctures, jugées un peu trop pessimistes par certains, laissent entrevoir un recul de la production économique de 0.2 pour cent, une augmentation des taux d'intérêt, du déficit fédéral et du chômage ainsi qu'une chute de la valeur de notre dollar et des bénéfices des sociétés.

La hausse des taux d'intérêt est aussi à blâmer pour les prévisions

peu encourageantes à l'égard de certaines provinces. L'an prochain, a également noté M. Rhéaume au cours d'une interview.

Certains autres facteurs entrent tout de même en jeu dans l'accélération ou le ralentissement de la croissance économique des provinces considérées individuellement.

Au Québec, selon le Board, les industries de fabrication, des mines et des forêts réduiront leur production car la demande dans ces secteurs diminuera aussi bien sur le marché domestique que sur les marchés étrangers. C'est ainsi, affirme-t-il, que la production de la province devrait croître de 3.1 pour cent cette année, avant de fléchir de 0.4 pour cent l'an prochain.

En Colombie-Britannique, la pro-

duction, qui devrait ralentir de 0.1 pour cent cette année, devrait progresser de 0.8 pour cent en 1985. En Alberta, elle devrait régresser de 0.6 pour cent cette année puis gagner 0.6 pour cent, l'an prochain. La croissance économique de cette province dépendra cependant de son habilité à éviter les conflits de travail, a précisé le Board.

L'Ontario, qui devrait réussir la meilleure performance économique cette année, avec une croissance réelle de 4.8 pour cent, devrait connaître un fléchissement d'un pour cent en 1985. C'est surtout un ralentissement dans l'industrie automobile qui causera cette faiblesse.

A Terre-Neuve, la production fléchira de 0.5 pour cent l'an prochain, après avoir connu une expansion de 2.2 pour cent cette année.

Pour le Conference Board, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard devraient éviter le pire de la récession nationale de 1985. Après une croissance de 2.8 pour cent cette année, le Nouveau-Brunswick devrait voir cette croissance diminuer à 0.8 pour cent l'an prochain.

En 1984, la croissance économique du Manitoba devrait être d'un fort 3.9 pour cent; en 1985, elle passerait à seulement 0.5 pour cent. C'est la Saskatchewan qui connaîtra le meilleur taux de croissance au pays l'an prochain, soit un humble taux de 1.6 pour cent, au regard de 2.9 pour cent prévu pour cette année. Une reprise de l'exploitation pétrolière alimente les prévisions optimistes pour cette province.

**11 1/4%**  
(90-179 jours)  
Intérêt à l'échéance

**DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL**

**13 1/8%** (5 ans) **13 1/4%** (3 ans) **12 5/8%** (15 mois)

Intérêt annuel Intérêt annuel Intérêt à l'échéance

DOUBLEMENT AVANTAGEUX	SUCCURSALES	CONSEILLERS
<p>PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT</p> <p>Mtl/University: 1 100, University, 871-7200</p> <p>Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383</p> <p>Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265</p> <p>Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414</p>	<p>Mtl Ahuntsic: 382-8000</p> <p>Laval Chomedey: 687-6780</p> <p>Rive-Sud / St-Hubert: 462-1880</p> <p>Granby: 378-8461</p>	<p>Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec</p>

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

### ■ Dome Petroleum souffre de la faiblesse du dollar

La faiblesse relative du dollar canadien face à sa contrepartie américaine a eu un fort impact sur les résultats du deuxième trimestre de Dome Petroleum qui aurait réalisé un bénéfice ormis cet événement économique.

La société pétrolière, dont on connaît les difficultés financières, a subi une perte sur change de \$72.3 millions en ce qui concerne sa dette libellée en monnaie américaine. Ceci a résulté en un déficit de \$61.6 millions ou \$0.26 par action ordinaire au cours des trois mois d'exploitation terminés le 30 juin dernier.

Ces pertes sur change ont été en partie compensées par des prix plus élevés pour le gaz naturel et les produits dérivés exportés ainsi que par des prix plus élevés, lorsque exprimés en dollars canadiens, pour la portion de la production pétrolière qui commande le prix mondial.

Le revenu pour le deuxième trimestre de 1984 s'est élevé à \$551.1 millions, comparativement à \$575.0 millions pour la même période de 1983.

La société de Calgary a signé une entente le 1er août dernier visant le rééchelonnement de \$5.2 milliards de sa dette avec ses prêteurs. L'exécution finale de l'entente est conditionnelle à un certain nombre de facteurs, y compris, entre autres, la réussite de la vente de titres de propriétés pour une valeur de \$350 millions présentement en cours au Canada et aux États-Unis.

Dome s'attend à ce que sa situation financière s'améliore de façon significative si elle peut compléter l'émission d'actions envisagée et ainsi mettre en force le rééchelonnement de sa dette et la réduction de ses impôts à payer.

### ■ Financial Corp en difficultés

Une importante rectification comptable a fait passer du noir au rouge les résultats d'exploitation de Financial Corp. of America.

Le holding qui coiffe le plus important institut d'épargne et de crédit des États-Unis, a annoncé hier une perte de \$107.5 millions US pour le second trimestre de 1984. Elle rectifiait ainsi un bilan trimestriel où ressortait initialement un bénéfice de \$31 millions US.

Cette rectification d'importance a été opérée, selon le directeur du holding, M. Charles Knapp, afin d'éviter une longue bataille juridique avec les autorités fédérales à propos des méthodes de comptabilisation de la société.

La veille, un porte-parole de cette dernière avait démenti formellement des rumeurs selon lesquelles le holding aurait été contraint d'emprunter \$500 millions US à la Banque fédérale de réserve pour faire face à d'importants retraitements de dépôts subis par sa filiale American Saving and Loan Association. La réglementation bancaire l'oblige à disposer en fin d'année d'un capital d'un milliard de dollars US.

### ■ Revirement pour Bralorne Resources

Bralorne Resources Ltd a enregistré un bénéfice de \$431,000 au cours du premier semestre de 1984, plutôt qu'une perte de \$4.0 millions un an plus tôt. Les résultats par action sont toutefois demeurés négatifs après provision pour les dividendes sur les actions privilégiées.

Les recettes de la société de Calgary se sont légèrement accrues au cours de la période de comparaison, reflétant en cela un accroissement sensible des revenus aux États-Unis, décalé d'un fléchissement dans l'exploitation canadienne. Le revenu brut de Bralorne s'est élevé à \$73.7 millions au 30 juin 1984.

Bralorne Resources est une compagnie diversifiée d'énergie. Elle est particulièrement active dans la production de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest canadien mais on la retrouve également aux États-Unis et en Australie où elle possède des intérêts pétroliers et gaziers.

### ■ Pembina Resources fait mieux

Le bénéfice de Pembina Resources Ltd a augmenté de 48 % au cours du dernier semestre pour atteindre \$4.2 millions ou \$0.50 par action, plutôt qu'un déficit de \$2.8 millions ou \$0.34 au 30 juin 1983.

Les revenus se sont accrues entretemps de près de 12 % pour atteindre \$35.7 millions. Quant au fonds auto-générés, ils sont passés de \$16.1 millions ou \$1.94 par action à \$18.3 millions ou \$2.20 l'action au cours de la période de comparaison.

Le président de cette autre entreprise pétrolière de Calgary, M. A. Cummings, a expliqué l'augmentation par l'augmentation de la production de pétrole brut et la majoration des prix.

### ■ Guardian trustco double son bénéfice

Le deuxième trimestre a été particulièrement favorable pour Guardian Trustco Inc dont le niveau de bénéfice a plus que doublé. Les résultats pour ces trois derniers mois montrent en effet un bénéfice de \$846,000 ou \$0.43 par action ordinaire, en regard de \$389,000 ou \$0.22 en 1983.

Par ailleurs, le commerçant d'or de Montréal a cumulé un bénéfice net de \$1.4 millions pour les six mois terminés le 30 juin 1984, plutôt qu'un déficit de \$50,000 l'année précédente. Le bénéfice net afférant aux actions ordinaires a toutefois diminué en raison du plus grand nombre de titres en circulation. Le bénéfice net par action a été de \$0.68 en 1984 par rapport à \$0.75 en 1983.

« Les perspectives pour le reste de l'année demeurent encourageantes », a commenté le président de Guardian Trustco, M. Howard Kelly.

### ◆ La CVMQ

lire dans le bulletin de la CVMQ, qui n'a donc pu vérifier, avant de donner le feu vert à l'émission, si les prévisions quant aux résultats de Forex correspondaient à ses instructions générales.

« Nous ne disons pas que ces prévisions étaient mal fondées, dit Me Labelle. La CVMQ accepte l'existence des Green Sheets, mais ces documents doivent s'en tenir aux faits contenus dans le prospectus. »

L'article 50 du règlement de la CVMQ prévoit que « pendant la durée du placement, le courtier ne doit pas diffuser d'autres prévisions que celles contenues dans le prospectus. » Dans son avis aux courtiers, la CVMQ écrit que « les règles prévues par l'article 50 sont essentielles pour la protection des épargnants. Le pla-

cement se fait au moyen d'un prospectus qui contient l'information dont l'épargnant a besoin pour prendre sa décision de souscription. Ces règles assurent également que des critères précis sont suivis dans l'établissement de prévisions présentées dans le prospectus et que celles-ci sont revues par un expert-comptable indépendant. »

La CVMQ conclut qu'elle entend dorénavant appliquer ces règles « d'une manière très stricte ». De plus, elle rappelle que « l'émetteur qui effectue un premier appel public à l'épargne (comme dans le cas du Groupe Forex) doit obtenir l'accord de la Commission avant le dépôt du prospectus provisoire lorsqu'il compte présenter des prévisions dans ce prospectus. »

Le dossier de l'émission d'actions du Groupe Forex par McNeil Man-

tha n'est pas clos, a dit Me Labelle. La CVMQ continue d'étudier des éléments de cette émission qui sont « plus importants » que la divulgation de prévisions non contenues au prospectus.

## CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1982

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514)934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

## TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC

45 rue Jarry est — 387-2486

## Samson Bélair

Comptables agréés

Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse 847 1188 (847 1155)

Laval Bureau 110 2 Place Laval H7N 5N6 (568-8910)

Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4770)

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

## Le dossier des canettes

# Québec et les marchands s'entendent pour imposer un moratoire de six mois

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — L'entente que signent aujourd'hui à Montréal le ministre de l'Environnement Adrien Ouellette et les grossistes en alimentation impose un moratoire de six mois à l'application de la législation québécoise en matière de récupération des canettes.

La Presse Canadienne a appris de source sûre que selon les termes de l'accord, les détaillants ne seront pas contraints de récupérer les canettes d'acier, de boissons gazeuses ou de bière, jusqu'au 1er février 1985.

Les canettes d'aluminium font déjà l'objet de recyclage de la part de nombreux récupérateurs.

A cette date, l'entente qui devait être cosignée par les parties, le 15 juillet, et qui est plutôt signée aujourd'hui, entrera alors en vigueur.

Le système de consignation fonctionnera dès lors, et les détaillants recevront « une certaine somme » pour chaque canette récupérée.

Le montant ne serait pas encore

défini, les parties ayant mutuellement convenu d'un moratoire visant à « bonifier le protocole d'entente ».

Il y a quelques semaines, le gouvernement avait offert aux détaillants la somme de deux cents par canette récupérée. Il n'est pas écarté que les commerçants acceptent maintenant ce montant.

D'ici le 1er février 1985, les intervenants, grossistes, détaillants, embouteilleurs et gouvernements devront tenter de trouver un terrain d'entente pour satisfaire les intérêts divergents.

La tâche semble considérable. Ils devront trouver à la fois le responsable de la récupération dans chaque région (qui viendra récupérer les canettes chez les détaillants), établir les normes, les objectifs de récupération à long et moyen terme, et s'entendre sur le montant du dédommagement aux détaillants.

Chez les grossistes, on indique que tous s'assoient « pour trouver les moyens de soulager les détaillants » du surplus d'ouvrage qu'entraîne la récupération.

L'entente qui entrera en vigueur le 1er février est contenue dans un document d'une cinquantaine de pages. Elle explique aussi comment le Fonds québécois de la récupération devra fonctionner, comment il gèrera les montants de la consignation à travers la province.

On y explique aussi tout un système de quota de production de boissons gazeuses et de bières en contenants à remplissage unique. On y définit également ce qu'est un récupérateur, un « non-récupérateur ».

L'entente, qui pourra être modifiée après négociation, implique pour le moment qu'« au minimum », les canettes seraient récupérées chez le détaillant de la même façon que le sont actuellement les bouteilles, à savoir par un embouteilleur local. Les intervenants pourront toutefois désigner un autre récupérateur, s'ils en arrivent à une entente à l'issue des six mois de négociation.

À Montréal, seuls les grossistes signeront l'entente avec le gouvernement, et non les détaillants. En signant, les grossistes obtiendront

ainsi le permis de distribution de bière et boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique.

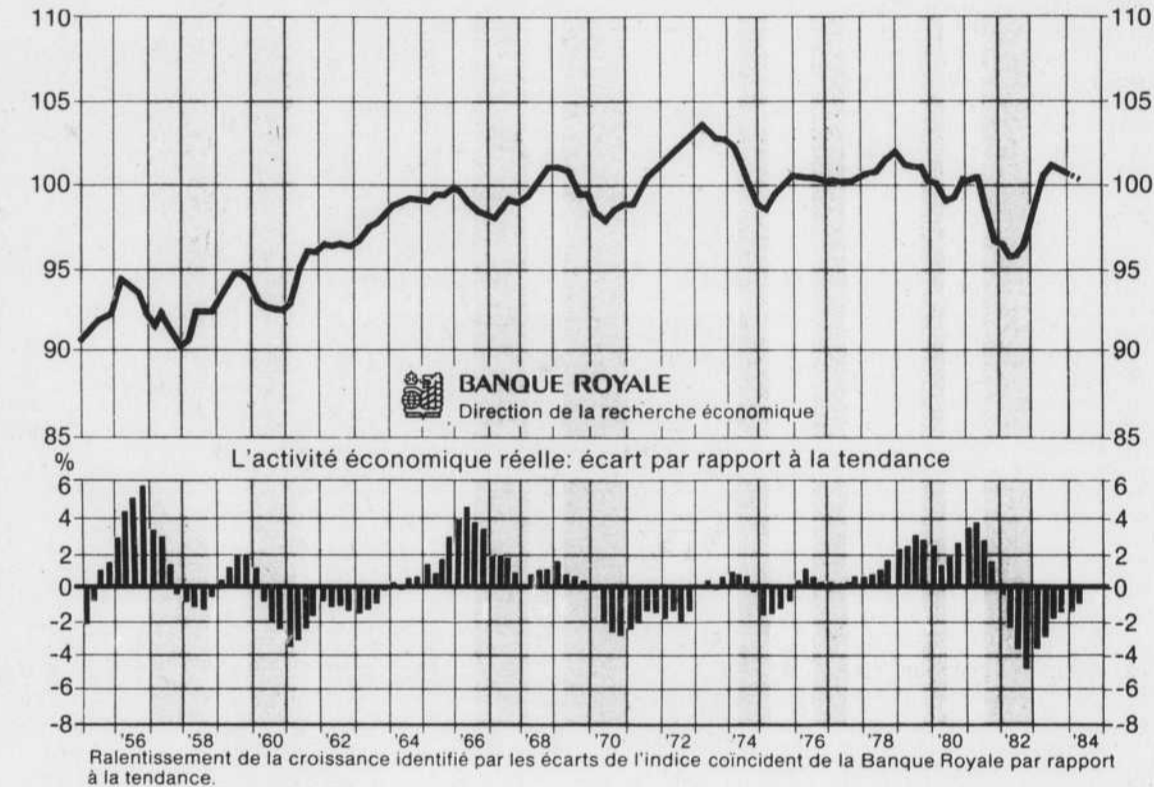
M. Claude Pigeon, représentant de l'Association des épiciers en gros du Québec, signera au nom des grossistes qui lui auront fait parvenir une procuration, soit la majorité d'entre eux.

Les détaillants en alimentation seront également présents à la signature de l'entente entre le ministre Ouellette et les grossistes.

L'intention gouvernementale de récupérer les contenants à remplissage unique a provoqué des remous chez les détaillants, grossistes, embouteilleurs et autres intervenants de l'alimentation depuis le début. Les détaillants faisaient entre autres valoir qu'ils ne disposaient pas d'espace suffisant, dans leurs petits commerces, pour entreposer les canettes en consignation. Ils craignaient aussi que les boissons gazeuses et bières ne soient qu'un début, et qu'on leur demande bientôt de récupérer les pots de cornichon et de café.

# L'« Écoindicateur » de la Banque Royale enregistre une troisième baisse consécutive

L'évolution récente de l'Écoindicateur, le baromètre utilisé par la Banque Royale pour prévoir l'évolution de l'activité économique, « confirme les prévisions antérieures d'un ralentissement prochain » du rythme de croissance de notre économie. La première banque à charte canadienne a en effet annoncé hier que cet indice, composé de sept variables qui présagent de la direction de l'économie, s'était inscrit en baisse de 1.4 % au deuxième trimestre. Il s'agit de la troisième diminution trimestrielle consécutive de l'Écoindicateur. Les économistes de la Banque Royale s'attendent maintenant à ce que le Produit national brut canadien augmente au rythme annuel de « seulement » 1.5 % au cours des deux premiers trimestres de 1985. De l'avis de la Banque Royale, « les taux d'intérêt élevés, engendrés par un déficit fédéral américain qui se développe, ont un effet restrictif sur l'économie nord-américaine. Si des taux d'intérêt plus élevés devaient émerger aux États-Unis, qui freineraient davantage l'économie américaine et affaibliraient les exportations vers le Canada, l'activité économique canadienne pourrait en être ralentie bien plus que prévu actuellement. »



### ◆ Pétromont

c'est changer la politique énergétique nationale et abaisser le prix d'une de nos matières premières essentielles, le pétrole », affirme ce porte-parole, qui tient à garder l'anonymat. « Si les taxes sont réduites, nous pourrions économiser de \$15 à \$20 millions, nous permettant ainsi d'aller de l'avant avec notre nouveau plan de modernisation. »

La réponse du Parti libéral poursuit en disant que le « gouvernement libéral a déjà agi pour que les clients de Pétromont se trouvent un approvisionnement sûr advenant la fermeture » de l'entreprise. Pour le représentant de la direction de Pétromont, cette position est illusoire, si les clients potentiels de Pétromont doivent s'alimenter à l'extérieur du Québec. « Il faudrait alors subventionner les coûts de transport. Dans

ce cas, les clients de Pétromont devront aussi fermer leurs portes. »

Le Conseil du patronat du Québec adressait donc en juillet à MM Turner et Mulroney une série de 12 questions et sous-questions d'intérêt économique pour les entreprises québécoises en relation avec la campagne électorale actuelle. Le Conseil sollicitait de leur part une réponse écrite bilingue avant le 10 août, qu'il s'était engagé à diffuser aux médias le 15 août.

Par ailleurs, le député d'Outremont à l'Assemblée nationale et critique du Parti libéral du Québec en matière d'énergie et de ressources, M. Pierre Fortier, a demandé lundi au gouvernement fédéral de reconstruire le dossier Pétromont et de prendre les décisions pour assurer la survie de la pétrochimie québécoise. M. Fortier a souligné que la politique nationale de l'énergie, rendue publique à l'automne 1980, est à l'origine

du problème parce qu'elle ne tient pas compte des besoins de la pétrochimie québécoise.

Hier, au conseil de la Communauté urbaine de Montréal, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a vainement tenté de faire adopter une résolution d'urgence afin de joindre la voix de la CUM à tous ceux qui réclament une révision de la politique énergétique nationale, coïncision sine qua non à la viabilité de Pétromont.

Un vice de procédure a fait obstacle à l'adoption de la résolution à laquelle le président du comité exécutif, M. Pierre Des Marais II, était sensible d'autant plus qu'il a demandé à l'Office d'expansion de la CUM de reconstituer le dossier en vue, le cas échéant, d'une intervention publique de sa part.

Le RCM affirme que la fermeture de Pétromont aura l'effet d'une «vé-

ritable bombe à retardement» qui met en jeu l'importance de la région montréalaise dans la pétrochimie canadienne. Éventuellement, la viabilité de tout un secteur industriel employant plus de 20,000 personnes s'en trouvera compromise.

Le RCM a en outre demandé à tous les chefs des partis politiques fédéraux de communiquer publiquement pendant la campagne électorale leurs intentions au sujet de Pétromont et de la politique nationale de l'énergie. « Pour assurer la survie et la rentabilité de cette entreprise, il faut mettre fin à une politique de subvention et la remplacer par une révision des politiques fédérales de prix des matières premières et de tarification du transport de ces matières », écrit le RCM en pressant les chefs politiques de préciser les initiatives qu'ils s'engagent à prendre pour conserver à la région métropolitaine sa place dans la pétrochimie.

**BERGER**  
LE PASTIS À SON MEILLEUR  
035881

**Les réussites sportives d'Audi:**

**Des victoires sur la piste.** Audi

L'Audi Quattro, championne mondiale de rallyes

La performante révolutionnaire, possédant quatre roues motrices à fonctionnement constant.

**Des performances sur la route.**

L'Audi Coupé GT

Un mélange unique de performances sportives, de confort et de luxe.

Descouvrez ces performances extraordinaires dès aujourd'hui.

**LA CARTE AUDI**  
Elle redéfinit les caractéristiques standard.  
Elle paie à peu près tout, sauf votre carburant.  
3 ans/kilométrage illimité

**Les Automobiles Popular inc.** 5441 rue St-Hubert, Montréal 274-5471

Modèles AUDI démonstrateurs disponibles

Voitures neuves et usagées — Location à court et long termes

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Bien qu'elle demeure très forte

## La croissance économique commence à ralentir aux USA

WASHINGTON (AFP) — La croissance de l'économie américaine donne des signes de ralentissement, mais se poursuit encore à un rythme fort soutenu avec un faible taux d'inflation, estiment généralement les économistes à la lumière des dernières statistiques officielles.

Cette évolution, ajoutent de nombreux analystes financiers, n'apparaît guère de nature à favoriser dans l'immédiat une détente appréciable et rapide des taux d'intérêt américains, en particulier à court terme.

La dernière statistique en date, publiée mercredi, fait état d'une nouvelle progression sensible de la production industrielle en juillet. Son augmentation a été de 0,9 % (contre une moyenne de 0,45 % lors des deux mois précédents), soit légèrement plus qu'escompté par la plupart des experts privés.

Toutefois, les indications d'un ralentissement de la croissance éco-

nomique américaine se sont multipliées récemment :

— Les indices de confiance des consommateurs et leurs intentions d'achats établis par le Conference Board, un institut patronal d'études économiques, viennent de s'inscrire en baisse très sensible. Les ventes au détail ont d'ailleurs baissé de manière appréciable (-0,9 %) en juillet, pour la première fois depuis quatre mois. Enfin, selon la Réserve fédérale (Fed), l'expansion des crédits à la consommation s'est également nettement ralentie, puisque leur montant n'a progressé que de \$7,8 milliards en juin, contre 10,2 le mois précédent, pour atteindre \$427,5 milliards.

— Sur le plan industriel, on a relevé une baisse des commandes de 1,4 % en juin et, le même mois, une réduction marquée du rythme de restockage, la progression des stocks industriels et commerciaux ayant at-

teint, en effet, 0,3 %, contre 0,9 % en mai.

— Le dernier indice mensuel composite de l'économie, publié fin juillet et censé indiquer la tendance prochaine de la conjoncture, s'est inscrit en baisse sensible (-0,9 %) pour la première fois depuis près de deux ans.

Le gouvernement américain table désormais sur une croissance du Produit national brut de l'ordre de 4 à 5 % en rythme annuel d'ici à la fin de l'année, contre des augmentations de 10,1 % et 7,5 % lors des premier et second trimestres de 1984.

Pour leur part, les milieux d'affaires se montrent généralement plus prudents.

Le dernier rapport mensuel de l'influente association des directeurs d'achats des grandes sociétés américaines, prenant note de signes de ralentissement de l'activité économique en juillet, affirmait en effet: il

reste à voir s'il s'agit d'un palier temporaire avant la poursuite de l'expansion ou s'il s'agit du début d'un mouvement inverse.

Enfin, pour certains économistes privés, le ralentissement en cours de l'expansion économique aux États-Unis a été provoqué en partie par la remontée des taux d'intérêt américains ces derniers mois.

La poursuite de ce ralentissement, ajoutent-ils, devrait en principe conforter la récente détente enregistrée aux États-Unis sur les taux d'intérêt à long terme et lui permettre de s'étendre aux taux d'intérêt à court terme, qui, avec un prime rate de 13 % (contre 11 % il y a un an), demeurent encore anormalement élevés.

L'attente de Wall Street d'une baisse des taux d'intérêt explique la vive envolée des cours à la Bourse de New York, début août, au milieu d'une activité record.

## AU JOUR LE JOUR

### Jeans Lee ferme une usine

NAPANEE, Ont. (PC) — La compagnie H.D. Lee of Canada Ltd, qui confectionne les jeans de marque Lee, va fermer sa fabrique de Napanee, ville située à 40 kilomètres à l'ouest de Kingston. Près de 200 personnes perdront leur gagne-pain. Selon le directeur de l'usine Neil Bourquin, l'annonce de la fermeture a été accueillie avec calme par les employés. La fabrique cessera toute activité d'ici deux mois. L'usine Lee de North Bay (Ont.) s'occupera de la demande du marché canadien, a précisé M. Bourquin. Dans un communiqué émis mardi, les dirigeants de la compagnie qui a son siège à Kansas City déclarent que la demande du marché à court terme avait été comblée par des capacités de production supplémentaires à l'installation de North Bay. Lee Canada a transféré une partie de ses activités, de Napanee à North Bay, en 1982. La fermeture n'affectera pas les activités de l'usine de North Bay, affirme-t-on dans le communiqué.

### Nouvelles audiences pour la vente d'électricité

OTTAWA (PC) — Les audiences publiques de l'Office national de l'énergie sur les intentions d'Hydro-Québec de vendre de l'électricité au Vermont auront lieu le 1er octobre, à Montréal. En mars dernier, Hydro-Québec a demandé la permission d'exporter jusqu'à 200 mégawatts d'électricité au Vermont. Pour pouvoir réaliser ce projet, Hydro-Québec a également demandé la permission de construire une ligne de transport de 120 kilovolts à travers les Cantons de l'Est jusqu'à la frontière. La réalisation de ce contrat débiterait en septembre 1985 et s'étendrait sur 10 ans.

### Pas de congédiement chez GM Canada

TORONTO (PC) — Tout projet de General Motors Corp. visant à une nouvelle série de licenciements des cols blancs ne devrait pas affecter le personnel canadien, selon un porte-parole de General Motors of Canada Ltd. Earl Weichel a dit mardi ne pas être en mesure de confirmer des informations en provenance des États-Unis, selon lesquelles la compagnie envisageait de réduire le personnel à la suite d'une réorganisation récente de ses activités. Il doute cependant que la section canadienne de la compagnie puisse être touchée par des coupures de personnel, en raison de sa structure particulière et du rôle important qu'elle est appelée à tenir. « Il pourrait y avoir des transferts mais rien de plus », a dit le porte-parole.

### Volkswagen veut combler son retard

WOLFSBURG (AFP) — Le constructeur automobile ouest-allemand Volkswagen a fabriqué 16,000 voitures pendant la période des vacances, du 23 juillet au 10 août, pour compenser en partie les pertes de production causées par la grève pour les 35 heures dans la métallurgie, en mai et juin derniers, a-t-on appris, mercredi, auprès du constructeur à Wolfsburg. Volkswagen avait en effet proposé à des ouvriers volontaires de travailler pendant la période des vacances et 18,000 d'entre eux, dans les six usines de Volkswagen en RFA, ont accepté cette proposition. Près de 14 % des pertes ont ainsi été comblées puisque Volkswagen estime que la grève suivie dans le Bade-Wurtemberg (région de Stuttgart) et en Hesse (région de Francfort) lui avait fait perdre 115,000 véhicules.

### La dette de l'Amérique latine

BUENOS AIRES (AFP) — Les ministres des Finances des 11 pays les plus endettés d'Amérique latine se réuniront les 13 et 14 septembre, dans la cité balnéaire de Mar del Plata, à 400 km de Buenos Aires, ont indiqué mercredi de hauts fonctionnaires de ces pays, à l'issue d'une réunion à huis clos de deux jours à Buenos Aires. Au cours de cette réunion, les représentants des pays débiteurs se prononceront en faveur d'un dialogue direct et politique, dégagé des organismes techniques internationaux, pour une solution rapide au problème de la dette extérieure de ces pays. Selon ces mêmes sources, ils se sont mis d'accord sur le principe d'une stratégie pour établir un dialogue avec les pays industrialisés, au niveau politique le plus haut possible, car la question de la dette doit être comprise aussi bien par les crédateurs que par les débiteurs, dans un cadre non seulement technique, mais politique. La réunion de Mar del Plata précèdera de plusieurs jours celle conjointe du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, prévue pour la deuxième quinzaine de septembre.

### Grève à Pan Am

NEW YORK (AFP) — Les quelque 19,000 employés syndiqués de la compagnie d'aviation américaine Pan Am se sont mis en grève mercredi après-midi, a annoncé à New York un responsable syndical. Au siège de la compagnie, on indiquait toutefois en début d'après-midi que les vols réguliers continuaient d'être assurés. M. William Genoesse, directeur de la branche aéronautique du syndicat des camionneurs, a affirmé pour sa part que les 19,000 employés se sont mis en grève à partir de 18h00 gmt pour protester contre le blocage des retraites. On ignore encore si les pilotes de Pan Am sont affectés par ce mouvement de grève. Un porte-parole de la compagnie a précisé de son côté qu'il n'avait eu confirmation que du débrayage de mécaniciens appartenant au syndicat des travailleurs des transports dans les aéroports de San Francisco, Los Angeles et New York.

## De Havilland est en piste pour d'importants contrats en Angleterre

LONDRES (PC) — La transformation éventuelle d'un quai désaffecté de la Tamise, au coeur de Londres, en un aéroport à décollage et atterrissage court (STOL en anglais), apportera de l'eau au moulin du principal constructeur aéronautique canadien, la compagnie De Havilland, de Toronto.

Ce projet ne se concrétisera qu'à la condition que les appareils utilisés puissent se conformer aux normes régissant le bruit et la pollution au coeur de la capitale britannique.

Or, le rapport final de l'enquête d'une durée d'un an sur l'aménagement de cet aéroport urbain, qui vient d'obtenir l'approbation conditionnelle du ministre de l'Environnement, Patrick Jenkin, recommande notamment que l'utilisation de ce futur aéroport soit réservée uniquement à des appareils « aussi silencieux que le Dash-7 », en l'occurrence l'avion à atterrissage et décollage court (STOL) construit par la firme torontoise de Havilland Aircraft of Canada Ltd.

Si cette restriction est transposée dans les règlements régissant l'approbation finale, cela signifie donc que De Havilland disposera d'un important débouché international pour son appareil.

On ne tarit pas d'éloges sur les performances du Dash-7, sauf que l'appareil n'a jamais connu la popularité escomptée parce que peu de transporteurs aériens n'ont consenti jusqu'à ce jour à payer le prix pour les qualités exceptionnelles de l'appareil.

L'approbation ministérielle constitue également une victoire importante pour Brymon Airways, de Plymouth. C'est en effet cette même compagnie qui, de concert avec l'un des plus importants entrepreneurs en construction de Grande-Bretagne, John Mowlem and Co., a proposé la construction de l'aéroport qui serait aménagé à une dizaine de kilomètres à l'est du coeur de la City, en l'occurrence un quai désaffecté de la Tamise.

De Havilland a un double intérêt



dans ce projet. En effet, le Dash-7 de 50 sièges ainsi que le Dash-8 plus petit, d'une capacité de 35 sièges, seront les seuls appareils pouvant se conformer aux normes sur le bruit et capables d'atterrir et de décoller sur une piste restreinte. Il n'en faut pas davantage pour mousser les ventes de cet étonnant appareil. Or, de Havilland est aussi propriétaire de Bry-

mon, l'année dernière, lorsque le transporteur régional a éprouvé des difficultés financières et n'a pas été en mesure de faire ses paiements sur les trois Dash-7.

Brymon a déjà entrepris des démarches pour l'obtention de licences lui permettant d'exploiter des liaisons quotidiennes entre le nouvel aéroport londonien et Paris, Bruxelles et Amsterdam. Les dirigeants de la compagnie Brymon sont convain-

cus que le nouvel aéroport intéres-

sera les hommes d'affaires européens en raison de sa proximité à la City.

Bien que les appareils à hélice de De Havilland sont moins rapides que les réactés, Brymon soutient que les usagers du nouvel aéroport éviteront les embouteillages et le temps nécessaire pour se rendre à l'un ou l'autre des deux principaux aéroports de Londres, soit Heathrow, à 40 kilomètres de la City, et Gatwick, situé à 60 kilomètres au sud.

## The Gazette et ses syndicats rompent après le rejet des offres patronales

Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective entre l'administration du quotidien montréalais *The Gazette* et 454 de ses employés de la composition, de la rédaction, de la publicité et du tirage ont été rompues hier.

Devant le refus opposé par la partie syndicale aux offres de la compagnie, l'éditeur du quotidien de langue anglaise, M. Clark Davey, a fait savoir hier que le Front commun de négociation l'avait prévenu que le

journal risquait la «catastrophe».

Malgré une offre tout à fait équitable, considérant les conditions économiques actuelles, la compagnie ne peut que manifester son inquiétude devant cette menace, a déclaré hier M. Davey.

Les représentants de l'Union internationale des typographes et de La Guilde des services de presse, en réunion au moment de la publication du communiqué, n'ont pu être rejoints pour commentaire.

L'offre «finale» faite par *The Gazette* il y a deux semaines à ces deux syndicats comportait une hausse hebdomadaire de salaire de \$33 échelonnée sur un contrat de trois ans, ce qui aurait porté le salaire maximum des typographes à \$41,600 pour la semaine de quatre jours. Cette offre aurait également porté le salaire maximum d'un journaliste avec cinq années d'expérience à \$44,688 pour la semaine de cinq jours.

Les pourparlers entre l'administration du journal et 454 employés du

service de typographie, de l'équipe éditoriale et membres du personnel des services de publicité et de distribution se poursuivaient depuis déjà cinq mois.

Le contrat est venu à expiration le 30 juin 1984. Il y a deux semaines, les typos et les préposés au courrier avaient donné un mandat de grève à leur exécutif. Les membres de la Guilde, les journalistes, le personnel de la publicité et du tirage, n'ont pas encore pris de vote de grève.

### L'inflation atteint 354,4 % en Israël

JERUSALEM (AP) — Le coût de la vie a augmenté de 12,4 pour cent en Israël au mois de juillet, portant à 354,4 pour cent la hausse des prix au cours des douze derniers mois. Il s'agit d'un taux record pour un mois de juillet depuis 1948. En juin toutefois, la hausse des prix avait augmenté de 13,3 pour cent. Selon le bureau central des statistiques, qui a rendu publics ces chiffres mercredi, la hausse des prix pourrait atteindre les 400 pour cent pour l'ensemble de l'année 1984.

Évitez la fumée Pour mieux respirer

## NOTRE BUT DIMINUEZ VOS IMPÔTS

• ABRI FISCAL • CATÉGORIE 31 • CONDOMINIUMS • FLORIDE

La compagnie GUY PARÉ & ASSOCIÉS INC. se spécialise depuis plusieurs années dans la formation de clubs de placement en copropriété indivise dans des immeubles de Catégorie 31, immeubles conventionnels et condominiums.

Nous avons réalisé un volume de transactions qui dépasse les 150,000,000 de dollars (cent cinquante millions) et nous sommes maintenant les plus grands dans ce domaine au Québec.

Si vous désirez faire de votre investissement "UN EXCELLENT PLACEMENT", faites-le avec des gens qui ont fait leurs preuves, une équipe responsable qui possède une réputation à la mesure de son potentiel.

GUY PARÉ & ASSOCIÉS INC.

TÉL: (418) 981-7757 (514) 846-8175

Nous avons maintenant des bureaux à Montréal, en Floride, et notre siège social de Québec réaménagera à Place Iberville III, 2960 boul. Laurier, Suite 200, Ste-Foy, le 20 août prochain. Notre nouveau numéro de téléphone sera (418) 659-6900.

Demandez notre documentation gratuite et venez rencontrer nos conseillers en placement.

Veuillez me faire parvenir de la documentation:

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE: Rés.: \_\_\_\_\_ Bur.: \_\_\_\_\_

RETOURNEZ À: GUY PARÉ & ASSOCIÉS INC. C.P. 8734, Ste-Foy, Q.C. G1V 4N6

Administrateur du Canadien Pacifique



C.A. Fielding

M. C.A. Fielding, de Sudbury, Ont. est nommé administrateur de Canadien Pacifique Limitée. M. Fielding est président du conseil honoraire de Waters Holding Corporation Limited et de Alexander Center Industries Limited. Il est aussi administrateur de plusieurs de leurs filiales.

Hees International Corporation

AVIS DONNÉ aux porteurs inscrits de certificats d'actions légendés de Hees International Corporation émis à l'occasion du placement public de 6 000 000 d'actions ordinaires et de 3 000 000 de bons d'achat d'actions ordinaires, offerts sous forme de 6 000 000 d'unités par prospectus daté du 30 mai 1984.

Hees International Corporation donne par la présente avis que le 23 août 1984 est la date d'inscription et de distribution (selon la description qui en est donnée dans le prospectus précité du 30 mai 1984) après laquelle les certificats d'actions légendés représentant les unités (chaque unité étant formée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires) ne représenteront plus que le nombre d'actions ordinaires de Hees indiqué sur ceux-ci. Les certificats de bons de souscription attestant des bons d'achat intégraux seront expédiés par la poste aux porteurs inscrits des certificats d'actions légendés dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date d'inscription et de distribution.

Le vice-président et secrétaire, DONALD K. MARSHALL



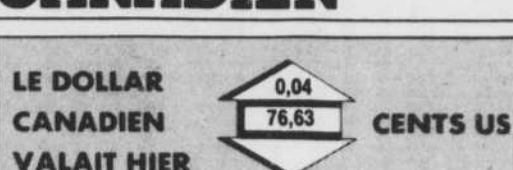
LE DEVOIR ECONOMIQUE

TRUST GENERAL DÉPÔT GARANTI 13 1/4% Intérêt annuel MONTREAL

Table of stock prices for various companies including Genstar, CIBC, and others.

Table of stock prices for companies like Oakwood, Seagram, and others.

LE DOLLAR CANADIEN



TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions, deposits, and loans.

Repli généralisé

MONTREAL (PC) - Les cours ont fléchi et le marché s'est replié hier, à la Bourse de Montréal.

OP

Table of stock prices for companies like Oakwood, Seagram, and others.

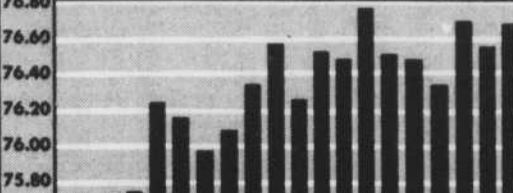
QR

Table of stock prices for companies like Quebecor, Bell, and others.

ST

Table of stock prices for companies like Seaport, Shell, and others.

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER



LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

Table of stock prices for companies like Seaport, Shell, and others.

Prêt

Table of interest rates for various institutions, deposits, and loans.

MONTREAL (PC)

Les cours ont fléchi et le marché s'est replié hier, à la Bourse de Montréal.

En tout, 1,306,954 actions ont changé de main au lieu de 1,542,784 le jour d'avant.

Le groupe des valeurs forestières a perdu 1.50 à 139.72, les industrielles 1.05 à 110.75, les services publics 0.90 à 110.23, les bancaires 0.82 à 104.99, les minières 0.20 à 113.90 et les pétrolières 0.03 à 122.90.

Hiram Walker conserve ses positions à \$24 dans un volume de 11,600 actions traitées.

Imperial Oil a perdu 5-8 à \$38-38, Seagram 5-8 à \$46-46, Bell Canada Enterprises 1-2 à \$32-34, Alcan 3-8 à \$38-1-8, Canadian Imperial Bank 3-8 à \$25-8, Noranda 1-8 à \$20-3-4, Northern Telecom 1-8 à \$51-7-8 et Total Petroleum 1-8 à \$11-5-8.

Bow Valley Industries gagne 1 à \$22-3-8, Dofasco 1-8 à \$23-1-8, Echo Bay Mines 1-8 à \$11-8 et Placer 1-8 à \$21-1-2.

Brunswick Mining and Smelting est inchangé à \$16-1-2. On dénombre 89 titres en hausse, 95 en baisse et 75 stables.

Dans les juniors, Unergie gagne 0.5 cent à 111 cents, Lynx-Canada Explorations est inchangé à 75 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of market indices: XCM MARCHÉ (114.88), XCO HYDRO-CARBURE (122.99), XCB BANCAIRE (104.90), XCF PRODUITS FORESTIERS (89), XCM MINES ET METAUX (113.90).

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table of futures contracts for lumber, including prices for various grades and quantities.

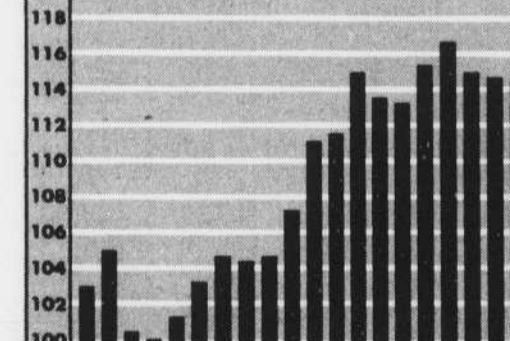
Option

Table of options for various companies and commodities, including call and put options.

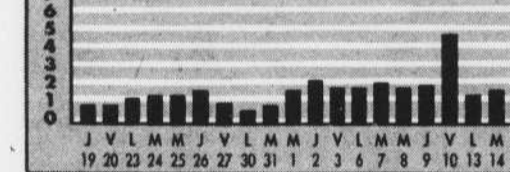
Option

Table of options for various companies and commodities, including call and put options.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Options

Table of options for various companies and commodities, including call and put options.

Option

Table of options for various companies and commodities, including call and put options.

Option

Table of options for various companies and commodities, including call and put options.

AB

Table of stock prices for companies like Agnico, Borealis, and others.

CD

Table of stock prices for companies like CIBC, Dofasco, and others.

GH

Table of stock prices for companies like Genstar, Hiram Walker, and others.

QR

Table of stock prices for companies like Quebecor, Bell, and others.

ST

Table of stock prices for companies like Seaport, Shell, and others.

UV

Table of stock prices for companies like UAP, U.S. Steel, and others.

W

Table of stock prices for companies like Westbank, Westcoast, and others.

X

Table of stock prices for companies like Xerox, Xerox Canada, and others.

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale.

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

VALAIT HIER A LONDRES

Table of gold and silver prices in London.

VALAIT HIER A LONDRES

Table of gold and silver prices in London.

OP

Table of options for various companies and commodities.

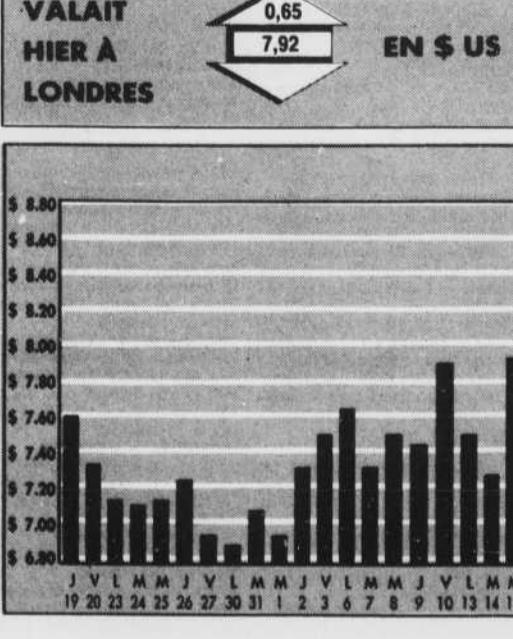
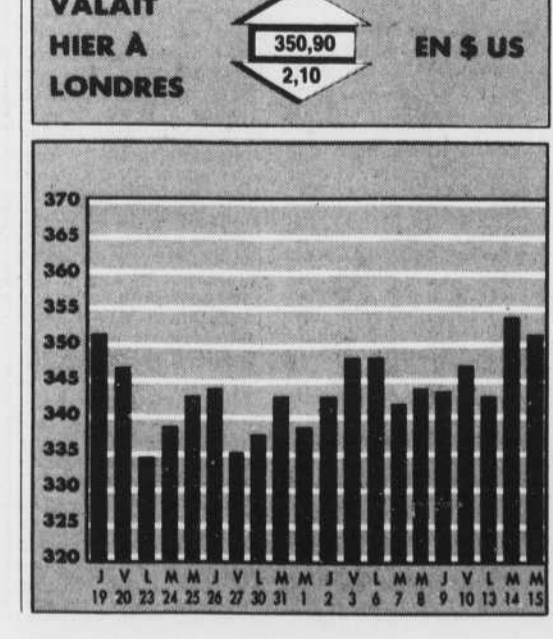


Table of options for various companies and commodities.





